

OUVRAGE COLLECTIF
SOUS LA DIRECTION DE

Virginie Roitman

La Passion du chiffre

CONFIDENCES D'AMoureux
DE LA COMPTABILITÉ

OUVRAGE COLLECTIF
SOUS LA DIRECTION DE

Virginie Roitman

La Passion du chiffre

CONFIDENCES D'AMoureux
DE LA COMPTABILITÉ

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Paris Ile-de-France

Préface

« Passion » et « chiffre », « amoureux » et « comptabilité » sont des mots que l'on n'a pas l'habitude de voir ensemble, et dont l'association fera peut-être même sourire certains. Dans l'imaginaire collectif, la comptabilité est plus souvent associée à l'idée de rigueur, de sérieux, voire d'ennui... Et par extension, les « professionnels du chiffre » sont souvent surtout perçus comme méthodiques, méticuleux, pour ne pas dire austères... Pas vraiment l'idée que l'on se fait de la passion dévorante et de l'élan amoureux !

Et pourtant... Tout au long de ma carrière, j'ai eu le privilège de côtoyer des consœurs et des confrères dont l'engagement et la passion pour leur métier m'ont profondément marquée. Derrière leur sérieux et leur professionnalisme, les experts-comptables sont des passionnés, capables de s'enthousiasmer pour un compte de résultat, de débattre avec ferveur sur l'interprétation du dernier article de la loi de finances ou de se plonger avec fascination dans les subtilités des normes comptables.

Surtout, ils sont passionnés par l'entrepreneuriat et par les entrepreneurs. Comme des amoureux transis, ils sont capables de passer des heures au téléphone, toujours disponibles pour un rendez-vous improvisé ou prêts à écrire un courrier enflammé. Ils pensent à leurs clients entre deux réunions, n'hésitent pas à solliciter leurs confrères pour avoir un autre avis, vantent leurs mérites à tous leurs amis... En réalité, les experts-comptables sont même des « polyamoureux », capables de nouer plusieurs relations à la fois et de s'engager dans chacune avec la même sincérité.

Être amoureux de ses clients, après tout, pourquoi pas ? C'est finalement un peu le cas de n'importe quel entrepreneur. Mais amoureux de la comptabilité, vraiment ? Comment peut-on se passionner pour ces montagnes de chiffres, ces lignes et ces colonnes interminables, ces tableaux Excel qui piquent les yeux ?

Si vous faites partie des sceptiques, vous comprendrez au fil des pages de cet ouvrage que la comptabilité est en fait un art à part entière. Comme tout art, elle est auréolée d'un voile de mystère pour les non-initiés, mais elle est source d'une infinie beauté pour celles et ceux qui en comprennent les subtilités. Tous les contributeurs de ce livre n'aiment pas la comptabilité pour les mêmes raisons, ils ne sont même pas tous experts-comptables ; certains sont avocats, notaires, partenaires de la profession. Mais tous s'accordent à dire qu'elle est belle, passionnante, essentielle...

Pour le démontrer, nous avons demandé à ces amoureux de nous livrer leur définition des mots les plus courants et symboliques de la comptabilité. Leur réponse positive et immédiate pour cette proposition littéraire inédite (ils sont en général plus habitués à être sollicités pour écrire des articles techniques dans des revues professionnelles) était déjà une preuve en soi. Nous avons nous-mêmes été surpris par leur enthousiasme et par le bonheur manifeste qu'ils ont pris à s'adonner à cet exercice de style. Nous leur avons demandé « quelques lignes », certains n'ont pas résisté au plaisir de laisser libre cours à leur passion sur plusieurs pages. Pour notre plus grand bonheur évidemment !

Pour accompagner ces définitions, nous avons fait appel à l'illustratrice Laura Giraud, dont l'univers très poétique et délicat nous a immédiatement séduits. Son regard neuf sur notre profession lui a permis de traduire avec finesse certains concepts abstraits, tout en capturant la dimension artistique de notre métier. Ses illustrations apportent une respiration visuelle, reflètent la subtilité et la beauté de la comptabilité, et invitent ainsi le lecteur à redécouvrir cette discipline sous un angle nouveau, empreint de créativité et d'inspiration.

À travers *La Passion du chiffre*, nous avons voulu capturer un peu de la ferveur qui anime ces professionnels et offrir un regard neuf sur les métiers d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, finalement si mal connus. Ce livre est une invitation à explorer les enjeux et les défis que nous relevons au quotidien, mais aussi à découvrir les femmes et les hommes passionnés qui composent cette grande famille.

Grâce à ces définitions originales et très personnelles, j'espère que les néophytes découvriront la beauté qui se cache derrière les chiffres, la créativité des professionnels qui savent les manipuler et leur donner du sens, mais aussi l'impact profond que leur travail a sur l'économie et la société. Que chaque lecteur ressente ainsi la chaleur, l'enthousiasme et la détermination qui animent notre profession.

Quant à vous, chères consœurs, chers confrères, je forme le vœu que ces définitions résonnent dans vos cœurs, éveillent des souvenirs, vous fassent sourire en ravivant des références communes... Vous ne serez peut-être pas d'accord avec chaque auteur, et finalement tant mieux, cet ouvrage collectif veut aussi illustrer la richesse et la diversité de notre belle profession. Puisse ce dictionnaire amoureux renforcer en vous la fierté d'appartenir à cette communauté soudée et d'exercer l'un des plus beaux métiers du monde.

Bonne lecture!

Virginie Roitman,

PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES D'ÎLE-DE-FRANCE



Accompagnement

PAR AGNÈS BRICARD,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'accompagnement est le cœur de notre métier au sein de nos cabinets, mais aussi dans la gouvernance de nos institutions. C'est le marqueur de la plupart de nos actions au profit de nos clients entreprises, associations, particuliers, qu'il s'agisse de les accompagner dans un projet, dans la création ou le suivi d'une activité, ou encore dans une période difficile, quand l'activité décroche ou qu'un malheur survient.

L'accompagnement, c'est aussi la prévention pour éviter les difficultés. « Prévenir, pour éviter d'avoir à soigner », dirait un médecin. L'expert-comptable, comme le médecin, est aussi là pour prévenir, anticiper et trouver le plan qui permettra de maintenir l'activité.

L'accompagnement, c'est aussi celui des politiques publiques : la volonté politique de notre ministère de tutelle d'engager notre profession dans l'explication des réformes aux entreprises sur le terrain. Les exemples sont nombreux dans ce domaine, qu'il s'agisse de participer au déploiement d'un nouveau dispositif, comme le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ou, plus récemment, d'accompagner les entreprises pour l'obtention des prêts garantis par l'État durant la crise sanitaire, de mettre en place la facturation électronique, ou encore de déployer des dispositifs d'intéressement en faveur des salariés.

J'aime bien dire que, d'une certaine façon, l'expert-comptable, c'est un peu le « compagnon » des entrepreneurs, toujours là pour les aider dans les bons et les mauvais moments !



Alors que le conseil était sur toutes les lèvres depuis plus de 30 ans, le terme « accompagnement » est apparu plus tardivement dans la profession et notamment en 2017 dans l'étude du think tank Les Moulins *Quelles missions demain ?*. Cette étude a défini les caractéristiques des missions d'accompagnement et a montré qu'elles étaient l'avenir de la profession.

De quoi parle-t-on ?

Encore peu développées dans les cabinets, les missions d'accompagnement ne sont pas liées à une obligation légale du client. Elles ont une vraie légitimité et une vraie utilité qui n'est pas liée à une contrainte imposée, mais à un réel besoin du client qui est donc prêt à payer pour qu'on l'aide.

Ces missions sont récurrentes et s'inscrivent dans la durée et la régularité. Elles comprennent notamment :

- l'accompagnement de gestion : aide au pilotage, gestion de trésorerie, aide au management des RH, interventions ponctuelles comme le calcul des coûts de revient, les situations intermédiaires, les prévisionnels ;
- l'accompagnement administratif (*full service*) : conciergerie, gestion du courrier, externalisation du secrétariat, facturation, relance clients, préparation des règlements fournisseurs, soutien aux achats.

Ces missions peuvent être assurées par des collaborateurs comptables au profil généraliste. Elles apportent aux chefs d'entreprise une valeur ajoutée bien supérieure aux missions de production. Non seulement elles présentent de fortes synergies avec les missions de production, mais elles sont les seules missions qui permettent aux cabinets de développer leur chiffre d'affaires en s'appuyant sur leurs équipes comptables traditionnelles.

Autrement dit, seules les missions d'accompagnement permettront de résoudre l'équation à deux inconnues que tous les cabinets se posent : comment trouver du chiffre d'affaires et occuper les collaborateurs actuels dont une partie des tâches sera prise en charge par des machines ?

Sur ce type de missions qui ne relèvent pas de la prérogative d'exercice, les experts-comptables sont en concurrence avec des professionnels issus d'autres horizons. Et, en dépit de leur légitimité en matière d'accompagnement administratif et de gestion, si les cabinets d'expertise comptable ne sont pas en mesure de leur faire une proposition de valeur claire et lisible, leurs clients iront voir ailleurs.

Mais en quoi consiste (vraiment) une mission d'accompagnement ? En fait, l'objectif n'est plus de fournir des moyens, mais un résultat. Dans les années 1960, Theodore Levitt, éminent professeur de marketing à la Harvard Business School, indiquait que « les gens n'ont pas besoin de perceuses. Ils ont besoin de trous dans leurs murs ». Il avait tout simplement inventé les missions d'accompagnement !

Si un client fait appel au cabinet pour une mission d'aide au pilotage de l'entreprise, qu'attend-il vraiment ? La véritable attente est que son entreprise tourne mieux, qu'elle se développe, qu'elle soit plus rentable. À titre plus personnel, il souhaite être moins seul, plus serein. C'est tout cela le véritable objectif d'une mission d'accompagnement !

Si un client fait appel à son expert-comptable pour une mission de gestion de trésorerie, il n'attend certainement pas du cabinet qu'il lui envoie un prévisionnel de trésorerie tous les mois ou des conseils sur ce qu'il faut faire, comment faire ou ne pas faire. Il attend que sa trésorerie s'améliore, que les frais financiers diminuent, que le banquier arrête de l'appeler pour son découvert ! C'est ça le véritable enjeu d'une mission d'accompagnement : aider les dirigeants d'entreprise à atteindre leurs objectifs.

« C'est peut-être un détail pour vous, mais pour moi ça veut dire beaucoup. » Ça veut dire que le cabinet doit s'impliquer beaucoup plus dans la réussite de son client, qu'il ne doit plus être un prestataire de service administratif, mais un artisan de sa réussite.

Cette mutation des cabinets vers les missions d'accompagnement prendra du temps, consommera de l'énergie et des moyens. C'est pourquoi elle doit être anticipée. Et une fois de plus, on se rend compte que l'ennemi public numéro 1 de la profession, c'est encore et toujours le temps ; le temps qui fait cruellement défaut.

En conclusion, les missions d'accompagnement de proximité sont les seules capables de remplacer les missions historiques et ainsi de maintenir le chiffre d'affaires du cabinet, mais aussi de sauver les collaborateurs actuels. Rappelons-nous que ces nouvelles missions doivent compenser la diminution du chiffre d'affaires sur l'activité traditionnelle. Autrement dit, on ne recherche pas la cerise sur le gâteau, mais le gâteau lui-même !

PAR CÉCILE DE SAINT-MICHEL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'accompagnement, pour un expert-comptable, est bien plus qu'un simple service; c'est une vocation, un engagement profond à marcher aux côtés des entreprises, grandes ou petites, à chaque étape de leur développement. C'est être présent dès la naissance d'un projet, offrir des conseils avisés pour structurer une idée, transformer une vision en réalité économique solide.

L'accompagnement, c'est également anticiper les défis, proposer des solutions innovantes et adaptées, tout en assurant une veille constante sur les évolutions réglementaires et fiscales.

C'est aussi savoir écouter, comprendre les besoins uniques de chaque client et devenir ce partenaire de confiance qui rend le chemin de l'entrepreneuriat plus serein et plus sûr. Au-delà des chiffres, c'est un véritable soutien humain, où chaque succès partagé renforce les liens et construit une relation durable.

Affectation

PAR SERGE ANOUCHIAN,
EXPERT-COMPTABLE

Pour le *Robert*, c'est l'action d'affecter !

C'est tout de suite plus clair !

Mais il existe une autre acception qui signifie « un manque de sincérité et de naturel dans le comportement ».

Alors que l'on cherche des synonymes, on nous propose des mots comme assignation, attribution, destination, imputation... Voilà des mots qui parlent plus au comptable !

Remarquons d'ailleurs qu'aujourd'hui, on parle de moins en moins d'affectation, pour utiliser plutôt le mot « tagger ». C'est plus « djeun ».

Il est tout aussi vrai qu'une mauvaise affectation peut rendre le client très affecté, surtout si cette mauvaise affectation permet au fisc d'affecter un redressement.

Pour employer quelques termes savants, si l'on trouve facilement des synonymes du mot « affectation », il existe également un paronyme, c'est-à-dire un mot très proche dans son intonation, mais radicalement différent dans sa définition. Il s'agit bien sûr du mot « affection ».

En revanche, je n'ai pas trouvé d'antonyme.

Au temps de la conscription, tous les invités attendaient patiemment leur affectation, c'est-à-dire le lieu où ils effectueraient leur service militaire, à l'époque obligatoire.

Aujourd'hui, cette attente existe également en comptabilité, il y a même un compte spécifique pour cela qui s'appelle... « le compte d'attente ». Y sont réunis tous les mouvements qui n'ont pas encore été affectés. C'est le mouton noir de tous les réviseurs de comptabilité.

À vrai dire, il n'existe pas de définition spécifiquement comptable du mot « affectation ». À l'inverse, en droit du travail, l'affectation désigne la décision par laquelle l'employeur indique aux salariés la tâche correspondant à celle prévue dans son contrat de travail.

En droit civil, le patrimoine d'affectation est le terme utilisé pour décrire le patrimoine autonome, n'étant pas rattaché à une entité ayant les personnalités juridiques, comme le patrimoine d'une fiducie.

C'est un domaine qui a été très largement débattu, notamment avec les lois et décrets instaurant en France l'EIRL.

En quelque sorte et en conclusion, en comptabilité, si l'on ne veut pas être affecté, il faut faire les bonnes affectations.

Allo Impôt

PAR LAURENT BENOUDIZ,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dispositif inventé en 2008 par l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, par lequel des experts-comptables bénévoles répondent par téléphone aux questions des contribuables au sujet de leur déclaration d'impôt sur le revenu.

Dès son lancement, Allo Impôt a rencontré un large succès auprès du grand public, mais aussi des médias, ravis de faire connaître ce service gratuit à leurs auditeurs et lecteurs. Grâce aux très nombreuses retombées presse que l'événement occasionne, Allo Impôt s'est imposé au fil des années comme l'opération de communication la plus importante pour notre profession, tout en permettant de faire passer l'idée que les experts-comptables sont compétents et légitimes dans l'accompagnement de la fiscalité personnelle. Le marché des particuliers, à travers le déclaratif fiscal, est désormais, pour beaucoup d'experts-comptables, un véritable complément de chiffre d'affaires.

Et quel plaisir d'entendre parler de la profession à la télé, dans les journaux et les magazines !

Analytique (comptabilité)

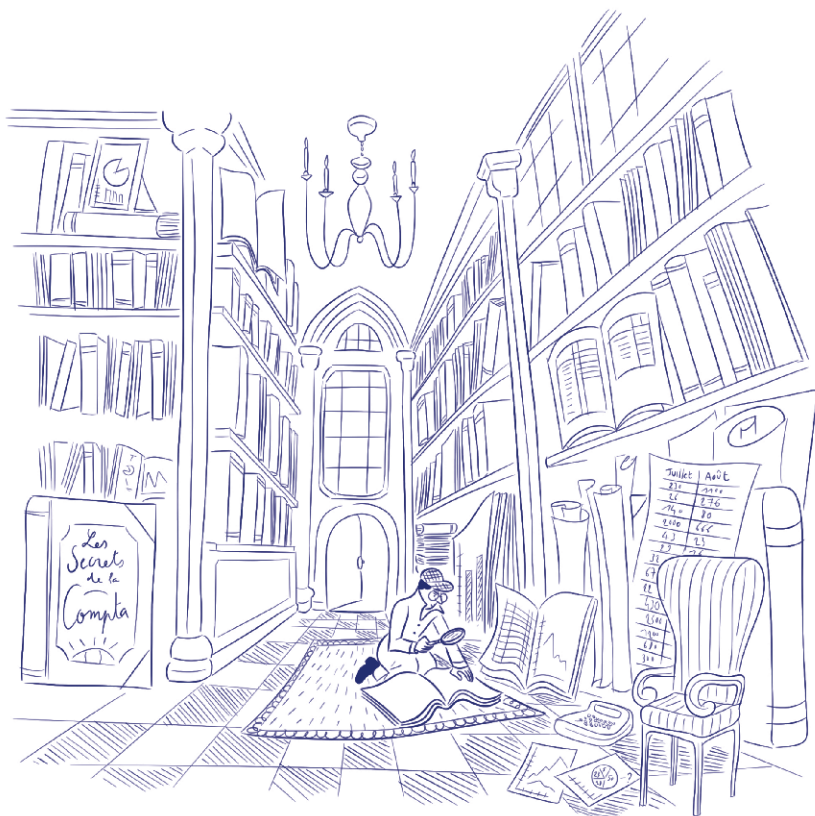
PAR SANDRINE COHEN-SOLAL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La comptabilité analytique, c'est se prendre un peu pour Sherlock Holmes dans le monde de la finance. L'œil avisé, le regard affûté, l'esprit curieux, vous partez à la recherche des petits détails dissimulés derrière les grands totaux.

Imaginez-vous en train de traquer les coûts cachés, tel un détective sur une piste brûlante. Vous débusquez les dépenses superflues, comme si vous cherchiez des indices dans un manoir hanté. Parfois, c'est comme résoudre une énigme complexe. Mais avec un peu de flair et beaucoup de café, vous démêlez les fils de l'intrigue comptable.

Bien sûr, il y a aussi les moments où tout semble perdu, où les chiffres se comportent comme des suspects récalcitrants. Mais avec un peu d'humour et beaucoup de persévérance, vous finissez toujours par démêler l'écheveau et mettre la lumière sur les zones d'ombre de la rentabilité.

En fin de compte, avec la comptabilité analytique, vous devenez un super-héros des finances : vous avez le pouvoir de transformer les données brutes en informations utiles, et de sauver l'entreprise d'un désastre financier.



Associés

PAR AGNÈS BRICARD,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lorsque la volonté de s'associer avec un confrère est là, ce ne sont ni le nombre d'associés ni la durée de l'association qui comptent pour réussir. Pour une fois, il ne s'agit pas de compter, seules la qualité de la relation de confiance établie et d'intuitu personae entre les deux associés, permettent de mesurer les chances de réussite d'une association. Les associations les plus fructueuses sont souvent celles qui réunissent des personnalités opposées : les défauts de l'une sont les qualités de l'autre, et *vice versa* !

Dans une association, on trouve une symbiose qui dépasse la simple collaboration professionnelle. Il s'agit d'une véritable alchimie mêlant confiance, respect mutuel et partage continu des compétences et des connaissances. La complémentarité des compétences et des perspectives enrichit toujours la pratique et l'intelligence collective.

L'engagement commun envers nos clients est une promesse reprise de façon implicite dans chaque action entreprise avec éthique et dévouement.

Je n'ai eu qu'une seule associée – une associée « super-héros » ! – durant toute ma carrière professionnelle et j'ai eu beaucoup de chance de l'avoir à mes côtés pendant ces années où mes activités au sein des institutions de la profession m'ont beaucoup occupée.

Grâce à son talent, à notre estime réciproque, à la reconnaissance des clients et de mes collaborateurs, je vis régulièrement des moments particulièrement gratifiants !

Ce contexte doit permettre à chacun d'envisager une vision très rassurante de la notion « d'associé » dans sa pérennité.



Attractivité

PAR CÉCILE DE SAINT-MICHEL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'attractivité de la profession d'expert-comptable, c'est un défi passionnant et une mission de chaque instant. Si notre métier a parfois été perçu comme poussiéreux, enfermé dans des images de classeurs et de chiffres arides, il est aujourd'hui en pleine transformation. Les nouvelles générations de talents sont attirées par les perspectives d'innovation et de modernité que nous offrons. La data, la durabilité, le numérique, autant de domaines en plein essor qui redéfinissent notre rôle et nos compétences.

Imaginez un cabinet où l'intelligence artificielle analyse les données en temps réel, où la *blockchain* garantit la transparence des transactions et où la durabilité n'est pas seulement une promesse, mais une pratique quotidienne. C'est ce nouvel horizon que nous proposons à ceux qui souhaitent rejoindre notre profession. Être expert-comptable aujourd'hui, c'est être à la pointe de la révolution numérique, c'est intégrer des comportements écoresponsables, et c'est utiliser des outils de data science pour offrir des *insights* stratégiques à nos clients.

Les nouveaux métiers qui émergent au sein de notre profession, tels que les spécialistes en analyse de données, les consultants en développement durable ou les experts en cybersécurité, illustrent bien cette évolution. Nous ne sommes plus seulement des gardiens de la conformité, mais des acteurs clés de la transformation économique et écologique. Cette diversité des rôles et des compétences est un puissant facteur d'attractivité pour les jeunes talents qui cherchent un métier dynamique, en phase avec les enjeux contemporains.

L'attractivité, c'est aussi l'image que nous renvoyons au monde. En adoptant une communication moderne, en valorisant nos succès et en montrant l'impact positif de notre travail sur la société, nous changeons les perceptions. Nous faisons savoir que notre profession est ouverte, innovante et tournée vers l'avenir. En ouvrant nos portes aux nouvelles idées et aux nouvelles technologies, nous créons un environnement de travail stimulant où chaque talent peut s'épanouir et contribuer à un projet collectif ambitieux.

Ainsi, l'attractivité de notre profession repose sur notre capacité à évoluer, à innover et à attirer les esprits curieux et engagés. Nous bâtissons chaque jour un métier plus dynamique, plus inclusif et plus inspirant, où les défis de demain se transforment en opportunités passionnantes pour ceux qui ont le courage de les saisir.

PAR PHILIPPE BARRÉ,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

À 20 ans, on rêve de devenir avocat ou médecin. À 40 ans, on regrette de ne pas être expert-comptable. Et oui, la profession comptable ne fait pas rêver.

Le secteur manque de diplômés à tous les niveaux pour répondre à ses besoins. On entend tous les jours que les cabinets peinent à recruter des collaborateurs en raison d'un « manque d'attractivité » de la profession. Le mot est lâché : le manque d'attractivité. La profession souffrirait d'un déficit d'image (injustifié bien sûr). Mais alors, comment rétablir (rapidement si possible) la véritable image de notre profession à la fois jeune, dynamique, moderne, passionnante et enthousiasmante ?

Avant de se lancer dans les analyses, en bons experts-comptables, examinons quelques chiffres !

Le nombre de collaborateurs dans les cabinets augmente chaque année. La branche a connu un accroissement net de l'emploi, passant de 156 000 collaborateurs en 2018 à 173 000 en 2022¹.

Le nombre d'étudiants en comptabilité a également augmenté ces dernières années.

- Nombre de diplômés DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) : de 3 391 en 2017 à 3 760 en 2022, soit une progression de 11 %
- Nombre de diplômés DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion) : de 2 186 en 2017 à 2 617 en 2022, soit une progression de 20 %

¹ Source OMECA (*Observatoire des Métiers de l'Expertise comptable, du Commissariat aux comptes et de l'Audit*), 2023

- Nombre de diplômés d'expertise comptable : de 1 040 en 2017 à 1 311 en 2022, soit une progression de 26 %

Cette progression, comprise entre 11 % et 26 %, est supérieure à celle du nombre d'étudiants en France, qui a augmenté de 13 % sur la même période.

L'augmentation du nombre d'étudiants se reflète d'ailleurs dans le nombre d'experts-comptables. Entre 2015 et 2023, il a, en France, progressé de 12 %, atteignant plus de 21 600 experts-comptables en 2023, un record absolu !

Tous ces chiffres indiquent une augmentation significative des effectifs, assez contradictoire avec l'idée largement répandue du manque d'attractivité et de la désaffection de la profession. Pourtant, ce manque reste l'explication principale (voire la seule) apportée à cette pénurie.

En réalité, l'analyse des chiffres montre qu'il n'en est rien. Les statistiques témoignent un dynamisme constant de la filière comptable, ce qui prouve qu'elle continue à attirer des jeunes.

Cependant, ce dynamisme ne parvient pas à compenser l'accroissement des besoins en personnel qualifié dans les cabinets pour faire face à l'augmentation de l'activité. Le déficit de collaborateurs n'est pas dû à un manque d'attractivité de la profession, mais aux besoins croissants des cabinets. L'emploi salarié dans les cabinets connaît une tendance à la hausse régulière avec près de 50 000 salariés supplémentaires en 25 ans, totalisant 173 000 salariés en 2022.

La théorie du manque d'attractivité trouve son origine dans plusieurs facteurs.

Tout d'abord, le déficit de collaborateurs est une réalité. En 2023, l'OMECA (Observatoire des Métiers de l'Expertise comptable, du Commissariat aux comptes et de l'Audit) indique que « dans la branche, les deux tiers des cabinets rencontrent des difficultés de recrutement ».

Ensuite, il faut bien le concéder, la profession souffre d'une image peu valorisante : style poussiéreux et vieillissant, rythme de travail soutenu, travail routinier, déficit de plan de carrière, pratiques RH critiquables. Il faut admettre que ces caractéristiques sont peu compatibles avec les aspirations de la nouvelle génération qui se montre plus exigeante et moins fidèle aux entreprises que par le passé.

Enfin, reconnaissons que le manque d'attractivité est également un argument... bien pratique ! En effet, s'il s'agit d'un manque d'attractivité, c'est un problème collectif, pas un problème individuel. Il est plus facile de trouver une

explication globale telle que «la profession a mauvaise image», «l'Ordre ne fait rien», «les jeunes ne veulent plus bosser»... que de remettre en question ses propres pratiques. Bah oui, quand on est victime de son image collective, on ne peut rien faire... «C'est vraiment trop injuste», comme dirait Calimero.

Alors que faire ?

En fait, il faut déjà distinguer deux problèmes trop souvent amalgamés : les difficultés de recrutement d'une part et le *turn over* d'autre part. Si les unes peuvent, en partie, s'expliquer par un problème d'image collective, l'autre trouve son origine dans l'expérience du jeune en cabinet et relève donc de la responsabilité de chaque cabinet.

Pour résoudre le problème de l'attractivité, il est crucial de valoriser les atouts de la profession, nombreux et souvent méconnus. C'est évidemment le rôle de l'Ordre (ce qu'il fait régulièrement), mais pas seulement. C'est aussi à chaque expert-comptable de mouiller la chemise. Qui accueille des jeunes en stage de 3^e et leur fait (vraiment) découvrir le métier sans les coller devant la photocopieuse ? Qui va dans les lycées pour parler du métier ? Qui intervient dans les formations comptables supérieures pour donner envie aux étudiants de rejoindre la profession ? Qui valorise son métier sur les réseaux sociaux ?

Le deuxième volet indispensable concerne les pratiques managériales des cabinets (qui sont d'ailleurs en bonne partie responsables de la mauvaise image de la profession). La profession doit adopter des méthodes plus proches des attentes des jeunes. En proposant des tâches mieux adaptées aux compétences de chacun, des évolutions professionnelles attractives, des conditions de travail améliorées et, en communiquant mieux sur les perspectives, les collaborateurs seront moins tentés d'aller voir si l'herbe est plus verte ailleurs.

En conclusion, même si ces constats ne font pas (encore) l'unanimité, malgré une image souvent négative, la profession comptable attire, plus que jamais les jeunes. Le véritable défi réside donc dans l'adaptation de la profession aux nouvelles attentes des jeunes générations, afin d'attirer et de fidéliser plus encore et répondre aux besoins croissants des cabinets.

Audit

PAR ANDRÉ-PAUL BAHUON,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ni Uderzo ni Goscinny n'ont utilisé le mot « audit » dans leur plus que célèbre bande dessinée *Astérix et Obélix*. Ils n'en étaient pas loin cependant, car dans *Astérix chez les Helvètes*, le questeur Claudius Malosinus est missionné par Jules César pour venir examiner les comptes du gouverneur de Condate (Rennes), Grachus Garovirus, qui s'enrichit sur le dos de Rome en gardant pour lui la quasi-totalité des impôts collectés dans sa province. « Audit » était donc le terme employé pour désigner un contrôle au nom de l'empereur sur la gestion des provinces. Le mot trouve son origine dans le verbe latin « *audire* » qui, traduit en français contemporain, pourrait être assimilé à « écouter ».

Il faut attendre le xx^e siècle pour que la Seconde Guerre mondiale consacre la notion d'audit comptable et financier, notamment pour mesurer les conséquences du déploiement du plan Marshall.

Aujourd'hui, le commissaire aux comptes, doté des normes d'exercice professionnel et supervisé par un régulateur, la H2A (Haute Autorité de l'Audit), assure l'audit financier et extra-financier des entreprises et entités, qu'elles y soient soumises par la loi ou qu'elles souhaitent volontairement se soumettre à l'opinion d'un tiers de confiance indépendant.

Avocat

PAR MAÎTRE VANESSA BOUSARDO,
VICE-BÂTONNIÈRE DU BARREAU DE PARIS

Être avocat, c'est se lever. Être avocat, c'est s'opposer, contester, se battre aussi. C'est faire le vœu de défendre chacun face au risque de l'arbitraire, à l'opacité de certaines lois et aux procédures qui, excessivement complexes, peuvent déconcerter. Une vocation qui naît souvent de ce refus d'abdiquer devant l'iniquité, de ce refus d'accepter l'impunité ou que les droits soient remis en question, bafoués, désavoués. Elle se concrétise dans la détermination qu'ils mettent au service des justiciables, dans l'amour de la robe, bien sûr, et dans la volonté qu'ils partagent de défendre ceux qui ne le peuvent pas. Cette volonté dépasse d'ailleurs les seuls lieux où sont résolus les litiges et les contentieux. En conseillant leurs clients, c'est aussi et toujours une justice plus efficace et plus humaine, et plus encore l'État de droit, qu'ils défendent.

Les avocats sont particulièrement attachés à leur indépendance et, surtout, à leur déontologie. Celle-ci a nécessairement et logiquement évolué avec le temps et avec le monde; ce qui fait d'ailleurs l'une des forces de cette profession, c'est d'être capable de remettre en cause ses modes d'exercice face aux réalités contemporaines, sans trahir ses valeurs fondamentales.

L'ouverture vers le monde économique est, à cet égard, topique. Les avocats savent qu'il leur faut créer de nouvelles synergies, et ils le souhaitent. Leur clientèle est internationale, opérant sur différents marchés et sur d'autres continents. L'expertise demandée n'est plus seulement juridique : elle intègre la prévention des risques, la RSE, la compliance et surtout la coordination avec d'autres professionnels compétents. L'intervention partagée est parfois si forte qu'elle favorise l'interprofessionnalité. Les sociétés réunissant des compétences complémentaires sont ainsi fondées pour que chacun, dans le respect de sa déontologie, puisse intervenir efficacement auprès de clients communs.

Un objectif partagé unit ainsi les professions du droit et du chiffre : conseiller et protéger. En établissant la confiance, en favorisant la loyauté des échanges et la défense de leurs clients, tous contribuent à recréer de l'ordre et de la stabilité. Raison pour laquelle nous devons espérer encore approfondir les échanges entre nos professions, qui sont une chance pour tous.



Balance

PAR ANDRÉ-PAUL BAHUON,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Quand on y pense, et de manière triviale, « balance » est un mot très « entre-deux », ambivalent, traînant dans l'argot des malfrats une connotation assez péjorative.

Du point de vue astrologique, le signe de la Balance fait apparaître Janus au double visage, sorte de Dr Jekyll et M. Hyde, manquant de stabilité, marquant une indécision.

Musicalement, la balance permet d'améliorer les rythmes, mais aussi les blues. Souvent, elle est synonyme de chalouper lorsqu'il s'agit de danser : « Ça balance pas mal à Paris, ça balance aussi ! »

Raisonnement, la balance additionne les mouvements et les soldes, et le miracle de leurs produits est égal en leur sommation.

Élabore-t-on un bilan d'amour au nombre de baisers totalisé ?

Il n'y a pas d'amour sans preuve d'amour, il n'y a pas de comptabilité sans preuve par la balance !

Et la vie ? Pourrait-on en faire le bilan à partir de la balance de ses actes, chagrins et espoirs ?

Allez, balancez-moi toutes ces lignes d'écrivaillon, cela ne pèserait pas grand-chose sur le moindre plateau d'une balance !



BFR

PAR MALDOROR DAVIER,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

« Monsieur l'expert, pourquoi j'ai un gros bénéfice et aucune trésorerie ? » : question habituelle du chef d'entreprise quand il regarde ses comptes. Pour comprendre ce paradoxe, revenons aux principes fondamentaux de la comptabilité.

La comptabilité retrace les opérations économiques faites par les sociétés. Il y a deux temps : l'exécution de l'opération (achat, vente, stock...) et le dénouement (je paye, je suis payé). Le résultat comptable relève de la phase une, quand la trésorerie provient de la phase deux. L'intervalle entre les deux s'appelle le BFR (Besoin en Fonds de Roulement). Il mesure le décalage permanent entre les deux étapes. Il s'exprime en euros ou en jours d'exploitation.

La formule simplifiée suivante explique le passage de l'un à l'autre :

$$\text{Résultat comptable} - \text{BFR} = \text{Trésorerie}$$

Une entreprise achète une marchandise 80 € et la revend 100 €. Le bénéfice est de 20 €. Qu'en est-il de la trésorerie ? Tout comme le temps de refroidissement du fût du canon (vieux sketch de Fernand Raynaud), cela dépend !

| | CAS 1 | CAS 2 | CAS 3 | CAS 4 |
|------------|-------|-------|-------|-------|
| CA | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Achat | 80 | 80 | 80 | 80 |
| Résultat | 20 | 20 | 20 | 20 |
| BFR | 0 | 20 | -80 | 100 |
| Trésorerie | 20 | 0 | 100 | -80 |

La comptabilité ressemble à la vraie vie et retranscrit le rythme des opérations. Dans les quatre cas ci-dessus, la vente et l'achat ont eu lieu, mais pas forcément les paiements. Le bénéfice est identique dans tous les cas.

Cas 1 : Les deux phases sont simultanées. Le bénéfice et la trésorerie sont égaux, le BFR est de 0.

Cas 2 : Aucun paiement n'a eu lieu. Le BFR est de 20, la trésorerie de 0.

Cas 3 : La vente est payée, mais pas l'achat. L'entreprise a reçu 100 euros de trésorerie. Elle doit encore payer 80 euros. Elle a un BFR négatif de 80. Un BFR négatif génère de la trésorerie.

Cas 4 : L'achat est payé, mais pas la vente. La trésorerie est de -80 et le BFR de 100.

Le cas 4 est le plus courant (le paiement des fournisseurs intervient avant le paiement des clients). Dans les entreprises en croissance, le nombre d'opérations augmente et le BFR suit le même rythme. Ce décalage de trésorerie peut couler une société alors qu'elle fait des bénéfices importants. Paradoxe comptable ? Non, juste une réalité économique.

Pour maîtriser, son BFR, il y a plusieurs solutions :

- Financer son entreprise par des ressources à long terme : capital mis par les actionnaires, prêts...
- Réduire son cycle d'exploitation : se faire payer rapidement par les clients, négocier des délais de paiement auprès des fournisseurs, recourir à la pratique de l'affacturage...

Il n'y a pas de croissance saine, sans une maîtrise et un financement du BFR.

Bilan

PAR SANDRINE COHEN-SOLAL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le bilan est la photographie glamour d'une entreprise. Il expose ses atouts et ses passifs avec classe, relevant les coulisses financières avec une précision qui fait briller même les actifs les plus discrets.

PAR GILLES DAURIAC,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nicéphore Niépce a inventé la photographie en 1824. C'est en tout cas ce que tout le monde pense... Et tout le monde a tort : la photographie a été inventée bien avant, elle l'a été par ces êtres aux pouvoirs insoupçonnés que sont les comptables.

En effet, qu'est-ce qu'un bilan sinon une photographie d'une situation à un instant donné ? Aucun doute possible, les comptables sont les véritables inventeurs de la photographie, et ce des centaines d'années avant Niépce !

Et même s'ils mettent parfois du temps à les développer, leurs photographies sont bien plus subtiles et bien plus évocatrices que celles que l'on peut obtenir avec son smartphone. L'observateur attentif y découvrira des paysages variés, faits des pics immobiliers, des fleuves pas toujours très tranquilles des créances clients, du ruisseau de la trésorerie, du lac des capitaux propres, des abîmes des dettes financières ou des vallons des dettes d'exploitation. Ces paysages ont comme arrière-plan le soleil radieux d'une situation florissante ou le déluge d'une tempête boursière, la nuit la plus noire d'une faillite ou le manteau neigeux d'un plan d'apurement du passif.

Les changements, parfois intempestifs, de comptables peuvent rendre la photo un peu floue. D'autres fois, le photographe sera tenté d'embellir le paysage en cachant ce passif disgracieux que l'on ne voudrait voir, mais le plus souvent, et c'est fort heureux, la photo est d'une netteté absolue, et reflète non seulement la sincérité et la fidélité de la situation qu'elle montre, mais aussi, pour qui sait le voir, le talent et la conscience professionnelle de celui qui la prend.



Bitcoin

PAR FABRICE HEUVRARD,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bientôt 15 ans que cette cryptomonnaie énigmatique a fait irruption dans nos vies, tel un ovni financier. Bitcoin. Derrière ce nom, qui sonne comme un code secret, se cache une révolution qui bouscule notre conception traditionnelle de la monnaie. Fini le papier, place aux bits ! Le Bitcoin est immatériel, insaisissable, presque irréel. Et pourtant, il fait tourner les têtes et les serveurs du monde entier.

En tant qu'expert-comptable, j'ai d'abord regardé le Bitcoin avec méfiance. Comment une monnaie virtuelle, créée par un mystérieux Satoshi Nakamoto, pourrait-elle rivaliser avec nos bonnes vieilles devises ? Mais en creusant le sujet, j'ai découvert la beauté de la *blockchain*, ce grand livre de comptes numérique infalsifiable et décentralisé. Chaque transaction en Bitcoin y est gravée à jamais, visible de tous, mais anonyme. C'est comme si des millions de comptables travaillaient de concert pour tenir la comptabilité du monde !

Bien sûr, le Bitcoin reste volatile et spéculatif. Son cours s'envole et s'écrase au gré des humeurs du marché. Mais n'est-ce pas le propre de toute innovation de bousculer l'ordre établi ? Le Bitcoin nous pousse à repenser la valeur, la confiance, la gouvernance. Il ouvre des perspectives exaltantes, des modèles économiques inédits. Imaginez un monde où chacun serait son propre banquier, où les frontières et les intermédiaires s'effaceraient au profit d'échanges directs et transparents.

Alors oui, en tant que professionnel du chiffre, je suis tombé amoureux du Bitcoin. Non pas pour spéculer ou m'enrichir, mais pour l'audace et la créativité qu'il inspire. Le Bitcoin, c'est le rêve d'une monnaie à notre image : libre, égalitaire, indomptable. Une monnaie geek et poétique, qui nous rappelle que derrière chaque chiffre se cache une part de réalité et d'humanité.



Blanchiment

PAR CYRIL THOUMYRE,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le blanchiment, ce terme qui évoque instantanément l'image d'une lessive éclatante ou d'un éclaircissement dentaire radieux ! Mais dans le monde pas si lumineux des finances et du crime, le blanchiment est bien loin de l'art de rendre vos chaussettes plus blanches que blanches ou de transformer vos dents en diamants étincelants. Non, non, mes amis, accrochez-vous, car nous allons plonger dans les profondeurs sombres et ironiques du blanchiment d'argent !

Imaginez ceci : vous avez accumulé une somme d'argent assez conséquente grâce à vos activités pas tout à fait légales. Peut-être avez-vous bâti un empire sur le marché noir de la vente de figurines en forme de cornichon (eh oui, c'est un marché lucratif !). Mais voilà, vous ne pouvez pas simplement vous présenter à la banque et verser votre butin sur votre compte d'épargne comme si vous aviez gagné au loto. Non, non, non ! C'est là que le blanchiment entre en scène, comme un super-héros (ou plutôt un super-vilain ?) de l'ombre.

Le blanchiment d'argent, c'est essentiellement l'art de donner une apparence légale à de l'argent sale. Vous avez peut-être entendu parler du terme «laver de l'argent», et bien, c'est exactement ça, sauf qu'on utilise moins de savon, et plus de stratagèmes financiers douteux. C'est comme essayer de faire passer un raton laveur pour un chat de salon : ça demande de la créativité, de l'ingéniosité et un soupçon de malhonnêteté.

Maintenant, pour devenir un maître du blanchiment d'argent, vous devez d'abord comprendre les étapes fondamentales de ce processus délicat. Tout d'abord, il y a le «placement». C'est le moment où vous prenez votre argent sale et vous le glissez subrepticement dans le système financier légal. Peut-être que vous ouvrez une multitude de petits comptes bancaires dans différents pays exotiques. Ou peut-être que vous investissez dans des entreprises fictives qui vendent des parapluies en Sibérie. Peu importe la méthode, l'objectif est de disperser l'argent de manière à ce qu'il ne puisse pas être facilement retracé jusqu'à vous.



Ensuite, il y a l'étape du « calibrage » où vous faites en sorte que l'argent semble provenir d'une source légitime. C'est comme mettre un nœud papillon sur un porc-épic : ça demande beaucoup de travail, mais c'est possible avec un peu de patience et beaucoup de créativité. Peut-être que vous prétendez avoir gagné le gros lot à la loterie moldave, ou peut-être que vous affirmez avoir hérité d'une collection rare de timbres-poste de votre grand-oncle éloigné. Peu importe l'histoire, tant qu'elle est suffisamment convaincante pour faire croire à la banque que vous êtes un citoyen modèle, avec un penchant pour les loisirs excentriques.

Enfin, il y a l'étape du « rapatriement » où vous récupérez votre argent propre et tout beau, prêt à être utilisé pour des choses légales comme l'achat de glaces à la fraise ou le paiement de vos impôts. C'est comme ramener un prodigue enfant à la maison après une escapade sauvage à Las Vegas, ça demande un peu de persuasion, mais au final, tout rentre dans l'ordre.

Maintenant, vous pourriez vous interroger : pourquoi tout ce cirque ? Pourquoi ne pas simplement garder son argent sale sous son matelas et l'appeler un jour ? Eh bien, mes amis, c'est parce que les autorités fiscales et les agences d'application de la loi ne sont pas vraiment fans des activités illégales. Elles ont tendance à poser des questions gênantes et à vous mettre des menottes plutôt inconfortables. Le blanchiment d'argent, c'est donc comme jouer à cache-cache avec le fisc : beaucoup, beaucoup plus risqué et illégal.

Mais attention, jeunes padawans du blanchiment financier, ne vous laissez pas entraîner trop loin du côté obscur de la loi ! Car même si le blanchiment peut sembler être une escapade passionnante dans le monde du crime financier, les conséquences peuvent être assez désagréables. Allant de lourdes amendes à des séjours prolongés derrière les barreaux, le blanchiment d'argent peut transformer votre rêve de richesse illimitée en un cauchemar digne d'un film noir.

Alors, mes amis, retenez ceci : le blanchiment d'argent, c'est comme jouer avec du feu, ça peut vous brûler très rapidement si vous n'y prenez pas garde. Mieux vaut rester du bon côté de la loi et laisser les activités illégales aux professionnels (ou aux amateurs vraiment, vraiment doués). Et, souvenez-vous de ces sages paroles : « L'argent sale ne deviendra jamais propre, mais il peut vous mettre dans de sales draps. »

Boîte à chaussures

PAR ÉRIC HAINAUT,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Outil préhistorique des clients sans âge, qui permet le rangement des souvenirs comptables dans un coffre à secrets, ouvert une fois par an, pour l'indicible bonheur de l'homme du chiffre, qui tentera d'y retrouver l'histoire d'une année professionnelle.

Expert « *old school*² », je me souviens d'une cliente prospect m'affirmant d'un ton assuré : « Je tiens à vous apporter chaque mois mon enveloppe de comptabilité au cours d'un rendez-vous pour tout vous expliquer. » Ma réponse fut sans équivoque : « Bien, chère Madame. Mais présentement, je vous conseille de garder votre enveloppe bien au chaud, car à l'ère de la facture électronique, il m'est impossible de travailler comme au temps de l'âge de pierre ! »





Calculatrice

PAR MICKAËL BRUN,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES D'ÎLE-DE-FRANCE

Si l'on demandait à un enfant de dessiner un expert-comptable, il y a fort à parier que la calculatrice serait le premier accessoire qu'il choisirait tant cet objet incarne ce que l'on imagine de cette profession : l'art d'additionner, multiplier, diviser, bref manipuler les chiffres à l'infini, pour dévoiler tous leurs secrets. La calculatrice est devenue le symbole d'une discipline !

Pourtant, cet instrument familier n'a pas toujours existé sous cette forme. Son histoire est aussi ancienne que le besoin de compter. Les premiers abaquages de l'Antiquité, véritables ancêtres de nos machines actuelles, permettaient déjà de simplifier des calculs complexes. Plus tard, les bouliers chinois ont perfectionné cette méthode, lui apportant une précision inégalée. Puis, au XVII^e siècle, Blaise Pascal révolutionna les mathématiques avec son calculateur mécanique, posant les bases des futures machines à calculer et des premiers ordinateurs qui allaient transformer le monde de la comptabilité.

Mais, tout comme il serait réducteur de résumer le talent d'un musicien à la sophistication de son instrument, il serait simpliste de limiter l'expert-comptable à sa calculatrice. Derrière chaque touche pressée, il y a bien plus qu'une simple manipulation numérique : il y a l'analyse, la réflexion, la stratégie. La

calculatrice ne fait que suivre les instructions d'une main experte, qui sait où chercher et comment interpréter les chiffres. Aussi complexes que soient les calculateurs d'aujourd'hui, ils n'ont d'utilité que grâce à la finesse et à la sagacité de celui ou celle qui les manie.

CAC

PAR VINCENT REYNIER,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Derrière cette abréviation mystérieuse pour les non-initiés, les esprits terre-à-terre verront simplement le mot « Commissaire Aux Comptes »... Mais finalement, les CAC ne seraient-ils pas plutôt des « Chevaliers des Audits Certifiés », parcourant les arcanes financiers telles des forteresses, armés de leur calculatrice et de leur loupe, prêts à débusquer les moindres trésors ou embûches cachés dans les bilans des entreprises ? Ou bien des « Champions des Audits Complexes » qui excellent dans l'art de dénouer les nœuds financiers les plus tordus ? À moins qu'ils ne soient plutôt des « Chercheurs d'Anomalies Cachées », des « Conquistadors des Analyses Comptables », des « Conjurateurs d'Arithmétiques Complexes » ? Ils sont sans doute un peu tout ça à la fois, et il faut en réalité bien plus que 3 lettres pour les définir. C'est peut-être pour ça qu'ils préfèrent les chiffres ?

Capital

PAR SERGE ANOUCHIAN,
EXPERT-COMPTABLE

Il y a quelques années, une célèbre banque avait inventé comme slogan : « Chez X, votre intérêt est capital ! » Le publicitaire n'avait sans doute pas lu Marx, ou alors seulement Groucho.

Sur un plan plus académique, le capital représente une somme d'argent constituant l'élément principal d'une dette et qui rapporte des intérêts !

Sur un domaine plus proche des experts-comptables, le capital social sert à financer l'exploitation de l'activité et constitue l'un des moyens principaux de financement à long terme pour une entreprise.

Preuve incontestable de cette utilité, il suffit pour s'en convaincre de comptabiliser le nombre des sociétés au capital de 1 000 euros, quand ce n'est pas tout bêtement 100 euros.

On dit même que lorsqu'une entreprise a perdu plus de la moitié de son capital social, les chances de poursuite de son activité sont gravement obérées et déclenchent diverses mesures destinées à renflouer l'entreprise.

Preuve indéniable de la suprématie du féminin sur le masculin, un pays comme la France n'a pas un capital, mais une capitale, et, quels que soient les pertes subies ou les déficits engrangés, la survie de l'entreprise n'est jamais mise en cause.

Auguste Blanqui avait dit : « Le capital est du travail volé. » De son côté, Paul Lafitte a presque surenchéri en disant : « Le capital, c'est le travail de plusieurs accumulés par un seul ! »

En comptabilité, il est important de ne pas confondre le capital et les capitaux propres.

Non pas que le premier soit sale, mais le second terme comprend le premier, auquel on ajoute les ressources internes à long terme de la société, c'est-à-dire peu ou prou les bénéfices accumulés. Ce qui fait dire à quelques humoristes facétieux que lorsque les pertes sont importantes, il n'y a plus de fonds propres !

Autre bizarrerie pour les néophytes, et non des moindres, le capital d'une entreprise est inscrit au passif du bilan, pourtant il appartient bien à l'entreprise et à ce titre devrait normalement figurer à l'actif.

En vérité, il ne peut pas être inscrit à l'actif, car il n'appartient pas à l'entreprise, mais à ses actionnaires.

Les moins jeunes se souviendront sans doute avec émotion d'un sketch désopilant du regretté Thierry Le Luron, qui imitant le président François Mitterrand, explique à un journaliste de TF1 le bilan de la France après son septennat : un bilan quelque peu déséquilibré, le passif semblant nettement plus lourd que l'actif !

En conclusion, ce qui est capital en comptabilité, c'est de bien comprendre que l'actif est toujours égal au passif. Et cette égalité simple, conséquence directe de la comptabilité en partie double, suffit à faire le bonheur des comptables !

PAR AGNÈS BRICARD,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le capital s'est imposé dans nos sociétés comme le moteur du développement et de la croissance économique, mais aussi comme le symbole de l'accumulation des richesses.

Les multiples facettes du capital, depuis ses premières références dans l'histoire économique, en font un concept à géométrie variable, pouvant se traduire par des définitions opposées ou même contradictoires.

J'aimerais pouvoir donner une définition équilibrée du capital, en révélant le savant « dosage » de ses principales composantes liées au rôle joué par l'État, à l'exclusivité de la recherche du profit, à la place accordée à la valeur travail...

Le capital a souvent suscité des inquiétudes quant aux inégalités sociales et aux défaillances du marché qu'il peut provoquer. Les excès du capitalisme financier ont marqué l'histoire de toutes les économies. Les crises financières successives ont fait la démonstration de l'instabilité structurelle du capitalisme.

Plus récemment, la mondialisation nous a donné une vision internationale du capitalisme qui se heurte à de nombreux écueils : économiques, sociaux, environnementaux. Pour compenser, on habille le capitalisme de nouvelles vertus, accordant un nouveau sens à l'engagement des actionnaires. La valeur des entreprises ne peut se construire autour d'une rumeur. On y cède trop facilement pour satisfaire le capitalisme boursier. Les annonces tonitruantes d'investissements massifs dans les IA génératives résonnent comme celles qui ont précédé la bulle Internet dans les années 2000. Leurs effets sur la capitalisation boursière sont quasiment immédiats.

Pourtant, qui peut douter du caractère essentiel du capital pour le développement de nos économies et du progrès pour leurs acteurs ? Il nous reste à évaluer le capital humain pour réaliser le dosage et l'assemblage idéal.

ChatGPT

PAR FABRICE HEUVRARD,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

ChatGPT, ces six lettres qui ont fait souffler un vent de folie sur le monde. Un simple chatbot doté d'une « intelligence » époustouflante, capable de converser sur tous les sujets avec un naturel désarmant. Soudain, nous voilà face à un interlocuteur virtuel qui semble tout savoir, tout comprendre, au point de nous faire douter de notre propre expertise.

En tant qu'expert-comptable, j'ai d'abord vu ChatGPT comme un rival, voire une menace. Et si cette IA venait remplacer nos conseils avisés, nos analyses pointues ? Mais en dialoguant avec ChatGPT, j'ai réalisé qu'il était bien plus qu'un simple outil. C'est un partenaire stimulant, un allié précieux pour explorer de nouvelles pistes, pour bousculer nos certitudes.

Bien sûr, ChatGPT n'est pas infaillible. Il peut se tromper, halluciner, dérapier. Mais n'est-ce pas le propre de l'intelligence, fût-elle artificielle, que d'être imparfaite ? ChatGPT nous renvoie à notre propre humanité, à notre capacité d'apprendre de nos erreurs. Il nous pousse à aiguiser notre esprit critique, à confronter les sources, à exercer notre jugement professionnel.

Surtout, ChatGPT nous invite à repenser notre rapport au savoir et à la créativité. Avec lui, nous pouvons imaginer de nouveaux services, de nouvelles façons d'accompagner nos clients. Nous pouvons déléguer les tâches routinières pour nous concentrer sur l'essentiel : l'analyse à valeur ajoutée, le conseil sur mesure, la relation humaine. ChatGPT n'est pas là pour nous remplacer, mais pour nous élever.

Alors oui, je suis tombé sous le charme de ChatGPT. Non pas par naïveté technophile, mais par goût du défi et de l'innovation. ChatGPT, c'est le rêve d'une intelligence augmentée, d'une collaboration féconde entre l'homme et la machine. Une invitation à réinventer notre métier, à conjuguer rigueur et créativité, expertise et curiosité. Laissons-nous emporter par la passion de ChatGPT, ce compagnon d'aventure qui sublime notre potentiel d'expert-comptable !

PAR SOUMIA MALINBAUM,
PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Il était trop tentant de ne pas déléguer à ChatGPT le soin de rédiger la définition de « ChatGPT » : « ChatGPT est une intelligence artificielle avancée, spécifiquement un modèle de traitement du langage naturel. Il est conçu pour comprendre et générer du texte de manière semblable à un être humain. Pour un expert-comptable, ChatGPT peut être utilisé pour diverses tâches telles que l'analyse de données financières, la rédaction de rapports, la génération de conseils fiscaux et comptables, ainsi que la fourniture d'informations sur la réglementation en vigueur. Grâce à son apprentissage sur de vastes quantités de données textuelles, il est capable de répondre à une large gamme de questions et de fournir des informations précises et pertinentes dans le domaine de la comptabilité. Cependant, il est important de noter que bien que ChatGPT puisse être un outil précieux, il ne remplace pas l'expertise humaine et la supervision professionnelle dans des situations complexes ou sensibles. Utilisé de manière appropriée, ChatGPT peut aider les experts-comptables à améliorer leur efficacité, leur précision et leur capacité à fournir des conseils personnalisés à leurs clients. »

Si chacun cherche son chat (GPT), on peut aussi chercher la part de « supervision professionnelle et d'expertise humaine » dans cette définition.

Chiffre

PAR JEAN-CLAUDE SPITZ,
EXPERT-COMPTABLE HONORAIRE

Le chiffre, maître du monde

Le chiffre ? ... Le chiffre ?

Ah ! Vous voulez parler du « méchant » dans le film *Casino Royale* ? Ce film où James Bond est aux prises avec un certain Le Chiffre qui s'appelle ainsi parce qu'en fait, il ne se souvient pas de son vrai nom ? Ce banquier très fort en mathématiques, qui aime le prouver en jouant au poker ?

Non ?

Alors vous voulez parler du célèbre jeu de télévision « *Des chiffres et des lettres* », qui a passionné des générations de téléspectateurs par la dextérité et la vivacité intellectuelle des candidats pour utiliser des chiffres, et leur connaissance de la langue française afin d'associer des lettres ?

Non plus ?

Ah je vois ! Vous pensez aux services secrets, qui doivent « déchiffrer » des messages secrets formés de chiffres ?

Non, toujours pas ?

Hum, hum...

Bien sûr, suis-je bête, vous voulez évoquer les chiffres inventés par les Indiens et diffusés dans le monde au IX^e siècle par les Arabes : 0, 1, 2, 3... !

Les chiffres ont donné mal à la tête à de nombreux petits écoliers français et continuent de le faire selon le dernier classement PISA, qui place en 2023 la France au 23^e rang des nations, sur le plan de la performance des élèves en mathématiques ! OK, mais il ne faut cependant pas oublier que plusieurs Français ont reçu les plus hautes distinctions internationales en mathématiques.

Depuis maintenant près d'un siècle, les chiffres 0 et 1 ont permis la révolution informatique, aujourd'hui amplifiée par l'utilisation des algorithmes.

Nous vivons quasiment chaque moment de notre existence pour/contre, avec/sans.

Le chiffre, c'est aussi pour certains l'alpha et l'oméga des décisions prises ou à prendre, à partir de statistiques : croissance, emploi, inflation, dette, PIB, notes scolaires, taux...

Comment parler du chiffre sans évoquer l'expert-comptable, dont c'est la matière première et le métier : bilans, comptes de résultat, prévisions financières, etc. Ce sont des chiffres que l'expert-comptable prépare, met en forme, analyse, explique, utilise, magnifie, au service de ses clients, mais aussi de l'économie en général.

Le chiffre est aussi à la base de formidables découvertes en matière de physique et de santé.

C'est à l'aune des statistiques – des chiffres – que nous assènt les hommes politiques que nous vivons quotidiennement, le plus souvent sans qu'ils tentent de nous faire comprendre le pourquoi de ces chiffres.

Les chiffres disent tout, mais on voudrait souvent qu'ils ne révèlent rien.

Ils ont permis le développement des échanges commerciaux et financiers, la construction des pyramides hier et des gratte-ciel aujourd'hui.

Tout est chiffre, pourraient dire certains !

Les bons, les mauvais, ceux d'hier et ceux de demain : certains chiffres apaisent, d'autres révoltent, font peur, rendent heureux...

Dans certains romans ou films de science-fiction, les humains n'ont plus de nom en lettres, mais des noms en chiffres. C'est la déshumanisation.

Pourtant, sans les chiffres, aurions-nous connu les évolutions pour passer du chariot à la fusée, de la poudre à canon à la bombe atomique ? Aurions-nous su mesurer les arcs, les angles, les performances sportives ? La liste est sans limite !

Les chiffres nous aident à comprendre, nous accompagnent au quotidien avant 7 ans et après 77 ans !

Alors, pourrait-on vivre sans les chiffres ? Peut-être, mais une conclusion s'impose : le chiffre est aujourd'hui le maître du monde.

Client

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

Dans la Rome antique, un « client » était un homme libre qui se plaçait sous la protection d'un *patronus* bienfaiteur, d'un protecteur. Cette définition reflète bien l'un des rôles de l'expert-comptable, celui de protéger ses clients chefs d'entreprise.

Pourtant, trop d'experts-comptables semblent se tromper et se comporter comme si leur client était, non pas les entreprises, mais l'Administration ou l'URSSAF. Mais en réalité, nous n'avons pas de délégation de service public de l'État. Nous sommes certes responsables de la conformité des entreprises, mais nous ne sommes pas pour autant le bras armé de l'Administration.

On croit souvent être dans une relation triangulaire : client - Administration fiscale - expert-comptable. Mais en vérité, il n'y a qu'une relation bilatérale : client - expert-comptable. Le client est celui qui paie les honoraires et signe notre lettre de mission. Point.

Cette confusion s'explique sûrement par notre formation, très axée sur le cadre réglementaire et la déontologie. Par souci de conformité, nous avons tendance à organiser notre planning en fonction des échéances fiscales et des déclarations de TVA, plutôt que de mettre la comptabilité au service de la performance de l'entreprise. Ainsi, nous finissons parfois par perdre de vue le sens de notre mission.

Cette erreur a un impact crucial sur le développement de notre cabinet. Lorsque nous adoptons une posture d'exécutant vis-à-vis de l'Administration, le risque est que nos clients perçoivent notre rôle comme étant axé uniquement sur la rigueur et la précision, et non sur le conseil ; qu'ils aient du mal à apprécier la valeur ajoutée que nous pouvons leur apporter, notre capacité à prendre de la hauteur sur les règles. Ce qui rend la vente de missions complémentaires plus difficile.

On compare souvent les experts-comptables au médecin des chefs d'entreprise. Que penserait-on d'un médecin qui ne serait qu'un technicien, concentré sur la pure analyse d'examens, annonçant froidement à son patient une mauvaise nouvelle, prescrivant un protocole de soins, sans prendre en compte la dimension humaine de l'échange ?

Pour assurer la croissance de notre profession, dans le contexte d'intenses mutations que nous connaissons, il est donc essentiel de remettre le client au centre de toute notre démarche, d'en faire le centre de gravité de notre activité. Nous pourrions ainsi renouer avec le sens profond de notre métier : protéger et accompagner les dirigeants dans leur réussite, contribuer activement à la performance de leur entreprise... et par la même occasion, de la nôtre.

Cohérence

PAR ÉRIC FERDJALLAH-CHEREL, DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE MÉTIERS ET DU DÉPARTEMENT DES ÉTUDES MÉTIERS AU SEIN DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Cohérence : quel mot emblématique !

Associé à la mission de présentation et consubstantiel à la vraisemblance (terme tout aussi emblématique), il s'inscrit dans une phraséologie consacrée : « Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels³ pris dans leur ensemble [...]. »⁴

Mais que recouvre exactement ce terme ?

Le dictionnaire de l'Académie française définit la cohérence comme la « concordance étroite, [la] liaison logique et harmonieuse entre des idées ». Les synonymes habituellement retenus sont : adéquation, cohésion, concordance, corrélation..., mais aussi vraisemblance !

Selon le glossaire des termes et expressions utilisés dans le référentiel normatif⁵, « il y a cohérence entre des chiffres ou informations issus de sources différentes lorsqu'ils ne présentent pas de contradiction entre eux, sont homogènes, se corroborent ou présentent une logique d'ensemble. »

Qu'en est-il dans la pratique ? Selon le dossier de travail de la mission de présentation, distribué par le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables,

3 Ou intermédiaires

4 Paragraphe E1 de la NP n° 2300 applicable à la mission de présentation

5 Agréé par l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020

l'examen de cohérence (et de vraisemblance) « a pour objectifs de s'assurer que les comptes :

- ne présentent pas d'anomalies manifestes,
- donnent une information cohérente [...] par rapport aux informations communiquées par le client. »

Ainsi, à titre illustratif :

- pour le cycle « Trésorerie et financement », il s'agit de vérifier la concordance du solde à la clôture de la caisse avec le brouillard de caisse (ou les états issus de la caisse enregistreuse) et la cohérence avec les premières remises en banque post-clôture;
- pour le cycle « Stocks », il est nécessaire de s'assurer de la cohérence et de la vraisemblance de la marge et de contrôler la cohérence du montant des en-cours avec la facturation de l'exercice suivant;
- pour le cycle « Personnel », il faut apprécier la cohérence du taux global de charges sociales par rapport à l'exercice précédent et demander des explications sur toute variation significative;
- pour le cycle « État », il s'agit de contrôler la cohérence de la TVA récupérable au titre de l'exercice et de s'assurer celle des éléments entrant dans la base fiscale.

Une fois les contrôles réalisés, l'expert-comptable se prononce sur la cohérence (et la vraisemblance) des comptes en établissant :

- une attestation sans observation,
- une attestation avec conclusion favorable, mais avec observation(s),
- un refus d'attester.

Cohérent, non ?

Commissaire aux comptes

PAR ANDRÉ-PAUL BAHUON,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mot « commissaire » vient du latin « *commissarius* », lui-même provenant du mot « *commissus* », qui pourrait se traduire en français contemporain par « délégué ».

Dans l'étymologie même du mot, nous pouvons percevoir que le commissaire agit pour le compte d'un organe supra, qui semble pouvoir gérer un intérêt général.

Les premières traces du mot « commissaire » apparaissent dès le XIII^e siècle.

La notion de « commissaire aux comptes » intervient ensuite au XVIII^e siècle : tout d'abord – dans sa première moitié – avec la nomination de commissaires dans certaines sociétés privées, à l'occasion des statuts rénovés de la Compagnie des Indes, puis aux prémices de la Révolution française, quand des « commissaires révolutionnaires » furent désignés pour contrôler la liste royale.

C'est en pleine révolution industrielle, et à la suite de scandales financiers, que la loi du 24 juillet 1867 institue le « commissaire de sociétés », qui a essentiellement un rôle de contrôle de forme sur une mission définie par l'entreprise obligée.

Au cours du XX^e siècle, plusieurs étapes importantes voient la confirmation du rôle des commissaires aux comptes.

- 1935 : inscription auprès des cours d'appel des commissaires aux comptes intervenant dans les sociétés faisant appel public à l'épargne, et mise en place d'une réglementation sur la nomination, l'exercice professionnel et la responsabilité civile et pénale.
- 1937 : naissance des premières compagnies de commissaires agréés.

Cette situation va se prolonger jusqu'à la fin des années 60.

Le 12 août 1969, un décret institue la profession de commissaires aux comptes telle qu'on la connaît aujourd'hui, et la mise en place des compagnies régionales et de la compagnie nationale de commissaires aux comptes.

Le xx^e siècle apporte d'ores et déjà son lot de modifications, dont :

- l'apparition d'un régulateur, d'abord le H3C⁶, devenu la H2A⁷,
- le décret du 30 décembre 2023, qui consacre le commissaire aux comptes comme « auditeur de durabilité ».

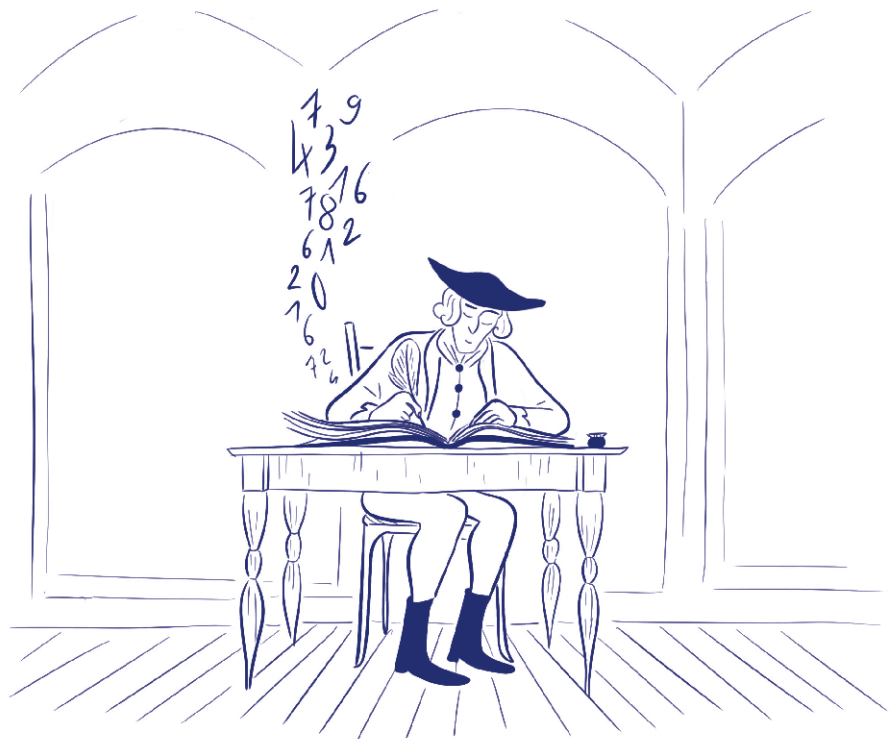
Par son cadre d'exercice, le commissaire aux comptes agit :

- pour l'intérêt général,
- pour une justice économique de qualité,
- comme un tiers de confiance indépendant.

Quelle histoire ! Les commissaires aux comptes existaient même déjà au temps des Romains, lorsqu'un « questeur impérial » venait effectuer un contrôle dans les régions gouvernées par l'Empire. La profession peut donc se targuer d'être héritière d'une tradition multiséculaire. Gageons qu'elle continuera à s'adapter avec la même agilité aux prochaines évolutions qui l'attendent.

6 *Haut Conseil du Commissariat aux Comptes*

7 *Haute Autorité de l'Audit*



Collaborateurs

PAR AGNÈS BRICARD,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

C'est la richesse de nos cabinets. Ce sont eux qui portent les missions auprès de nos clients au quotidien. La force tranquille de nos cabinets, ce sont les collaborateurs. Sans eux, rien ne serait possible !

Ils sont les gardiens de la précision, des veilleurs infatigables qui, dans l'ombre des chiffres, assurent la clarté et la conformité, en mettant en œuvre nos décisions.

Mais leur contribution dépasse le cadre de ces tâches techniques. Les collaborateurs incarnent l'esprit d'équipe, la synergie qui permet à chaque cabinet de s'inscrire dans une dynamique de groupe, de partager et d'enrichir le savoir collectif.

Chaque collaborateur est une pierre angulaire de nos cabinets. Avec l'open data et l'intelligence artificielle, les missions des collaborateurs vont évoluer, se transformer. La technologie permettra d'effacer les tâches répétitives et d'augmenter le périmètre des missions à valeur ajoutée.

Les transformations à venir constituent des défis que notre profession saura relever une fois de plus en renforçant le rôle et les missions des collaborateurs grâce à la formation continue, toujours et encore.



Comptes

PAR GILLES DAURIAC,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Quoi de plus éloigné d'un conte qui présente avec des lettres un récit de faits ou d'aventures imaginaires, que des comptes qui présentent avec des chiffres un récit de faits absolument réels ?

Ce parallèle n'est pas très original, et il avait du reste déjà été utilisé par Jules Ferry en 1868 dans une brochure au titre en forme de calembour, qui se livrait à une critique féroce des travaux et de la gestion financière du préfet de Paris de l'époque : *Les Comptes fantastiques d'Hausmann*, clin d'œil aux *Contes fantastiques* d'Hoffmann.

Mais il y a tout de même un point commun assez fort entre un conte et des comptes, qui est qu'on y raconte chaque fois une histoire, car c'est bien de cela qu'il s'agit à travers les comptes. Dans le compte de résultat, on racontera la somme des aventures survenues dans l'exercice, de la plus anecdotique relative au remplacement d'un copieur, au sinistre survenu dans le bâtiment, plus ou moins bien indemnisé par l'assureur, en passant par le départ, négocié ou avec perte et fracas, de ce collaborateur présent depuis 20 ans. Tout ceci dans le bruissement des affaires quotidiennes d'achats et de ventes.

On lira dans le bilan l'histoire d'une vie d'aventures qui débouchent sur une accumulation de richesses, mais aussi dans certains cas de misère, passant par une succession de réussites et d'échecs, et parfois, il faudra aller chercher dans l'annexe la clé de l'énigme d'un compte au solde mystérieux.

Les comptes sont le roman de la vie d'une entreprise, roman dont le dirigeant est le personnage principal et l'expert-comptable le narrateur, et où le réel qu'on y décrit dépasse quelquefois l'imaginaire des contes les plus fantastiques.



Compte d'attente

PAR OLIVIER CERF,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le compte d'attente : cette zone de transit pour les sommes perdues et les transactions indécises, en quête de leur destination finale. Imaginez un aéroport pour chiffres confus, dans lequel les montants errent en attendant que quelqu'un décide enfin où les caser. C'est le placard de la comptabilité, un espace pour ranger provisoirement ce que l'on ne sait pas où mettre, avec l'espoir qu'un jour, un comptable courageux – ou la réminiscence d'un dirigeant ? – viendra leur donner un sens. Une véritable salle d'attente pour les chiffres en crise existentielle !

Comptabilité

PAR GILLES DAURIAC,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

« La comptabilité, c'est la science des ânes. » Au lycée dans ma jeunesse, les meilleurs élèves allaient en filière scientifique et les plus médiocres étaient orientés en G2 « Techniques quantitatives de gestion et comptabilité », façon de bien faire comprendre que quand on était bon à pas grand-chose, il restait la comptabilité. Et que dire du praticien de la comptabilité ? Le comptable, cet anti-héros par excellence, scribouillard binoclard, ennuyeux comme la pluie, méticuleux jusqu'à l'extrême !

Et pourtant, s'ils savaient...

S'ils savaient que la comptabilité est un subtil mélange de science et d'art, où se mêlent à la fois rigueur et imagination, précision infinie dans le détail et cohérence de la vision globale.

S'ils savaient que la comptabilité est aussi et surtout un langage universel, que de toutes les façons de raconter une histoire, la comptabilité est probablement le moyen le mieux partagé par les hommes : qu'à Londres, Sydney, Paris

ou Pékin, les comptables se comprennent, parlent la même langue, racontent des histoires similaires, et que grâce à eux, chacun peut savoir ce qui s'est passé dans la journée, le mois ou l'année écoulée.

S'ils savaient que sans comptabilité, pas de traces des créances et des dettes, pas de financement, et donc pas d'investissements, mais bien au-delà de cette vision micro-économique, pas d'échanges entre individus, pas de système bancaire, aucun flux possible entre les humains, aucune mesure de la création de richesse ou de l'appauvrissement, aucun équilibre entre les personnes, les organisations, les nations...

La comptabilité, c'est l'ordre et la sécurité, c'est la paix et la prospérité, et le comptable, tel un Casque bleu du chiffre, en est le garant invisible, tapi dans l'ombre des nombres.

PAR JEAN-CLAUDE SPITZ,
EXPERT-COMPTABLE HONORAIRE

12 mai 2004, 334^e session du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC), devenu depuis le Conseil National des Experts-Comptables (CNOEC). Le président William Nahum indique aux élus du CSOEC qu'il est temps de faire le choix du thème du Congrès 2005, un Congrès anniversaire : l'Ordre aura 60 ans !

Les participants lancent des idées : le social, le développement des entreprises, le recrutement, puis au bout d'un moment, Martine Le Corre, jeune présidente du Conseil régional de Champagne-Ardenne – trop tôt disparue – lance : « Et si on parlait de comptabilité ? Le congrès de 2004 a pour thème la fiscalité et on traitera plus tard du social : ce sont les 3 piliers de notre métier. »

Les élus se regardent, des réflexions fusent : « Comment attirer 4 000 professionnels sur le thème de la comptabilité ? » C'est à la fois le quotidien, le cœur de métier (elle représente alors 70 % de leur chiffre d'affaires), mais aussi une matière qui, considèrent-ils, ne les valorise pas après 8 ans d'études...

En 2005, la comptabilité avait une certaine actualité : c'est la mise en place des IFRS⁸ et du nouveau plan comptable, introduisant en particulier de nouvelles modalités d'évaluation des actifs et des passifs.

Au bout de quelques minutes, un consensus se dessine parmi les membres du Conseil supérieur. Les élus du Conseil supérieur approuvent à l'unanimité le thème de la comptabilité.

À la session suivante – jour d'inconscience ou jour de gloire ! –, je présente ma candidature comme rapporteur général et suis désigné.

Accepter d'être rapporteur général d'un Congrès de l'Ordre est un honneur, mais aussi un sacré challenge : le Congrès est une « énorme machine » qui ne peut, qui ne doit pas « dérailler » pour des raisons financières certes, mais aussi et surtout pour des raisons de cohésion du corps professionnel : plus de 4 000 d'entre eux viennent au Congrès et beaucoup d'autres en suivent les actes, les travaux, les propositions.

Après les congés d'été, les premières réunions de travail ont lieu avec les 4 rapporteurs adjoints et le directeur technique du Conseil supérieur de l'époque, René Düringer.

Le projet se construit autour de 4 axes :

2 pôles :

- 2005 : plan comptable et IFRS - enjeux et perspectives (rapporteur adjoint Laurent Levesque)
- Les process de production comptable - enjeux et méthodes (rapporteur adjoint Thierry Polack)

et 2 itinéraires « Regards croisés » :

- avec les enseignants et les universitaires (rapporteur adjoint Pol Lavefve)
- avec les professionnels en entreprise issus de l'Académie des sciences et techniques comptables et financières, créée par William Nahum (rapporteur adjoint Jean-Louis Mullenbach)

Le Congrès prend forme, mais comment le rendre attrayant, attractif ? Si les ateliers et les conférences sont généralement très suivis par les congressistes, le point d'orgue de la partie intellectuelle d'un congrès, ce sont les séances

plénières avec 2 à 3 000 participants dans un grand amphithéâtre. Il fallait donc présenter la comptabilité autrement pour les attirer en nombre.

Lors de l'une des nombreuses réunions de préparation, l'un des membres du groupe de travail de travail composés des rapporteurs, des équipes techniques et de communication du Conseil supérieur, l'un d'entre nous a proposé : « Et si nous lançions la chaîne de télévision *Canal C* (comme Comptabilité) ? »

Ensuite, tout a été limpide. Avec des spécialistes de l'événementiel, nous avons choisi une scénographie de séances plénières « disruptives » : en fond de scène, une vraie salle de régie de télévision avec des écrans diffusant des images, des événements du Congrès filmés en direct, et de vrais techniciens faisant leur métier devant des tables de mixage.

Chaque séquence des plénières a été conçue comme la parodie d'une émission de télévision connue : « *Le Congrès, comment ça marche ?* », « *50 minutes pour convaincre - Les IFRS* »...

La régie lançait également des pages de publicité, des duplex avec certains stands, des flashes spéciaux... Tout était imaginé pour donner de la comptabilité une image moderne et dynamique.

Pour le lancement du Congrès et la première plénière, j'ai souhaité interviewer une personnalité sur un thème qui me tenait à cœur : « Comptabilité, culture, civilisation et systèmes économiques ». En exerçant mon métier, j'ai en effet toujours été frappé par la différence du statut de l'expert-comptable selon les pays : dans les pays saxons, l'expert-comptable a une image forte et positive alors qu'en France, nous devons en permanence justifier de notre rôle et de l'importance de nos études.

Nous avons décidé de solliciter le professeur et chercheur Claude Allègre, ancien ministre, personnalité parfois controversée, mais reconnue pour ne pas manier la langue de bois. Six mois avant le Congrès, René Durringer et moi-même l'avons rencontré dans son grand bureau rue de Jussieu, pour lui expliquer ce que nous attendions de lui. Il est séduit par la thématique et accepte d'être le « grand témoin » pour l'émission « *Un certain regard* ».

Malheureusement, le jour J, son intervention s'est révélée plutôt décevante et les réponses un peu déconnectées de ce que nous attendions (à nos questions sur la différence de perception du statut selon les pays, Claude Allègre a répondu en parlant du financement des universités américaines comparé à celui des universités françaises !)

Le Congrès débutait mal et je n'avais pas de réponse à ma question : « Pour quoi ceux qui pratiquent la comptabilité, les experts-comptables, sont respectés et même enviés dans les pays anglo-saxons alors qu'en France, dès lors qu'on prononce le mot "comptabilité", il a une connotation négative et peu attractive ? »

Déçu, mais pas abattu, je compte sur les séquences à venir pour ranimer « la flamme de la comptabilité » et j'annonce la suivante : « Le 60^e Congrès, comment ça marche ? », dans laquelle les quatre rapporteurs adjoints, devenus pour l'occasion « journalistes rédacteurs en chef » présentent les détails du Congrès, comme dans un journal télévisé.

Une séquence de la plénière d'ouverture avait été consacrée « aux anciens », les présidents d'honneur du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables et au président en exercice, Jean-Pierre Alix, intitulée « Des hommes, une institution, un avenir ». En clôture, il était logique de dédier une séquence aux jeunes.

Nous avons donc demandé à des étudiants en comptabilité de participer au concours du meilleur clip vidéo avec pour sujet « La compta, j'aime ça ! » Ils ont été nombreux et enthousiastes à répondre à notre proposition.

Les trophées ont été remis aux vainqueurs sous les applaudissements des congressistes qui ont apprécié leur créativité, leur rigueur, leur technique et leur passion pour la comptabilité.

Quoiqu'on en dise, la comptabilité est une matière noble, une science, un art...

Les experts-comptables ont la passion de leur métier, eux, « les maîtres es comptabilité ».

PAR RENÉ RICOL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Quand je parle avec mes enfants, mes petits-enfants, leurs amis, de jeunes étudiants, j'ai le sentiment que le terme comptabilité est obsolète, ringard, répulsif, à la fois pour son apprentissage, *a fortiori* pour en faire son métier.

Il est rare que nous soyons devenus comptables, puis experts-comptables, par vocation. Souvent, c'est par le hasard de nos études et de nos parcours professionnels que nous avons découvert l'utilité et l'intérêt de la comptabilité. Pour beaucoup d'entre nous, cette découverte s'est transformée en véritable passion. Il est vrai qu'il n'y aurait pas de vie sociale, pas de solidarité nationale, pas de création de richesses, en fait, pas de vie en communauté du tout, sans cet indispensable outil qu'est la comptabilité.

Comment savoir si notre activité, quelle qu'elle soit, permet de couvrir les frais nécessaires à son exercice? Prenons un seul exemple : celui de la santé, avec un système français auquel, malgré ses défauts, nous sommes tous viscéralement attachés. À la fois pour les services qu'il rend à chacune et à chacun d'entre nous, mais aussi parce qu'avec l'éducation, la sécurité, la justice, c'est l'un des quatre piliers de notre vie en société. Ce système ne saurait être opérationnel sans chiffres pour déterminer les frais de fonctionnement, les investissements nécessaires et leur amortissement dans la durée. Tout ceci permet de se poser la question de son financement et de la pérennité de celui-ci.

La comptabilité implique de regarder les choses en face, de les regarder en vérité et c'est cela qui ouvre au dialogue, cette richesse incroyable du métier d'expert-comptable ou de collaborateurs d'expert-comptable. C'est parce que nous regardons la vérité des choses, que nous pouvons avoir la confiance des responsables politiques ou associatifs et des chefs d'entreprise, qu'elles soient petites, grandes ou en devenir. Toutes les crises que nous avons traversées – pas seulement financières – sont d'une manière ou d'une autre liées au fait que les comptes n'ont pas été préparés, qu'il s'agisse des comptes du passé ou des comptes prévisionnels.

La première rencontre avec le grand amour ne s'oublie jamais !

C'était au début des années 80 et, alors que je n'étais encore qu'un enfant, mon père, boucher florentin, me parlait de « sa » comptabilité : comme il payait les fournisseurs au fur et à mesure et qu'il encaissait les clients en espèces, à la fin de la journée, il fouillait dans ses poches et ce qui restait était le bénéfice !

Mais comment pouvait-on – dans la patrie de la comptabilité – ne saisir que les entrées et les sorties, en oubliant la partie double qui, grâce à Pacioli, a été adoptée dans le monde entier ?

Un peu plus tard, j'ai pu mieux comprendre comment cela fonctionnait : la boucherie était ouverte depuis plusieurs années, c'était une affaire bien établie qui ne nécessitait pas d'investissement, sans besoin d'acheter de nouvelles machines, car il suffisait un peu d'entretien. Bref, la boucherie ne demandait pas de Capex !

Après quelques livraisons à des restaurants, mon papa s'est vite rendu compte qu'il n'était pas doué pour solliciter des débiteurs et il a alors préféré vendre uniquement aux particuliers et encaisser ainsi quotidiennement. De plus, les produits étaient frais et avaient donc une rotation très élevée, avec un stock allégé. Bref, la boucherie n'avait pas de besoins en fonds de roulement (BFR) non plus !

Si l'on ajoute la bonne habitude de payer immédiatement les fournisseurs, on comprend que le cash-flow puisse parfois coïncider avec le bénéfice !

Autre souvenir de la boucherie : lorsqu'un petit commerçant vous dit qu'il a une marge de 50 %, c'est qu'il a acheté le produit à 100 et l'a revendu à 150, l'augmentant ainsi de 50. Attention donc à ne pas lui suggérer d'avoir une marge de 33 % (50 sur 150), il risquerait de réduire son prix de vente à 133 !



PAR WILLIAM NAHUM,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Un dictionnaire amoureux de la comptabilité, me dit-on, mais que puis-je en dire ? Cependant, après réflexion, il est venu à mon esprit une foule d'images. Certes, la comptabilité, c'est une architecture truffée de droits qui évoque plus la rationalité que les sentiments.

La comptabilité reflète la vie économique quotidienne de millions de personnes, aujourd'hui comme au XVIII^e ou au XIX^e siècle. Prenons des chefs d'œuvres littéraires tels que *Les Misérables*, *Germinal* ou *Le Père Goriot*. Ces romans de la littérature française traitent des ambitions, des relations amoureuses, de la beauté et de la médiocrité de l'humanité, mais aussi et souvent des bonnes ou mauvaises fortunes économiques. Souvenons-nous du Père Goriot : d'abord riche, il se ruina pour l'amour de ses filles. En bon comptable, on pourrait retracer sa fortune jusqu'à sa ruine, en évaluant, en monnaie de l'époque et selon des critères historiques, les folles dépenses qu'il consentit sous la pression de ses filles.

Regardons également l'évolution du travail des enfants au XIX^e siècle. Elle révèle comment la comptabilité traduit des réalités économiques : salaires, pouvoir d'achat, charges et résultats.

La France et le monde seraient-ils les mêmes en l'absence de comptabilité ? Assurément non ! Qu'il s'agisse de comptabilité privée, publique ou nationale.

La comptabilité permet de savoir, comprendre, analyser, comparer, prévoir, gérer, améliorer, évaluer, investir, enrichir, prévenir... Il n'est pas un jour sans que consciemment ou non, nous n'ayons recours à des concepts comptables. Comme le disait Alfred Sauvy : « *Être libre, c'est être informé.* » Et comment être informé sans comptabilité ?

Les experts-comptables et les commissaires aux comptes jouent un rôle crucial dans la bonne gestion et la modernisation des entreprises, l'équilibre des chefs d'entreprise, la sécurité des salariés et des autres parties prenantes.

Un pays moderne ne peut se passer de comptabilité. Les bilans et les liasses fiscales produits chaque année financent l'État et garantissent des protections sociales exceptionnelles. Sans comptabilité, il n'y aurait pas de fiscalité, et donc pas de services publics.

La comptabilité est bien plus qu'une technique. Elle permet de traduire en chiffres la souffrance humaine, les efforts et les mérites. Elle est essentielle à la vie économique et, par extension, à la vie tout court.

La comptabilité est un métier passionnant. Je me souviens avoir choisi cette voie pour apprendre vite et bien gagner ma vie. Plus tard, lorsque j'étais face à des adolescents cherchant la leur et à qui j'expliquais mon métier, je terminais toujours par la phrase suivante : « À 15 ans, on rêve d'être footballeur ou chanteur ! À 40 ans, on regrette de ne pas être expert-comptable. »

Outre l'exercice de mon métier qui m'a apporté et m'apporte encore de multiples satisfactions, la profession, en m'élisant et me réalisant avec mon équipe durant près de vingt ans et jusqu'à la présidence nationale de l'Ordre, a manifesté sa volonté de changement radical du rôle des institutions professionnelles et a aussi permis la création de nombreuses initiatives : les Universités d'été, l'Asforef, Allo Impôt, et bien d'autres choses qui par la suite ont été adoptées partout en France.

Merci la profession, merci la comptabilité ! La comptabilité, c'est plus qu'un métier : c'est la vie !

Confiance

PAR JULIEN TOKARZ,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il n'y a pas d'activité économique qui fonctionne correctement et se développe sans confiance. C'est vrai en micro-économie comme en macro-économie, de la TPE à la grande entreprise, c'est une constante immuable. D'ailleurs, toutes les grandes crises économiques sont parties de crises de confiance.

Pour instaurer cette confiance, les pouvoirs publics ont installé quelques piliers, comme des agences de surveillance des marchés (AMF⁹, ACPR¹⁰, ORIAS¹¹...), mais également des professions réglementées qui garantissent la qualité de l'information financière fournie et le respect de la loi.

9 Autorité des Marchés Financiers

10 Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

11 Organisme pour le Registre officiel des Intermédiaires en ASSurance, banque et finance

Nos professions, experts-comptables et commissaires aux comptes, se nourrissent de cette confiance par l'exigence de notre formation, la force de notre déontologie et la qualité de nos prestations.

Conscience

PAR SERGE ANOUCHIAN,
EXPERT-COMPTABLE

La première définition de Wikipédia est absolument magnifique et éclairante : « La conscience est la présence de l'esprit à lui-même dans ses représentations, comme connaissance réflexive du sujet qui se sait percevant. »

Un *Doliprane* ?

Il y a d'ailleurs plus de 300 000 000 pages sur *Google* concernant ce terme et bien que ce mot soit féminin, on se contentera de la définition suivante : « Organisation du psychisme de l'homme qui, en lui permettant d'avoir connaissance de ses états, de ses actes et de leur valeur morale, lui permet de se sentir exister, d'être présent à lui-même. »

Cette définition tendrait à démontrer que seuls les hommes – au sens d'espèce humaine – ont une conscience, mais nous n'avons sans doute pas le temps de développer cette théorie, pourtant passionnante lorsque l'on songe au cimetière des éléphants ou au chant du cygne.

Les hommes du chiffre que nous sommes ont été nourris au triptyque : « science, conscience, indépendance ».

Bien sûr, on ne peut pas faire l'économie de la célèbre phrase de Rabelais provenant de la lettre que Gargantua adresse à son fils Pantagruel : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. »

Ce qui veut dire bien sûr que le savoir n'est profitable que s'il est accompagné d'une conscience aiguë du bien et du mal.

Impossible de ne pas songer par exemple à l'inventeur de la bombe atomique !

Il peut même y avoir des expressions peu engageantes, comme « par acquit de conscience » qui sous-entend le plus souvent un manque de conviction : « Je l'ai fait par acquit de conscience pour m'éviter d'éventuels scrupules, mais sans être vraiment convaincu que c'était indispensable. »

Étymologiquement, ce mot vient du latin « *cum scienta* » qui signifie « savoir avec ».

Autrement dit, savoir que l'on sait et donc en avoir conscience !

Un auteur, Noël du Fail, a pu écrire : « Quand la bourse se rétrécit, la conscience s'élargit ! » Beau sujet de dissertation !

Il est très tentant d'amalgamer, au moins pour notre corps professionnel mais pas uniquement, le mot « conscience » avec les concepts de morale et d'éthique.

Dans le milieu professionnel, nous avons plutôt tendance à parler de déontologie, qui me semble pourtant une notion bien différente, puisqu'il s'agit là de l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession.

La morale et l'éthique sont des règles plus universelles, et je ne peux m'empêcher à ce titre de reprendre deux magnifiques citations. La première est de Jean Rostand pour qui « La morale, c'est ce qui reste de la peur quand on l'a oubliée. » À quoi le philosophe André Comte-Sponville répond que « L'éthique, c'est ce qui reste de l'amour quand on se souvient de tout. »

Et les experts-comptables ont bonne mémoire !

Conseil

PAR SERGE ANOUCHIAN,
EXPERT-COMPTABLE

Le conseil, c'est le rôle du conseiller. Or, de même que le fromage n'est gratuit que dans les pièges à rats, le conseil, efficace ou non, ne doit pas, ne peut pas, être gratuit.

Honoré de Balzac l'avait bien dit : « L'intérêt et le talent sont les seuls conseillers consciencieux et lucides. »

Ce n'est pourtant pas un avis partagé par François de La Rochefoucauld qui pense qu'« On ne donne rien si libéralement que ses conseils. »

Il faut à ce stade distinguer le conseil de la recommandation, et la frontière n'est jamais simple.

Doit-on dire « Je vous conseille tel restaurant » ou « Je vous recommande tel restaurant » ?

Cette polémique a longtemps existé chez nos amis et confrères commissaires aux comptes, qui ne pouvaient absolument pas faire de conseil, mais pouvaient cependant émettre quelques recommandations. D'ailleurs, comment être utile lorsque l'on ne peut faire ni du conseil ni de recommandation ?

Précisément, cette frontière est tellement floue que le Larousse lui-même définit le conseil comme un avis, « l'indication donnée à quelqu'un par quelqu'un d'autre pour le diriger dans sa conduite, dans ses actes par des recommandations. »

Le conseil peut être aussi quelqu'un, une personne ou une société, choisi ou désigné, pour assister une personne, par exemple dans un procès, ou en cas d'incapacité temporaire, notamment dans la gestion de ses biens.

Sur un plan plus large, cela peut désigner une institution avec un rôle et des pouvoirs plus ou moins étendus. Il suffit sur ce plan de songer au Conseil constitutionnel ou au Conseil de l'Union européenne.

Un adage dit d'ailleurs que les conseillers ne sont pas les payeurs ! Ce qui explique pourquoi, un conseiller peut continuer à conseiller même lorsque tous ces conseils s'avèrent inopérants, inutiles et même contre-productifs.

Conseiller qui et conseiller comment ?

Personne n'est omniscient. C'est la raison pour laquelle, sans doute, sont apparues les notions de généralistes et de spécialistes.

« Le spécialiste est celui qui sait de plus en plus de choses sur de moins en moins de sujets, jusqu'à tout savoir sur rien ! », disait le philosophe américain Ralph Barton Perry.

Le généraliste au contraire est celui qui sait de moins en moins de choses sur de plus en plus de sujets, jusqu'à rien savoir sur tout !

Mais ce sont sans doute d'excellents conseillers.

Cotisations sociales

PAR BRUNO CHRÉTIEN,

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT DE LA PROTECTION SOCIALE

Déployées avec la création de la Sécurité sociale en 1946, les cotisations sociales obligatoires étaient à l'origine très simples : un salaire multiplié par un taux finançant des droits en fonction des montants versés. Les amateurs de vieux papiers ont probablement tous rencontré les premiers bulletins de salaire tenant sur cinq lignes. Un miracle quand, aujourd'hui, une page format A4 ne suffit souvent pas !

Mais, c'était sans compter l'expertise normative d'une Administration faisant ses délices de règles complexes à l'application incertaine, sources de tant de redressements par les URSSAF.

Bien que de nombreux projets de simplification des bulletins de paie aient vu le jour, ils ont fréquemment abouti à ajouter des lignes plutôt qu'à en enlever.

Car si les pouvoirs publics affirment vouloir simplifier la fiche de paie, ils n'envisagent pas toucher aux calculs qui restent toujours aussi complexes. Il existe ainsi huit critères de changement de taux de cotisations (six liés au montant de la rémunération et deux aux effectifs de l'entreprise). Au fil des ans, et quels que soient les gouvernements en place, notre système est devenu un véritable capharnaüm.

Il ne suffit pas de concevoir une carrosserie de Ferrari sur un moteur de Twingo pour créer une voiture de course !

Les salariés qui reçoivent leur bulletin de paie n'en ont peut-être pas conscience, mais même automatisée, la production de bulletins de paie exacts constitue chaque mois un tour de force. Grâce en soit rendue aux collaborateurs du service social !

Coûts

PAR PHILIPPE BARRÉ,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le calcul des coûts est au cœur du système d'information de l'entreprise. C'est une source d'information indispensable pour le chef d'entreprise. Rappelons-nous les mots d'Auguste Detœuf dans *Propos d'Oscar Barenton*, confiseur : « On travaille mal dans une usine où l'on ne voit pas clair, et, pour que l'on y voie clair, il faut un bon éclairage et une bonne comptabilité. »

Le calcul des coûts est une technique comptable interne à l'entreprise, qui a pour objectif d'offrir une analyse détaillée des résultats des activités de l'entreprise. Ce système d'information est essentiel pour les dirigeants, car il les aide à prendre des décisions éclairées. Le calcul de coût doit fournir des informations pertinentes pour les décisions de gestion, comme la fixation des prix, l'évaluation de la rentabilité des produits et l'optimisation des processus. Il sert à orienter les décisions, à clarifier les choix de gestion et à mieux comprendre et gérer l'entreprise.

Ces informations sont cruciales pour un chef d'entreprise. C'est pourquoi ils cherchent à déterminer leurs coûts de production, de revient ou autres. Ils souhaitent connaître LA vérité des coûts. Ils attendent un calcul d'une grande précision. Quoi de plus simple pour un comptable ? Et pourtant !

Pour déterminer le calcul d'un coût, il est déjà nécessaire de maîtriser les méthodes de calcul des coûts, comme les coûts complets, les coûts variables, les coûts marginaux, les coûts directs, la méthode ABC... et tant d'autres.

Sur le papier, la comptabilité de gestion n'a aucun secret pour les comptables habitués à résoudre des cas de comptabilité analytique toujours plus complexes avec des difficultés invraisemblables, telles que des matières premières qui s'évaporent, des produits qui se dilatent, des matières qui périssent, des sous-produits dérivés, des déchets revendus... Autant de difficultés cousues de fil blanc, où toutes les données sont fournies et la méthode imposée par les sujets d'examen.

La pratique est beaucoup plus subtile. Il est souvent impossible de calculer des coûts avec la précision absolue attendue par le chef d'entreprise. Il convient de recourir à des approximations et d'adapter les méthodes de calcul

en fonction du contexte spécifique et des besoins. La clé est de trouver un équilibre entre la précision des calculs et la pertinence des informations utiles à la prise de décision.

Comme le préconisait John Maynard Keynes : « Il faut cesser d'avoir tort avec précision pour commencer à avoir vaguement raison. » Cela souligne l'importance de privilégier des approximations utiles plutôt que de rechercher une précision absolue qui pourrait être trompeuse ou très coûteuse.

Qu'est-ce qu'un bon coût ? Au-delà de la nécessaire approximation des calculs, sur le terrain, aucune méthode ne s'impose et c'est bien normal. Chaque méthode répond à un contexte, à une théorie et à un modèle sous-jacent.

Il n'est pas difficile de calculer un coût, mais encore faut-il qu'il ait la signification économique recherchée ! Calculer un coût moyen alors que la décision devrait être prise sur la base d'un coût marginal peut mener à des décisions erronées, alors même que tous les calculs seraient justes... Mais comme disait Alfred Sauvy : « Les chiffres sont des innocents qui avouent tout sous la torture. »

La vraie question que chacun se pose, expert ou néophyte, est donc « Qu'est-ce qu'un bon coût ? ». Le véritable défi du calcul des coûts consiste à identifier LA « bonne » méthode de calcul des coûts.

Quel est le système de calcul le plus pertinent ? Quelle méthode fournira l'information pertinente pour la prise de décision ? Ces questions renvoient à des problématiques complexes pour lesquelles de multiples paramètres doivent être pris en compte.

La pertinence économique d'un coût dépend de sa capacité à refléter la réalité économique. Un coût économiquement pertinent prend en compte les effets à court et long terme des décisions et aide à éviter les choix basés uniquement sur des données comptables figées.

Pour finir, un coût doit évidemment être rapproché des notions voisines (souvent confondues), et pourtant tellement différentes, que sont la valeur et le prix. Mais je laisse à des collègues le soin de définir ces notions.

Il n'existe pas de système comptable universel valable pour chaque entreprise et chaque usage. À la question « Quel est le coût de tel produit ou service ? », la réponse la plus sage est donc « Ça dépend ! »

Créances

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

En comptabilité, une créance est une somme d'argent qu'un tiers doit à une entreprise pour des biens ou services reçus. Ce sont des actifs, des richesses en devenir, des chiffres qui gonflent les bilans en attendant de se transformer en trésorerie.

Mais les créances sont bien plus que de simples chiffres inscrits dans un registre : elles sont les témoins silencieuses de la confiance accordée aux clients.

Pour l'expert-comptable, les créances représentent un enjeu crucial. Elles sont des pièces d'un puzzle financier plus vaste, influençant directement la santé de l'entreprise et ses flux de trésorerie. Une créance bien gérée peut assurer des jours sereins, tandis qu'une créance négligée peut vite devenir une épine dans le pied, menant à des pertes et des problèmes de liquidité.

La gestion des créances requiert une expertise particulière : l'expert-comptable doit enregistrer chaque somme due avec précision, évaluer sa probabilité de recouvrement et prévoir des provisions pour celles qui semblent incertaines. Comme un jardinier vigilant, il surveille les créances, s'assurant qu'elles sont bien payées.

Derrière chaque créance se cache une histoire : celle d'une relation commerciale, d'un échange basé sur la confiance. Les créances symbolisent ces engagements mutuels, ces liens invisibles entre deux parties. Pour l'expert-comptable, gérer les créances, c'est veiller sur ce réseau de relations. C'est anticiper, relancer, mais surtout comprendre qu'au-delà des chiffres, il y a des engagements humains.

CSRD

PAR ÉRIC FERDJALLAH-CHEREL, DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE MÉTIERS
ET DU DÉPARTEMENT DES ÉTUDES MÉTIERS AU SEIN DU CONSEIL NATIONAL
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Puisque *La Passion du chiffre* est le titre de ce recueil, abordons ici la CSRD par l'étude de ses chiffres.

1 pour 1 directive européenne, la directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022, transposée en droit français par l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales¹².

2 pour la H2A, la haute autorité de l'audit, qui remplace depuis le 1^{er} janvier 2024 le haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) et inscrit sur sa liste 2 les auditeurs de durabilité qui certifient les rapports de durabilité : les commissaires aux comptes et les OTI¹³ accrédités par le COFRAC¹⁴

3 pour les 3 critères ESG, les informations à fournir dans le rapport de durabilité portent sur les domaines : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

4 pour les 4 lettres CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).

6 pour 6 ans, la durée du mandat de l'auditeur de durabilité, nommé statutairement ou par décision de l'organe compétent.

12 Complétée par le décret n° 2023-1394 du 30 décembre 2023 relatif à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales et deux arrêtés du 28 décembre 2023 portant modification du titre II du livre VIII du Code de commerce et pris en application de l'article 37 de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023.

13 Organisme Tiers Indépendants

14 Comité Français d'ACCréditation

12 pour 12 normes ESRS¹⁵, qui précisent les informations à publier et la structure à utiliser dans le rapport de durabilité :

- 2 normes transversales pour les exigences et les informations générales,
- 5 normes relatives aux questions environnementales :
 - Changement climatique
 - Pollution
 - Ressources aquatiques et marines
 - Biodiversité et écosystèmes
 - Économie circulaire
- 4 normes relatives aux questions sociales :
 - Employés
 - Travailleurs de la chaîne de valeur
 - Communautés affectées
 - Consommateurs et utilisateurs finaux
- 1 norme relative à la gouvernance, au management des risques et au contrôle interne.

82 pour 82 exigences d'informations - qualitatives ou quantitatives - à fournir dans le rapport de durabilité au regard de l'analyse de double matérialité.

90 pour 90 heures minimum de formation homologuée à suivre, pour bénéficier de la clause dite « du grand-père » et obtenir le titre d'auditeur de durabilité.

PAR DELPHINE LUBRANI,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La directive européenne de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) sur le reporting de durabilité des entreprises peut sembler loin de notre quotidien d'experts-comptables.

Mais en réalité, les enjeux de durabilité et de publication sont majeurs : bientôt, les organisations de toute taille seront dans l'obligation de produire et fournir à leurs donneurs d'ordre, financeurs ou autres tiers, les informations extrafinancières demandées.

En tant qu'experts-comptables, nous savons depuis toujours accompagner et guider nos clients dans tout type de *reporting*. Par notre positionnement au sein du système d'informations de notre client, nous sommes bien placés pour l'assister dans la production des indicateurs environnementaux, comme nous le sommes déjà sur les domaines sociaux et de gouvernance.

Il est donc essentiel de nous former et de prendre en main les sujets liés à la CSRD. En développant notre expertise dans ce domaine, nous renforçons notre rôle de conseillers stratégiques et contribuons activement à la création de valeur durable pour nos clients et pour la société dans son ensemble.

Cybercriminalité

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

Dans ce dictionnaire amoureux, comme dans notre quotidien professionnel, la cybercriminalité est l'intruse, l'invitée indésirable, celle qui entre par la fenêtre quand on ferme la porte et parvient toujours à s'incruster alors que l'on a tout fait pour l'éviter. La question n'est pas de savoir si elle frappera, mais quand elle frappera.

Face à ce fléau des temps modernes, qui est aux trésors numériques ce que les pirates sanguinaires étaient aux caravelles et aux coffres remplis d'or d'autrefois, les experts-comptables se dressent en gardiens vigilants. Leur mission dépasse aujourd'hui la simple maîtrise des chiffres; elle s'étend à la protection des entreprises et de leurs précieuses données. Comme des chevaliers des temps modernes, ils scrutent les failles, renforcent les défenses, préservant ainsi les rêves des entrepreneurs et l'avenir de l'économie.

De même que l'on ne partait pas en croisade sans arme, épée, ni canon, on ne peut prétendre protéger les entreprises sans se prémunir de la cybercriminalité. Se former, se préparer est devenu indispensable pour qui veut tenir son rôle de défenseur. Le naufrage attend assurément celles et ceux qui partiront en mer sans solide préparation.



Daf externalisé

PAR STÉPHANIE LAPORTE,
EXPERT-COMPTABLE

Bien sûr, si on vous dit «DAF», vous comprenez immédiatement «Directeur Administratif et Financier», ce pilier essentiel de l'entreprise qui supervise la gestion financière, garantit la fiabilité des comptes et joue un rôle crucial dans la stratégie économique de l'entreprise.

Mais cet acronyme pourrait aussi signifier «Directement À Fond», car quand on intervient comme DAF externalisé auprès d'une entreprise, il faut savoir entrer très vite dans le cœur du business, prendre connaissance des chiffres et de la stratégie, et s'impliquer profondément dans les enjeux de l'entreprise. Il n'y a pas deux dossiers identiques, pas de process préétabli, pas de modèle immédiatement duplicable. Il faut faire du sur-mesure, et c'est précisément tout ce qui fait l'intérêt de ce type de mission.

Mais DAF, ça pourrait aussi signifier «Droit Au Fiasco», lorsque justement, une entreprise sous-estime l'importance d'une direction financière vigilante et proactive. Ignorer cette fonction critique, c'est courir le risque de prendre de mauvaises décisions, de manquer des opportunités de croissance ou, pire, de ne pas repérer des difficultés économiques à venir.

On pourrait aussi voir dans DAF un «Détecteur d'Aubaines et de Failles», car le DAF externalisé est constamment à l'affût des opportunités pour

optimiser les finances de l'entreprise tout en identifiant et corrigeant les faiblesses avant qu'elles ne deviennent problématiques.

En parlant d'opportunités, DAF pourrait encore signifier « Dénicheur d'Affaires Florissantes ». Pour les experts-comptables, développer des missions de DAF externalisé représente une chance intéressante de diversifier son offre de services, d'augmenter son chiffre d'affaires et de s'immerger dans des projets stimulants. Ce type de mission permet de créer des relations de confiance avec les clients, de démontrer la valeur ajoutée de la profession, au-delà de la simple comptabilité, et de contribuer activement à la réussite des entreprises. Un Défi À Franchir, en somme !

Débit

PAR ELODIE CASSART,
EXPERT-COMPTABLE

Ah, le débit ! C'est un peu comme le cœur palpitant de l'entreprise, le flux sanguin financier qui alimente chaque coin et recoin de votre entreprise.

Le débit, c'est cette jolie rivière qui, en entrant dans le grand livre de comptes, s'ouvre avec grâce du côté gauche, à la manière d'un danseur étoile saluant la scène. C'est le moment où il s'introduit, tel un génie bienveillant, dans le royaume des dépenses, des achats, des investissements.

C'est aussi l'ami des créanciers, celui qui apaise les dettes et adoucit les factures. Imaginez un chat doux et ronronnant, qui, en s'installant confortablement sur vos genoux, fait disparaître les tracas de la journée. Voilà, le débit, c'est ce chat comptable qui ronronne doucement dans vos comptes.

Mais attention, derrière cette poésie se cache une rigueur de fer ! Chaque débit doit être équilibré par un crédit, car dans le royaume de la comptabilité, l'équilibre est roi. C'est une danse en duo, une valse comptable où chaque mouvement est mesuré, chaque pas calculé, pour que le grand bal des chiffres reste harmonieux.

En résumé, le débit, c'est la poésie des comptes, le murmure doux des transactions, la danse élégante des finances. Il est le compagnon fidèle des entreprises, celui qui, avec grâce et précision, assure que la musique de l'économie ne s'arrête jamais.

Dettes

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

Il est fascinant de constater que le terme « dettes » peut prendre des significations si diverses selon le contexte.

Lorsque l'on dit « *J'ai une dette envers toi* » dans le domaine privé, cela évoque un lien profond et sincère, souvent empreint de gratitude et d'amitié. Cette dette, bien que symbolique, représente un engagement humain, souvent sans attente de remboursement, un témoignage de ce lien indéfectible, presque « à la vie à la mort ».

En revanche, dans le monde des affaires, le mot « dettes » porte une connotation beaucoup moins chaleureuse. Avoir une dette ou, pire encore, des dettes est la plupart du temps perçu comme un signe de mauvaise gestion ou d'inefficacité. Les dettes deviennent alors le symbole d'une organisation défaillante, un signal d'alarme pour investisseurs et partenaires. Accumulées sans contrôle, elles sont synonymes de négligence et peuvent mener à des conséquences graves. Les expressions populaires ne laissent aucun doute là-dessus et font d'ailleurs rarement dans la demi-mesure : on est souvent « criblé de dettes » ou « endetté jusqu'au cou ». Pour éviter cette situation, les experts-comptables veillent scrupuleusement à chaque centime emprunté, s'assurant que les dettes sont gérées avec transparence et rigueur.

Mais que dire de la dette publique qui, contrairement aux dettes privées, semble être acceptée avec une étonnante complaisance, alors qu'elle est pourtant bien plus colossale ? L'État et plus généralement l'opinion publique paraissent la considérer comme une norme, un état de fait, sans appliquer le même degré de vigilance ni les restrictions imposées aux entreprises.

Ne devrait-on pas appliquer aux finances publiques les mêmes principes de rigueur, de prudence et de transparence que ceux exigés des entreprises privées ? N'est-ce pas souhaitable pour garantir une stabilité économique durable et préserver l'avenir financier de notre société ?

Il est d'autant plus essentiel de réfléchir à cette disparité que, loin d'être simplement un problème actuel, la dette publique se profile également comme un fardeau de plus en plus lourd pour les générations futures. Chaque génération contracte envers la suivante une dette qu'elle ne pourra ni rembourser, ni même atténuer. C'est une obligation imposée, un héritage inversé, qui semble gonfler de façon exponentielle et inexorable... jusqu'à la banqueroute ?

Disponibilités

PAR RODRIGUE BODO,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le vaste univers des chiffres et des bilans, la disponibilité est cette qualité précieuse, souvent sous-estimée par nos clients. Elle est cette faculté rare de pouvoir être là, pleinement, sans distraction ni réserve, pour autrui et... pour soi-même.

La disponibilité, c'est se libérer des chaînes invisibles du téléphone portable et des courriels incessants. C'est l'art de l'attention totale, ce don que peu maîtrisent, d'être vraiment présent, à chaque instant.

Pour l'expert-comptable, la disponibilité est une vertu primordiale. Elle est la promesse d'un soutien sans faille, d'une écoute attentive, d'une réponse immédiate aux besoins de ses clients. Mais, c'est aussi, en secret, un sacrifice personnel. C'est l'ombre d'une journée sans fin, les nuits raccourcies, les week-ends fuyants. C'est ce sourire poli dissimulant la fatigue, cette énergie renouvelée malgré tout, car la passion du chiffre ne connaît pas de répit.

Je me souviens de l'un de mes premiers clients, une petite entreprise qui a bien grandi et est devenue, en sept ans, une belle PME. J'ai travaillé jour et nuit pour répondre aux impératifs de ce client, sans jamais compter mes heures. Je le faisais par souci d'exigence professionnelle et aussi parce que je croyais qu'au-delà de l'argent, nous avions créé une relation personnelle qui justifiait ce

« sacrifice ». Un beau matin, il m'a annoncé qu'il était temps de changer et que, bien qu'il n'ait rien à me reprocher, il devait partir voir ailleurs. J'étais très triste de cette nouvelle. Je me suis senti trahi.

C'est dans ces moments de désillusion que la vraie nature de la disponibilité se révèle. Elle n'est pas seulement une servitude, mais aussi une leçon sur l'impermanence des relations professionnelles. Cette expérience m'a enseigné que la disponibilité, bien que gratifiante, peut parfois être une voie solitaire.

Pendant, elle demeure la clé d'une satisfaction profonde, celle de se savoir indispensable, de jouer un rôle crucial dans le succès des autres. C'est l'équilibre fragile entre le devoir et la joie, entre l'exigence professionnelle et la gratification personnelle.

Être disponible, c'est aussi accepter l'inattendu, accueillir l'imprévu avec un sourire – peut-être légèrement forcé – et une résolution inébranlable. C'est jongler avec les priorités, faire preuve de flexibilité sans perdre de vue l'essentiel.

Mais soyons honnêtes : la disponibilité parfaite est une utopie. Elle est cette étoile lointaine que l'on cherche à atteindre, sachant qu'elle nous échappe toujours un peu. Car dans cette quête perpétuelle de présence, il y a aussi le risque de se perdre, de s'oublier. La disponibilité, c'est la frontière délicate entre l'altruisme et le renoncement à soi.

Ainsi, chers confrères, chères consœurs, souvenez-vous que la disponibilité est une danse subtile. Elle exige de trouver le rythme juste entre donner et se préserver, entre le sérieux et l'humour, entre la passion et la raison. Soyez présents, mais n'oubliez jamais de l'être autant pour vous-même.

Diversité

PAR AÏCHA AMEJJOUJ,
EXPERT-COMPTABLE

La diversité dans le métier de l'expertise comptable est essentielle.

En effet, d'un point de vue culturel, social et professionnel, cela contribue à créer un paysage professionnel dynamique et innovant pour nos cabinets.

D'un point de vue culturel, la diversité permet d'apporter une variété de traditions de pratiques qui permettent une certaine ouverture d'esprit. Des professionnels issus de différents horizons culturels apportent des perspectives originales pour aborder diverses problématiques liées à notre métier, mais également pour la compréhension de nos clients.

D'un point de vue social, la diversité permet l'inclusion et l'égalité des chances. Avec des professionnels issus de différents milieux, le métier de l'expertise comptable peut être un véritable ascenseur social pour certains, indépendamment de leur origine sociale. Les collaborateurs en cabinet deviennent alors totalement représentatifs de la société.

Enfin d'un point de vue professionnel, nous avons besoin de diversité des compétences et des expériences qui viennent améliorer notre expertise qui est très large et qui nécessite d'être spécialiste dans certains domaines pour pouvoir répondre aux besoins de nos clients.

Des études ont prouvé que la diversité permet l'innovation au sein des organisations et que cela améliore la qualité des services.

En communiquant sur la diversité au sein de nos cabinets, les professionnels de l'expertise comptable démontrent que nos environnements de travail sont dynamiques, collaboratifs et renforcent l'inclusion sociale.

Double matérialité

PAR DELPHINE LUBRANI,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La double matérialité est l'un des grands changements apportés par la CSRD.

Elle implique de considérer à la fois les effets de la durabilité sur la situation et la performance financière de l'entité, et également les impacts de l'entité sur l'environnement et la population.

Au premier abord, cela peut paraître complexe, mais il s'agit d'ajouter à l'analyse des risques et opportunités d'impacts financiers matériels sur l'entité,

les effets négatifs ou positifs, avérés ou potentiels des activités de l'entité sur son environnement au sens large (économique, social, naturel...).

Certains évoquent cette approche de double matérialité comme invitant à considérer sur un même plan la justesse comptable et la justice sociale.

L'analyse de ce deuxième axe d'impact se fait en impliquant les parties prenantes qui sont ou pourraient être touchées par les activités de l'entité, c'est-à-dire les salariés, les clients, ou encore les riverains proches de sites industriels. Les investisseurs, les ONG ou les syndicats seront également intéressés par ces analyses.

Droit comptable

PAR FRANÇOIS MILLO,

ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL RÉGIONAL

DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES D'ÎLE-DE-FRANCE

La comptabilité est un espace normatif de prédilection qui, en France, forge la prérogative d'exercice de la profession comptable. Une prérogative qui naît là où les premières règles trouvent à obliger : l'imputation comptable.

Car au fond, l'expert-comptable, au-delà de ses qualités d'analyse micro-économique et financière, est aussi un juriste spécialiste du droit comptable et de ses dépendances : le droit fiscal, le droit des sociétés, le droit du travail, le droit bancaire, le droit du travail et bien d'autres encore.

Comme tout ensemble de règles, le droit comptable revêt un caractère coercitif. Mais dès lors qu'un cadre s'impose, s'ouvre le champ de la créativité pour s'y conformer sans toutefois s'empêcher. L'art de l'expertise comptable réside ainsi en cette faculté de garantir la fiabilité des informations communiquées au public, et donc sa confiance, tout en préservant les intérêts de ceux qu'il sert, toujours dans le respect des normes.

En d'autres termes, la guerre du chiffre et du droit n'aura pas lieu, puisqu'ils se confondent.

Durabilité

PAR CÉCILE DE SAINT-MICHEL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La durabilité est désormais au cœur de la profession d'expert-comptable, une étoile polaire qui guide nos actions et nos conseils. Avec l'introduction de la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), notre rôle prend une nouvelle dimension, celle de gardien et promoteur de la transparence extra-financière. Nous ne nous contentons plus de certifier les états financiers; nous devenons les architectes d'un *reporting* intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Produire des données extra-financières précises et pertinentes est un exercice complexe, mais c'est une mission que nous embrassons avec passion. Nous accompagnons nos clients dans la collecte, l'analyse et la présentation de ces informations, afin qu'ils puissent rendre compte de leur impact sur la planète et la société de manière fiable et cohérente. La durabilité devient ainsi un pilier central de leur stratégie, un indicateur de performance aussi crucial que leurs résultats financiers.

L'expert-comptable joue un rôle clé dans la décarbonation de l'économie. En aidant les entreprises à comprendre et à réduire leur empreinte carbone, nous contribuons à la lutte contre le changement climatique. Nous conseillons sur les meilleures pratiques pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre, nous concourons à la mise en place de systèmes de management environnemental, et nous assurons que les engagements pris sont effectivement réalisés et vérifiables.

Ce nouveau rôle implique une transformation de nos compétences. Nous devenons des experts en durabilité, des guides vers une économie plus verte. Nous utilisons des outils avancés pour évaluer les risques environnementaux et nous intégrons ces données dans une vision globale de la performance de l'entreprise. La durabilité, c'est aussi accompagner nos clients dans leurs innovations, les aider à trouver des solutions écologiques et économiques qui renforcent leur compétitivité tout en respectant la planète.

L'intégration de la CSRD et de la production de données extra-financières dans notre pratique quotidienne change la donne. Elle nous positionne en première ligne de la transition vers un monde plus durable. Notre profession est

ainsi appelée à devenir un levier essentiel de changement, capable d'influencer les comportements économiques à grande échelle.

En embrassant ces nouveaux défis, nous montrons que la durabilité n'est pas une contrainte, mais une opportunité. Une opportunité de construire une économie plus résiliente, plus équitable et plus respectueuse de notre environnement. Pour chaque entreprise que nous accompagnons, chaque rapport que nous validons, nous faisons un pas de plus vers un avenir où la croissance économique et la préservation de notre planète ne sont plus des objectifs opposés, mais des ambitions harmonisées.

PAR RENÉ RICOL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La comptabilité est au service de la durabilité. Quand nous employons ce mot, cela couvre bien évidemment la capacité des structures économiques à être pérennes. C'est d'ailleurs pour cela que nous nous interrogeons toujours, quand nous présentons les comptes d'entités économiques, sur leur durabilité d'exploitation. Mais, pour nous comptables, ce terme va plus loin. Il questionne sur la capacité de nos activités à être durables pour les générations futures.

Ce sont les experts-comptables qui, parmi les premiers, ont mis en avant les problématiques de risques de pollution et de coûts induits pour tenter de réparer ce qui peut l'être. Ce sont encore eux qui ont parlé des ESG, c'est-à-dire des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il faut d'ailleurs remarquer que les premières recommandations et les premières normes ont été élaborées dans les structures de normalisation que nous avons créées, et auxquelles nous sommes toujours associés. Dans un souci d'intégrité, nous avons décidé d'en remettre la direction entre les mains de personnalités représentant l'intérêt général, car c'est bien lui que nous voulons servir collectivement.

Nous croyons également qu'il ne peut y avoir de durabilité, sans une gouvernance compétente et claire ni sans partage. Le rôle de conseil pour mettre en place un intéressement des collaborateurs ou élaborer des fiches de paie doit donc faire partie intégrante de notre métier.

Enfin, ce dernier a une particularité bien spécifique, qui est le respect de nos collaborateurs. Nous savons que tous peuvent devenir des consœurs ou

des confrères, qu'en tout état de cause nous ne pouvons faire bien notre métier sans eux, et que notre succès dépend pour beaucoup d'eux ! Dans notre métier, celles et ceux qui réussissent pensent fermement que leurs collaboratrices et leurs collaborateurs doivent être heureux, responsabilisés, bien rémunérés et avec des perspectives d'avenir.

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

Depuis l'ordonnance de décembre 2023, qui a transposé en droit français la directive CSRD, le mot « durabilité » est la coqueluche du monde des affaires, et les experts se bousculent pour partager définitions et méthodes, comme si le concept était nouveau. Pourtant, avant même que les législateurs ne se penchent sur son encadrement, la durabilité était gravée dans l'ADN de l'humanité. Préserver les ressources, respecter la vie sous toutes ses formes devrait être instinctif, naturel, ancré dans notre essence même.

Cependant, dans notre élan effréné vers le progrès, nous avons souvent perdu de vue ces valeurs fondamentales. Nous nous sommes égarés, nous avons troqué le bon sens ancestral contre la poursuite infernale du développement. Les régulateurs ont donc été contraints d'intervenir, de poser des jalons législatifs pour nous ramener à ce qui aurait dû toujours demeurer évident.

Mais l'ironie de ces règles, aussi nécessaires soient-elles, réside dans la menace qu'elles portent intrinsèquement : celle de complexifier davantage un paysage déjà embrouillé. Les rapports de durabilité, avec leur foisonnement d'indicateurs parfois superflus, ne risquent-ils pas de devenir le terreau fertile du greenwashing, cette pratique trompeuse qui masque les actions polluantes derrière un voile de vertu ?

Ainsi, au-delà des textes de loi et des rapports réglementaires, la véritable durabilité existe dans notre capacité à revenir à l'essence même de nos actions, à embrasser la simplicité plutôt que la complication, à agir avec honnêteté et intégrité plutôt que par opportunisme. C'est là que réside le vrai défi de la durabilité : non pas dans la conformité aux normes, mais dans la réinvention de nos pratiques pour un monde où l'équilibre entre l'homme et la nature est préservé, non seulement sur papier, mais dans chaque acte posé.





Écart

PAR SERGE ANOUCHIAN,
EXPERT-COMPTABLE

En matière comptable, il y a des écarts voulus et souhaités, par exemple les écarts de réévaluation comptabilisés au passif du bilan dans un compte de capitaux propres, et les écarts non souhaités, voire détestés, comme un écart entre le bilan actif et le bilan passif.

Un écart, ou une erreur n'est pas nécessairement une faute, mais elle le devient quand elle est trop répétitive, ce que les latinistes distingués ont coutume de résumer par le célèbre adage : *Errare humanum est, perseverare diabolicum*.¹⁶

Pour le Robert, c'est la distance qui sépare deux choses que l'on écarte ou qui s'écartent.

En matière comptable, c'est plutôt la différence entre deux grandeurs ou valeurs. Et sur un plan commercial, c'est la différence, par exemple, entre un prix de vente et un prix de revient.

À ne pas confondre non plus avec la notion, abondamment utilisée en statistiques, de l'écart type, qui sert à mesurer la dispersion ou l'étalement d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne.

16 *L'erreur est humaine, persévérer [dans son erreur] est diabolique.*

Il y a même des grands écarts très largement recherchés et applaudis, mais plus particulièrement dans le monde de la danse classique.

En comptabilité, on cherche plutôt à les éviter, contrairement aux joueurs de tarot pour qui un bon écart est susceptible de faire gagner la partie.

Il est d'ailleurs symptomatique de constater que les principaux synonymes de ce mot ont une connotation négative, par exemple : décalage, dévergondage, distance, errement, incartade, inconduite, inconvenance ou incorrection !

Nos amis anglais utilisent le mot « *gap* » avec une acception très largement répandue sur l'« *expectation gap* ». Avec des définitions parfois significativement différentes : celle proposée par l'ACCA¹⁷ considère ce gap comme la différence de perception entre ce que le public pense et attend des auditeurs et le travail effectif de ceux-ci.

Quelle qu'en soit la perception, il faudra œuvrer pour que l'ensemble de ces écarts tendent vers l'infiniment petit, jusqu'à disparaître totalement.

Echéances

PAR UGO LOPEZ,

DIRECTEUR DE SUP' EXPERTISE, L'ÉCOLE SUPÉRIEURE

DE L'EXPERTISE COMPTABLE, DE L'AUDIT ET DU CONSEIL

Grands alchimistes incompris d'un monde où rien ne peut attendre, les experts-comptables s'échinent à transmuter en chiffres le temps qui file, inexorablement. Leur pierre philosophale ? L'échéance ! Les cabinets qui ont le vent en poupe (et dans le verbe) auront toutefois une nette préférence pour le maniement de la *deadline* anglo-saxonne, dramatisant au passage (souvent inconsciemment) l'augure fatal sous-entendu pour quiconque s'aventurerait à la dépasser.

Il faut bien dire que l'échéance est sans doute à la vie du cabinet ce que le sel est à la vie tout court : un exhausteur de goût. Elle intensifie la sensation de l'enjeu et le plaisir tiré de sa domination. Mais gare à l'hypertension ! Car, comme le sel dans le rayon des plats cuisinés, l'échéance est partout ! Dans l'arrêté des

comptes et la publication des états financiers. Dans les déclarations fiscales et le règlement des impôts. Dans les lois de finances et le financement des lois... Et pour toutes celles et tous ceux tentés de chercher une forme de répit dans la générosité de l'engagement pour autrui ? Que nenni ! Un article dans une revue professionnelle ? Échéance ! Un support de formation ? Échéance ! Une candidature aux prochaines élections ? Échéance ! Un anniversaire de mariage ? *Deadline* !

Comprenons la dimension du drame ! Huit années d'études pour trouver dans le temps qui passe la source d'un grand pouvoir... mais aussi d'une grande souffrance. Quelque part entre le lapin « en retard, toujours en retard », des Aventures d'Alice au pays des Merveilles, et L'Apprenti sorcier de Dukas où le protagoniste perd le contrôle de son balai, l'expert-comptable semble, tel Sisyphe, condamné à pousser inexorablement son rocher sur une montagne d'échéances. Mais après tout, quoi de plus normal ? « Échéance » est enfant du latin populaire *excadere* : tomber ! Il signifiait à l'origine : date à laquelle est exigible l'exécution d'une obligation et notamment d'une dette.

Une *deadline*, en somme...



Écritures comptables

PAR GILLES DAURIAC,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Auguste Deteouf, industriel et essayiste français du milieu du xx^e siècle, fondateur d'Alstom, disait : « Il y a trois sortes d'êtres au langage mystérieux : les plus aisés à comprendre sont les fous, puis viennent les polytechniciens, et enfin les comptables. »

C'est assez peu flatteur pour les comptables, mais cette définition résume assez bien le fait que la comptabilité est un langage dont les écritures comptables sont des phrases qui apparaissent terriblement complexes au commun des mortels.

Et pourtant, il suffit d'imaginer qu'une écriture comptable, c'est une touche de peinture sur un tableau de maître; c'est une note de musique dans la partition d'une symphonie; c'est la pointe d'ail ajoutée à un plat élaboré pour lui conférer toute sa saveur; c'est le vers qui complète l'alexandrin d'un poème... C'est l'élément de détail qui donne tout son sens à l'ensemble, et sans lequel rien n'est possible.

C'est tout cela et bien davantage encore, car l'écriture comptable est aussi et surtout l'expression chiffrée d'une multitude de sentiments parfois contraires qui traversent un dirigeant : à travers la dépréciation d'une créance, on y lira l'angoisse de l'impayé, on devinera dans le produit à recevoir l'espoir d'un dénouement heureux, la fuite en avant vers l'abîme fiscal se reflétera dans le compte courant débiteur mieux que dans n'importe quel autre signe extérieur de richesse ou de pauvreté...

Pour qui sait la lire, l'écriture comptable est la phrase qui construit le roman de la vie de l'entreprise, dont les comptes annuels ne sont qu'un chapitre.

Éditeurs

PAR FRANÇOIS MILLO,
ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL RÉGIONAL
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES D'ÎLE-DE-FRANCE

Les académiciens nous l'enseignent : « éditeur » est un dérivé du latin « *editor* ». Il désigne « une personne ou entreprise commerciale qui publie un ouvrage littéraire, scientifique, artistique, etc., et se charge, sous une forme ou sous une autre, de sa distribution. »

Transposons au paradigme de la profession comptable. D'éditeurs, il existe deux sortes : ceux qui publient des ouvrages techniques dédiés (de comptabilité, de fiscalité, etc.), et ceux qui commercialisent des logiciels destinés à la production comptable ou aux missions d'expertise comptable.

Pour ce faire, ils s'appuient sur une chaîne artistique : des femmes et des hommes du marketing pour comprendre les besoins de la profession, du développement (R&D) pour écrire – coder – le produit, et des *product managers* pour en assurer l'adéquation au besoin exprimé. Bien d'autres métiers interviendront encore lors de la mise sur le marché : les équipes commerciales, les *customer success*, le support, les consultants formateurs...

Si chacun des rouages a son importance, on peut s'interroger sur ce qui distingue entre eux les éditeurs. La compréhension du besoin bien sûr. La qualité du code évidemment au regard des besoins de productivité et de sécurité. Et, désormais, le volume de data exploitées, pour entraîner et parfaire ses algorithmes.

Mais l'enjeu de l'éditeur ne réside-t-il pas justement dans ce que ce robot comptable ne peut offrir : la relation client ? Ainsi libéré des tâches automatisables, la valeur de l'expert-comptable doit se recentrer sur l'accompagnement, l'écoute et la gestion éclairée des cas complexes.

Car au fond, l'éditeur de logiciel ne propose qu'un écrin, une toile blanche, tendue et montée sur son châssis. Il reste l'essentiel à créer : l'image fidèle de l'entreprise, de votre client. Car l'art véritable, c'est celui de l'expert-comptable, le vôtre !

Entrepreneuriat

PAR DOMINIQUE RESTINO,
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

L'entrepreneuriat est une aventure humaine palpitante au cours de laquelle l'entrepreneur, ses associés et ses collaborateurs œuvrent, face à de nombreux écueils, à la création et au développement d'un projet partagé et à sa réussite. Tel un fildefériste, le chef d'entreprise demeure en constant équilibre entre de multiples injonctions paradoxales : attentes environnementales des consommateurs mais recherche du prix le plus bas; exigences de rentabilité financière des investisseurs et besoin d'investissements dans l'entreprise; souci du made in France et concurrence de la production délocalisée.

Véritable ascenseur émotionnel, l'entrepreneuriat transporte le dirigeant du sommet du monde, persuadé d'avoir trouvé la formule magique pour conquérir un nouveau marché, aux tréfonds du découragement lorsque ce marché lui échappe.

Compétiteur dans l'âme, l'ADN de l'entrepreneur le détournera néanmoins de la tentation du chemin de Damas, l'aidant à surmonter la plupart de ces obstacles pour en faire autant de petites victoires, au prix certes de nombreux sacrifices financiers, personnels et familiaux et d'un engagement sans faille; mais lui évitant toujours de crouler sous le poids de la charge mentale que lui imposent ses responsabilités. Il saura se réinventer en s'appuyant sur l'expertise de tiers de confiance de son écosystème, chambre de commerce, expert-comptable ou commissaire aux comptes, n'oubliant jamais que : « Si seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

Au terme de ce voyage tumultueux, se trouvera alors le succès de l'entreprise, auréolé de la satisfaction intime du bel ouvrage, du partage de la réussite avec le collectif et d'avoir contribué au bien commun. Viendra alors l'heure de la transmission, celle du « savoir entreprendre », dans le cadre du mentorat entrepreneurial notamment; mais aussi transmission de l'entreprise à de nouveaux aventuriers... avant de se relancer dans une nouvelle conquête !

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

Étymologiquement, le mot « entreprendre » trouve ses racines dans le latin « *interprehendere* » : saisir avec la main. Ainsi, l'entrepreneuriat évoque cette idée de saisir les rênes de sa vie, de sculpter son propre destin.

Être entrepreneur, c'est embrasser la responsabilité de façonner notre contribution au monde et choisir quel rôle nous voulons jouer dans la société. S'inspirant du colibri, ce petit oiseau qui, malgré sa taille modeste, fait sa part pour éteindre le feu, les entrepreneurs sont les architectes de leur destinée et des citoyens actifs. Ils déterminent au service de quelles causes et de quels enjeux mettre leurs compétences et leur énergie, quelle empreinte ils veulent laisser sur le monde.

L'engouement pour l'entrepreneuriat ne cesse de croître, comme en témoigne la création de millions de micro-entreprises chaque année. Chaque nouvelle initiative est un pas courageux vers l'autonomie et la réalisation de soi, une invitation à prendre sa vie en main.

En tant qu'experts-comptables, nous sommes entrepreneurs et incarnons ces valeurs. Nous avons également le privilège d'accompagner d'autres entrepreneurs dans leur propre aventure. Nous sommes là pour les conseiller, les soutenir et les guider dans les défis financiers et administratifs de leur entreprise. Notre rôle est donc d'aider chacun à transformer ses rêves en réalité et à s'accomplir pleinement sur le chemin qu'il a choisi.

Europe

PAR UGO LOPEZ,

DIRECTEUR DE SUP'EXPERTISE, L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE L'EXPERTISE COMPTABLE, DE L'AUDIT ET DU CONSEIL

On a rarement vu, à quelques mémorables exceptions près du côté de Bercy ou de la place Vendôme, les experts-comptables et commissaires aux comptes sauter sur leur chaise comme des cabris, en disant « L'Europe ! L'Europe ! L'Europe ! ». Crypto-gaullisme intériorisé ?

S'il est vrai que l'on fait difficilement plus français que le Plan comptable général, que l'on utilise le mot « commissaire » pour dénommer celui que le reste du monde appelle « auditeur » ou « réviseur », ou bien que l'on exige un cursus marathon de huit années pour exercer une profession que la plupart de nos voisins qualifient à Bac+5, les experts-comptables et commissaires aux comptes français conjuguent en réalité l'Europe comme monsieur Jourdain la prose. Et cela ne devrait surprendre personne dans un marché européen des services où la concurrence est théoriquement libre et non faussée.

Pourtant, si la directive Audit définit et encadre la réglementation du commissariat aux comptes dans l'ensemble de l'UE, et si la récente directive CSRD fixe de nouvelles obligations de *reporting* extra-financier et crée sur le vieux continent une mission d'audit de durabilité, il est vrai qu'aucun texte spécifique ne définit, ne régit, ni ne tend vraiment à harmoniser les conditions d'exercice des missions qui relèvent de ce qu'on appelle en France « l'expertise comptable ».

Les *chartered* ou *certified accountants* anglo-saxons, les *steuerberater* d'outre-Rhin ou les *dottori commercialisti* transalpins, seraient-ils donc si différents de nos chers experts-comptables nationaux ? Les uns répondront assurément par l'affirmative, avec pour arguments l'absence de « monopole » ou leurs conditions d'exercice, qu'il s'agisse du nombre d'années d'études ou de stage, de leur cadre déontologique ou de la possibilité de jouir de leur titre tout en étant salarié. Les autres vous diront qu'au-delà de ces quelques différences, les missions réalisées par ces professionnels sont globalement les mêmes, tout comme les attentes de leurs clients, du marché et de l'État, mais aussi que les défis auxquels ils font face ont les mêmes noms : automatisation, intelligence artificielle, big data, développement durable...

Dans un monde où les transformations à grande vitesse entraînent nécessairement une mutation des missions réalisées, être capable de sortir de sa zone de confort, de faire face à l'inconnu, de s'adapter aux circonstances, de saisir de nouvelles opportunités... sont des *soft skills* devenues essentielles, notamment en cabinet. Or, quel meilleur instrument que la mobilité internationale, dont le programme Erasmus a fait de l'Europe la championne incontestée, pour perfectionner ces compétences chez un candidat à une carrière comptable ?

Alors, les experts-comptables... demain, tous cabris ?

Evaluation

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

Pour un parfait néophyte, évaluer la valeur d'une entreprise peut sembler aussi facile que d'additionner celle de tous ses actifs. En réalité, c'est un exercice bien plus complexe, qui va au-delà d'une simple opération arithmétique. L'évaluation est à la fois une science rigoureuse et un art subtil, nécessitant une expertise technique approfondie et une grande finesse d'analyse ; des compétences que les experts-comptables maîtrisent parfaitement.

Elle implique de comprendre la dynamique économique, d'estimer les risques inhérents, de projeter des perspectives de croissance et de prendre en compte des actifs intangibles comme la réputation, la qualité de l'équipe dirigeante ou la position sur le marché. Cette complexité fait de l'évaluation une discipline qui requiert une approche nuancée, adaptée à chaque situation spécifique.

Les experts-comptables jouent un rôle central dans ce processus, en particulier lors des opérations d'acquisition ou de transmission. Leur savoir-faire technique et leur expérience leur permettent de naviguer entre les données financières et les contextes spécifiques, de faire les bons arbitrages et de fournir une vision claire et équilibrée de la valeur réelle de l'entreprise, pour aider les dirigeants à prendre les meilleures décisions stratégiques.

Leur position est souvent délicate. Lorsqu'ils conseillent un acquéreur, par exemple, ils doivent rester professionnels et objectifs tout en influençant la

valorisation proposée par le cédant. Ils doivent maîtriser les méthodes d'évaluation tout en sachant s'en distancer si la situation l'exige. Conseiller un client au moment d'une reprise d'entreprise nécessite aussi une dose de pédagogie, voire de psychologie, pour l'aider à rechercher et obtenir des financements complémentaires ou, le cas échéant, à renoncer à l'acquisition si aucun compromis satisfaisant ne peut être trouvé sur la valeur de l'entreprise. Le rôle de facilitateur et d'accompagnant prend ici tout son sens.

L'évaluation n'est donc pas une réponse universelle, mais un travail sur mesure qui impose rigueur et discernement ainsi qu'une compréhension approfondie des enjeux. En accompagnant les dirigeants dans ces moments stratégiques, les experts-comptables contribuent à des décisions éclairées, à une gestion prudente des transactions et à la pérennité des entreprises. Ce sont, par conséquent, des missions à forte valeur ajoutée, passionnantes et rémunératrices, sur lesquelles les experts-comptables ne doivent pas hésiter à se positionner.

Excel

PAR ÉRIC HAINAUT,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tel le vieux grimoire de Merlin l'enchanteur, Excel permet de trouver une solution à chaque problématique du magicien du chiffre qu'est l'expert-comptable :

- consulter l'avenir avec un prévisionnel;
- jouer les chimistes grâce aux formules et tableaux croisés dynamiques;
- retourner dans le passé et raconter l'histoire au travers d'histogrammes;
- protéger des formules secrètes et mettre à l'index des déclinaisons.

Mais attention aux mauvais sortilèges qui peuvent survenir : une erreur de formule, une liaison tronquée, une ligne cachée... et toute la magie d'Excel devient poison !

Exceptionnel

PAR MALDOROR DAVIER,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

« Exceptionnel !

— Mon cher Jérôme, vous avez dit exceptionnel.

— Moi j'ai dit exceptionnel ? Comme c'est exceptionnel. »

Le vocabulaire comptable n'est pas différent de la langue vernaculaire; est exceptionnel ce qui sort de l'ordinaire.

La comptabilité distingue les opérations courantes des opérations exceptionnelles. Cette séparation est primordiale. Le lecteur des comptes financiers, qu'il soit chef d'entreprise, banquier ou actionnaire, ne cherche pas le sensationnel, l'extraordinaire. Il s'intéresse au résultat lié à l'exploitation courante, celui qui lui permet de comprendre comment l'entreprise fonctionne. Dans les opérations ordinaires, il y a une forme de permanence, de répétition. Le lecteur regarde peu l'exceptionnel qui, par définition, ne doit pas se renouveler.

Ainsi une opération peut être qualifiée d'exceptionnelle en fonction de sa nature selon les comptes du PCG (Plan Comptable Général). Par exemple, le PCG classe les amendes dans la rubrique exceptionnelle.

Mais dans de nombreuses situations, la distinction entre courant et exceptionnel résulte de l'analyse qui en est faite. Cette analyse dépend évidemment de l'analyste. Le chef d'entreprise aura tendance à considérer que tout événement anormal, toute sortie de route est de nature exceptionnelle. Par exemple, un client ne paye pas, la perte est exceptionnelle; l'entreprise doit licencier, les coûts sont exceptionnels. Pour le comptable, prudent et avisé, ces aléas font partie de la vie courante des affaires et n'ont rien d'exceptionnel. Il s'en suit parfois des débats houleux entre les deux visions. Comment trancher ? En l'absence de texte clair, le chef d'entreprise pouvait arguer de la définition large de l'exceptionnel.

L'autorité des normes comptables (ANC), l'équivalent de l'Académie française pour la comptabilité, a donc décidé d'une définition conceptuelle de l'exceptionnel (c'est-à-dire, a défini une nouvelle règle de grammaire). À partir de 2025, les éléments exceptionnels seront définis comme les produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel. Un événement est majeur lorsque

ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs portent sur les comptes. Un événement est inhabituel lorsqu'il n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entreprise (Il ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.). L'ANC ajoute que dans un tel cas, seuls les charges et produits qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement sont à classer en exceptionnel.

Par exemple, un abandon d'activité peut être qualifié d'événement majeur et inhabituel. Pour autant, les charges supportées pendant cet événement tels les salaires et loyers usuels ne sont pas liées à cet abandon et ne prennent donc pas un caractère exceptionnel.

L'ANC, dans sa grande sagesse, n'a pas donné de liste toute faite. Tout est affaire de circonstances spécifiques. Tel événement courant dans une entité sera exceptionnel dans une autre. Le caractère majeur et inhabituel est propre à chacun. Et même, un événement majeur et inhabituel au sein d'une entreprise peut devenir courant s'il se répète.

Cette nouvelle définition du caractère « exceptionnel » va-t-elle simplifier l'exégèse des opérations faites par les entreprises et leurs conseils ? Souhaitons-le. Dans tous les cas, l'analyse de l'expert-comptable sera toujours indispensable pour guider le chef d'entreprise dans l'interprétation des textes.

Expert-comptable

PAR GILLES DAURIAC,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Un chercheur d'une université très connue, qui tentait d'illustrer dans ses travaux les différences entre les 3 professions libérales que sont le médecin, l'avocat et l'expert-comptable, posa à chacun la même question : « Combien font $2 + 2$? », puis il analysa les réponses obtenues.

Le médecin, qui était le premier interrogé, répondit après une profonde réflexion que, fort de ses huit années d'études scientifiques, il pouvait affirmer sans aucun risque de se tromper que la réponse était 4.

L'avocat répondit ensuite que normalement, le résultat était de 4, mais qu'en plaidant efficacement, on pouvait peut-être tenter d'obtenir 5.

Lorsque arriva le tour de l'expert-comptable, sa réponse fut la suivante : « Ça dépend du résultat dont a besoin le client. »

Une réflexion superficielle amènerait à conclure qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres, mais c'est en réalité un peu plus subtil que cela, et cela illustre surtout le fait que l'expert-comptable est confronté en permanence à une problématique insoluble : pour satisfaire les besoins de son client, il devrait être capable d'établir 3 jeux de comptes différents :

- le premier à destination du banquier, dépeignant une situation flatteuse permettant de maintenir sa confiance,
- le second à destination du fisc, montrant une situation opposée, afin de limiter l'impôt à payer,
- et le troisième pour l'actionnaire et le management, reflétant la réalité, tout ça dans le respect de son serment.

Or il n'a le droit d'en faire qu'un seul et doit donc arbitrer des nécessités parfois contradictoires. C'est l'un des défis quotidiens de cette profession, et chacun conviendra que le relever demande tout de même des talents d'équilibriste et de magicien.

Mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg des challenges de l'expert-comptable, comme on va le voir à travers une situation assez courante dans l'univers des PME/TPE.

Patrice, Audrey et Hervé sont associés à parts égales dans une société qu'ils codirigent et dans laquelle ils travaillent depuis 15 ans. Ils sont par ailleurs mariés depuis 20 ans et détiennent leur participation via une holding commune. Ils décident de divorcer, mais vont continuer à travailler ensemble dans l'entreprise. Dans le même temps, Hervé envisage son prochain départ à la retraite et la question du rachat de ses parts se pose.

La description des conflits d'intérêts potentiels de nos trois protagonistes et de leurs relations humaines parfois tendues suffirait à alimenter le scénario d'une série *Netflix* de 15 épisodes, et il n'y a pas besoin de beaucoup d'imagination pour deviner toute la finesse psychologique dont devra faire preuve l'expert-comptable de la société, placé dans la nécessité de trouver le dénominateur commun des intérêts des uns et des autres, en évitant autant que possible le déclenchement des hostilités.

L'expert-comptable aura ainsi pour mission de trouver la sortie de ce labyrinthe humain et économique très complexe, puis de guider les trois protagonistes vers cette sortie sans que le conflit n'éclate entre eux. C'est également un démineur qui n'a rien à envier à ceux qui s'occupent des bagages abandonnés dans les trains ou les gares.

Au-delà des qualités nécessaires à l'accomplissement de ses missions comptables et fiscales que chacun imagine sans peine, l'expert-comptable d'une entreprise est donc un équilibriste, un magicien, un démineur, mais il est surtout un fin psychologue, pacificateur avec les associés ou les tiers en relation avec l'entreprise cliente. Et l'énergie qu'il lui reste après avoir mené ces missions, il la consacrera au développement de son entreprise, car au-delà des apparences, l'expert-comptable est aussi un chef d'entreprise comme un autre, qui doit aussi se garder chez lui des mines qu'il démine chez les autres. Superman peut aller se rhabiller !



Facture électronique

PAR STEFANO VIGNOLI,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES ITALIEN

Il était minuit du 31 décembre 2018 et, alors que beaucoup d'Italiens fêtaient la nouvelle année, certains estimaient qu'il n'y avait aucune raison de se réjouir : l'obligation de facture électronique venait d'entrer en vigueur.

On avait espéré jusqu'au dernier jour un délai additionnel : saine habitude italienne (mais aussi française !) de reporter quand on n'est pas prêt... Et au lieu de ça, rien. En effet, on ne pouvait pas. Le taux d'infidélité fiscale italien était trop élevé et le mauvais élève devait faire des devoirs supplémentaires. Car ne pas émettre de facture, c'était échapper à la TVA, dont une petite tranche revient à la communauté européenne, qui demandait à l'Italie de mettre en place des mesures efficaces pour lutter contre l'évasion.

Pour les sceptiques, de même que la cigarette électronique a aidé à ce que de nombreuses personnes arrêtent de fumer, la facture électronique aurait permis à ce que de nombreux contribuables cessent d'émettre des factures, favorisant ainsi l'économie souterraine.

Finalement, ils n'ont pas eu raison : à la grande satisfaction des autorités fiscales italiennes, la facture électronique représente aujourd'hui quelques milliards d'euros de recettes supplémentaires par an.

Même les comptables ont fini par l'apprécier : après des premiers mois très difficiles, passés à faire figure de cobayes pour un nouveau système de transmission de factures encore non rodé, l'histoire d'amour entre le comptable et la facture électronique s'est peu à peu épanouie.

Moins de papier (moins de frais et plus d'écologie !), moins d'archives, plus de « temps réel », moins d'erreurs et, surtout, moins de temps dédié à la partie fastidieuse du métier comptable : la saisie !

La profession post-facture électronique est donc moins ennuyeuse ; ceux qui entrent aujourd'hui dans la profession comptable pourront consacrer plus de temps à des missions de conseil, plus passionnantes et aussi plus appréciées (et valorisées !) par les clients.

PAR CHARLES-RENÉ TANDÉ,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

C'est LE thème à la mode.

Mais mes premières discussions remontent à 2018 avec Gérald Darmanin, alors ministre du Budget, et son directeur de cabinet, Jérôme Fournel.

Un positionnement, très en amont, de l'Ordre des experts-comptables a permis de créer la plateforme « jefacture.com » et d'être acteur dans la mise en place du système retenu en France.

La facture électronique offre la possibilité d'échanger les informations liées aux opérations d'achat et de vente de manière dématérialisée, sans envoyer par courrier ou sans remettre en main propre la facture papier. La pièce justificative est archivée avec certitude et sécurité.

Trois avantages à déployer la facture électronique :

- un gain de temps et une baisse du coût administratif pour les entreprises avec une gestion de la trésorerie meilleure, une réduction des délais et moins de défaillance d'entreprise ;
- une baisse de la fraude à la TVA, véritable fléau vis-à-vis de l'immense majorité des entreprises honnêtes ;

- une information en temps réel, à flux continu, permettant au dirigeant et à son conseiller, l'expert-comptable, de gérer au plus près et de réagir très rapidement en cas de nécessité.

La facture électronique est une chance pour notre profession et tout retard dans la mise en œuvre est une perte pour notre économie.

Le ministre Gérald Darmanin voulait initialement la généralisation pour 2023.

Nous en sommes maintenant à 2026.

Espérons qu'il n'y ait pas d'autre report !

FEC (Fichier des Écritures Comptables)

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

Introduit pour la première fois en 2014 en France, le FEC, ou Fichier des Écritures Comptables, a marqué une étape décisive dans l'évolution de la gestion financière. Conçu pour standardiser et sécuriser les données comptables, il offre un format unique lisible par une machine et centralise toutes les écritures comptables des entreprises. Cette mesure répondait au besoin croissant de transparence et d'efficacité dans le contrôle fiscal.

Avant l'instauration du FEC, les données comptables étaient souvent manipulées et transmises de manière disparate, rendant les audits et les contrôles plus complexes. En regroupant toutes les opérations comptables dans un fichier électronique structuré, le FEC a simplifié les vérifications et amélioré la précision des rapprochements entre les différentes entités, facilitant ainsi la tâche des administrations fiscales et réduisant le risque d'erreurs.

Pour les experts-comptables, le FEC est devenu un outil essentiel, non seulement pour se conformer aux obligations légales, mais aussi pour optimiser les processus comptables internes ou encore mesurer l'empreinte carbone des entreprises. Il représente une avancée majeure vers une comptabilité plus rationalisée, permettant une gestion plus fluide et transparente des écritures.

Cependant, le FEC est loin d'être une fin en soi. Il constitue la première étape d'une révolution plus vaste dans le domaine de la comptabilité, annonçant la transition vers une automatisation totale, qui inclura bientôt la facture électronique. Cette évolution promet d'approfondir encore la précision et l'efficacité des pratiques comptables. En ce sens, le FEC n'est pas seulement un changement technique; il est le précurseur d'une transformation profonde, propulsant la profession comptable vers une ère de modernisation et d'innovation continue.

Ainsi, le FEC incarne le début d'une ère nouvelle pour la comptabilité, où précision, transparence et efficacité seront les pierres angulaires d'une profession en pleine révolution.

Fiscalité

PAR JEAN-PIERRE COSSIN,
CONSEILLER MAÎTRE HONORAIRE À LA COUR DES COMPTES

La fiscalité est constituée de l'ensemble des règles qui régissent l'assiette et le recouvrement des impôts et des taxes par l'administration fiscale. Elle est indispensable au bon fonctionnement de la société et au développement des économies modernes.

La fiscalité est au cœur du pacte social et doit viser plusieurs objectifs. Elle doit financer les dépenses publiques et permettre d'assurer le bon fonctionnement des services publics répondant aux attentes des citoyens. Elle doit chercher à redistribuer les revenus entre les diverses catégories sociales. Elle doit également permettre de réguler l'économie et encourager sa croissance.

Pour répondre à tous ces objectifs en même temps, la fiscalité peut devenir rapidement une charge lourde, voire excessive, jusqu'à susciter le rejet lorsqu'elle n'est pas ou plus comprise par les contribuables.

Cet antagonisme entre les objectifs collectifs ambitieux de la fiscalité et les contraintes individuellement ressenties qu'elle crée rend les réformes fiscales de fond difficiles à mettre en œuvre.

L'expérience nous apprend que la réforme fiscale se réalise au « fil de l'eau », année après année, en modifiant les textes existants pour conduire aux améliorations et adaptations souhaitées.

La réforme de la fiscalité se doit d'être menée au trébuchet par le Parlement sous l'impulsion du ministère des Finances et de son administration. Cette méthode inévitable se traduit par des « ajouts » apportés aux textes actuels, sans qu'aucun des précédents écrits ne soit supprimé. Cette accumulation de dispositions nouvelles accroît le volume de la documentation fiscale au risque que la loi elle-même devienne illisible.

C'est avec de tels impératifs que la direction de la législation fiscale doit agir pour élaborer les projets de loi qui permettront de mener à bien les réformes jugées nécessaires et, si possible, en gardant le cap, en évitant les plus grosses vagues, sans se laisser aller au gré des vents.

Mais nous savons que Bercy est semblable à un pétrolier : un navire lourd et lent, qui ne se laisse pas détourner de sa route qui va vers le pétrole... J'ai comme l'intuition que le pétrole, c'est peut-être bien nous !

PAR FABRICE LUZU,
NOTAIRE

« Combien ça coûte ? » Ce n'est pas le nom d'un programme télé, mais bien la question qui est posée plusieurs fois par semaine par nos clients dans nos études et cabinets. Sous-entendez par cette question : « ... en termes d'impôts ».

La question fiscale hystérise souvent les débats entre, d'une part, ceux qui estiment qu'il faut taxer davantage pour redistribuer, et d'autre part, ceux qui pensent que les taux de prélèvements obligatoires pratiqués en France constituent un frein à l'attractivité et au développement de l'activité économique.

Sans prétendre trancher ce débat, mais parce qu'elle est devenue pour certains dissuasive, la fiscalité représente fréquemment le « *driver* » de l'action patrimoniale. Ainsi, s'il n'y avait pas de fiscalité, y aurait-il autant de donations démembrées ? À tort, nos concitoyens ont fait de la question fiscale l'alpha et l'oméga de leurs décisions patrimoniales et familiales, oubliant parfois qu'elle est un mal nécessaire au (bon) fonctionnement de nos démocraties. Pourtant,

les spécialistes de l'ingénierie patrimoniale le savent bien : la fiscalité ne doit jamais conditionner une décision. L'action patrimoniale doit toujours être conduite en se posant deux questions :

1. Quel est le sens juridique de l'opération que je m'appête à réaliser ? S'il n'y en a pas, il faut s'abstenir !

En matière de droits de succession ou de donation, par exemple, le traitement fiscal est souvent le reflet des conventions civiles des parties. Ce qui doit impulser la décision, c'est donc l'objectif poursuivi.

En matière de donation, il s'agit de l'intention libérale, de ce que les juristes appellent l'*animus donandi*. Autrement dit, si je souhaite donner, c'est que j'entends gratifier, accompagner, aider, transmettre... et non économiser de l'impôt. Ce dernier ne peut être que la conséquence d'un choix et non la cause de cette décision. Pour prendre un autre exemple récemment « recadré » (à juste raison) par l'administration fiscale : quel est le sens juridique d'une donation de sommes d'argent avec réserve de quasi-usufruit ? Où se loge l'intention libérale dans ce genre d'opération ?

2. Quel est le sous-jacent économique du dispositif fiscal dont j'entends bénéficier ? Et s'il y a un doute, c'est qu'il n'y en a pas ! Là encore, il faut s'abstenir !

Faute pour eux d'avoir répondu à cette question, combien de châteaux en Espagne figurent dans le patrimoine de nos clients ? Aurait-ils acheté ce magnifique appartement en rez-de-chaussée sombre, mais avec vue imprenable sur le local poubelle à 8 000 € du mètre carré dans une ville de sous-préfecture, s'il ne bénéficiait pas du dispositif des Monuments historiques ? Se seraient-ils intéressés à cette usine de retraitement dans une île paradisiaque si elle ne proposait pas une « défiscalisation outre-mer » ?

Pour clore ce propos, je repense aussi au tour de France que j'avais effectué avec mon ami Laurent Benoudiz, dans le cadre du Club Fiscal. Près de 200 slides sur les holdings et le traitement des plus-values de cession de valeurs mobilières ont été nécessaires pour expliquer les changements législatifs intervenus depuis les instructions de 1994, les revirements, les transformations guidées par des considérations politiques... sources elles aussi de décisions parfois incohérentes de nos concitoyens. Or, ce dont les acteurs économiques ont besoin dans leurs choix, c'est de stabilité fiscale ! Celle-ci, (enfin) établie de 2017 à 2024, risque malheureusement fort de disparaître dans les mois et les années à venir au profit du retour du concours Lépine de la meilleure trouvaille en matière d'impôts.

Formation

PAR ANDRÉ-PAUL BAHUON,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Que faire de ce mot qui puise ses racines, comme toujours ou presque, dans le latin ? (« *formacio* » qui pourrait être traduit par confection, mot lui-même dérivé de « *formare* », dont le français serait formé.)

Mais pourquoi remonter dans le temps, alors que le mot offre plein de possibilités de définitions !

F comme forger, formater, façonner. Que l'on soit en formation initiale ou en formation continue, il s'agit de s'approprier des connaissances, des compétences, de l'expérience.

O comme originel. Depuis la plus tendre enfance, nous n'avons de cesse que cette volonté d'apprentissage ! D'abord les premiers pas, les premières paroles, les premières fois, les premières amours, etc. Une vie pour apprendre que nous sommes un modèle unique, qui met en commun pour faire « avancer » le monde !

R comme retenir. Un travail de mémoire s'opère dès lors que nous apprenons. D'une manière intelligente, par des moyens mnémotechniques ou en « bachotant », l'idée est d'emmagasiner un maximum de données pour que notre cerveau les absorbe !

M comme management ! La fierté d'un manager est de pouvoir travailler avec des personnes qui, un temps ses élèves, sont devenues supérieures au maître ! C'est la notion de compagnonnage, celui du maître de stage, qui permet au stagiaire de grandir et de franchir les premières étapes de sa vie et de sa profession.

A comme acteur, car il faut être un peu cabotin, pour être un bon formateur ! Le formateur est celui qui dispense avec aisance ses connaissances, et en devient un produit consommé avec facilité par ses étudiants !

T comme transmission, transmission du savoir et du savoir être ! Bénéficier d'une formation, c'est se modeler d'une part en tant qu'être humain, d'autre part en tant que professionnel. La formation, c'est un passage de relais, un acte de don pour celles et ceux qui veulent bien prêter toute l'attention qu'il faut à ce moment si précieux.

I comme investissement ! Quel cerveau, s'il n'est pas entretenu, pourrait survivre à l'évolution que nous connaissons, tant sur le plan intellectuel que sur le plan technologique ? Notre matière grise, dans le cadre professionnel, est notre premier outil. Il doit être mis à jour en permanence ! Au moment où l'IA (Intelligence Artificielle) prend de l'ampleur, nous avons impérativement à cultiver l'« IA » (l'Intelligence Ajoutée) que produit l'humain. La formation est un investissement incorporel qui nous projette dans le futur.

O comme obligatoire ! Comment certains pensent-ils encore que la formation est une obligation au sens administratif du terme, tout en se plaignant qu'il ne leur est pas possible de consacrer du temps, et un peu d'argent, pour progresser et faire progresser celles et ceux qui collaborent avec eux ? La formation n'est pas obligatoire, elle est vitale !

N comme néant ! La genèse est partie du néant et, au fur et à mesure, l'humain par ses expériences, par son apprentissage, par ses compétences, par sa sagesse, par son partage, a permis de construire son futur. À chaque étape, il y a un enseignement, une transmission, une formation !

PAR LAURENT BENOUDIZ,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Parfois initiale, souvent en alternance et toujours continue, la formation accompagne les experts-comptables et leurs collaborateurs tout au long de leur vie. Elle est un enjeu essentiel pour maîtriser les compétences indispensables à l'exercice du métier, mais également pour développer les qualités comportementales nécessaires à la performance individuelle de chacun. 2023 est l'année du lancement de la réforme de la formation initiale en vue d'intégrer, dans le cursus des études, les enjeux de durabilité et la pratique du numérique et de l'IA. Si la réforme est incontournable pour conserver et renforcer l'attractivité de la filière, elle répond également à l'évolution du métier en cabinet qui s'enrichit, se diversifie et fait appel à des compétences nouvelles. Sens du contact, de la communication, capacité à résoudre des problèmes, agilité intellectuelle, écoute client : les talents attendus mettent désormais en valeur les « têtes bien faites » et non les « têtes bien pleines ».

Pour accompagner ces évolutions, les professionnels d'Île-de-France ont pris la décision d'investir et de créer une école : Sup'Expertise. C'est la première fois dans l'histoire de la profession que l'institution investit directement dans la formation initiale pour mieux répondre aux besoins des cabinets.

Si la formation initiale est une initiative francilienne, c'est l'institution nationale qui a concrétisé, à travers le Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC), le plus grand investissement jamais réalisé dans la formation continue des collaborateurs avec le programme *Profession Comptable 2030*. Cet investissement de 4,5 millions d'euros pour la conception de formation innovante a été lauréat du projet Deffinum et a ainsi pu bénéficier de subventions à hauteur de 3 millions d'euros. *Profession Comptable 2030* a pour ambition d'accompagner les 170 000 collaborateurs dans la mutation de leur métier impacté par le numérique, la facture électronique et l'IA. Avec, à terme, une cinquantaine de parcours de formations comprenant entre 4 et 12 jours de formation chacun, *Profession Comptable 2030* est une formation à impact ayant vocation à modifier profondément la posture des apprenants afin de les orienter vers le conseil, l'accompagnement client et les nouvelles missions.

Grâce à la formation, les cabinets disposent désormais des leviers leur permettant de répondre aux défis du numérique et de l'automatisation des processus comptables.

Fraude

PAR JEAN-PIERRE COSSIN,

CONSEILLER MAÎTRE HONORAIRE À LA COUR DES COMPTES

Vouloir définir de manière générale la fraude est impossible tant on rencontre cette « tromperie punie par la loi » sous des formes variées et dans de très nombreux domaines. On peut parler en effet de fraude aux examens, de fraude électorale, de fraude bancaire, de fraude comptable et encore de fraude sociale. Pourtant, lorsque l'on parle de fraude, on pense généralement de manière quasi systématique à la « fraude fiscale », certainement parce que c'est dans ce domaine que la fraude est la plus répandue et, par suite, la plus poursuivie et sanctionnée.

Aussi, la fraude fiscale est mieux définie que les autres types de fraudes, s'agissant de ses éléments de qualification, et a obligé l'Administration à se doter de nombreux moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour la rechercher, la constater et la poursuivre devant le juge pénal.

La fraude fiscale se définit comme la soustraction à l'impôt, de manière illégale et délibérée, de tout ou partie de la matière imposable d'un contribuable. Le fraudeur fiscal n'acquitte pas les impôts qu'il doit, en recourant à des moyens « frauduleux » plus ou moins sophistiqués qui lui permettent de dissimuler tout ou partie de l'assiette imposable.

Le moyen de fraude le plus simple consiste à ne pas déposer, ou à minorer consciemment, les déclarations qui servent d'assiette au calcul de l'impôt normalement dû. Il existe également des moyens plus élaborés, qui se traduisent par une sollicitation « plus qu'habile » de la loi fiscale à partir de la conclusion « d'actes » n'ayant d'autre objet que celui d'échapper à l'impôt. Dans ce second cas, l'administration fiscale constatera la fraude en qualifiant le montage « d'abus de droit ».

Dans ce domaine, « l'imagination fiscale » est sans limite. Il suffit pour s'en convaincre de lire avec attention l'exposé des affaires soumises au Comité de l'abus de droit fiscal.

Que la fraude soit « simpliste » ou qu'elle soit techniquement « élaborée » en recourant à un montage juridique artificiel pouvant lui donner l'apparence de la légalité, le résultat est dans les deux cas le même : l'impôt dû aura bien été éludé.

Alors pourquoi la sanction ne serait-elle pas la même ?

Full service

PAR ÉRIC FERDJALLAH-CHEREL,
DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE MÉTIERS ET DU DÉPARTEMENT
DES ÉTUDES MÉTIERS AU SEIN DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES

Le *full service* n'a pas de définition précise, en dehors de sa traduction, et recouvre en pratique de nombreuses activités.

Ainsi, le *full service* est un concept permettant de réaliser des missions dépassant l'activité traditionnelle de l'expertise comptable afin d'offrir une mission complète – à la seule condition de ne pas envisager des missions interdites ! Son périmètre est donc large, mais reste circonscrit aux interdictions faites aux experts-comptables, telles que l'agence d'affaires, le courtage d'assurance ou de réassurance, l'agence générale d'assurance, le mandat d'entreprise d'assurance, etc.

Les interdictions écartées, la notion de *full service* devient sans limite et son contenu peut être apprécié de manière positive en partant de l'activité traditionnelle de la profession, et prendre en compte les attentes des clients et les stratégies de développement des cabinets. Ce contenu est donc à géométrie variable et dépend de la rencontre du client et de l'expert-comptable, autrement dit de la confrontation des besoins du premier et des prestations que veut/peut offrir le second.

Les experts-comptables, bien qu'ayant une prérogative d'exercice dans le domaine de la comptabilité, sont toujours intervenus dans d'autres domaines périphériques, tels que le domaine fiscal, social, juridique, organisationnel ou encore de gestion, pour ne citer que les plus courants. Ainsi, depuis son origine, l'expertise comptable a, en élargissant son domaine d'intervention à des domaines complémentaires dans le respect des activités autorisées, proposé du *full service* pour répondre aux besoins et attentes des clients.

Mais les attentes des clients ne suffisent pas à expliquer l'engouement pour le *full service* constaté depuis quelques années. Il faut y ajouter : les modifications apportées à l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 qui ont élargi le périmètre des missions d'expertise comptable, les stratégies de développement engagées par la profession, sans oublier le processus de dématérialisation.

En conclusion, si le *full service* n'a pas de définition précise, il recouvre en pratique de nombreuses activités. Ses multiples facettes permettent aux experts-comptables de proposer de nombreuses missions correspondant aux attentes des clients, à l'organisation du cabinet et à leurs objectifs stratégiques.

Les options à prendre doivent donc être réfléchies et construites dans le projet de développement du cabinet et de la stratégie arrêtée par chaque professionnel. Ce n'est qu'à cette condition que l'offre d'activités dites de *full service* sera profitable et que la profession pourra dire à ses clients : « Faites votre métier, on s'occupe du reste ! »



Honoraires

PAR MAX PEUVRIER,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tout travail mérite salaire, d'autant que chez les experts-comptables, pour payer ses équipes, il faut facturer des honoraires.

Les honoraires doivent être préalablement déterminés dans un contrat, appelé « lettre de mission », qui précise la mission, la répartition des rôles de chacun et fixe le montant des honoraires.

Tout ne peut pas être inclus dans la mission, car tous les clients sont différents : tous ne versent pas des dividendes et tous ne s'achètent pas de véhicule de tourisme.

Des honoraires trop bas sont souvent un signe d'absence de qualité et surtout de conseil. À titre d'exemple, un chef d'entreprise s'est plaint auprès de moi de recevoir ses déclarations de TVA le 21 à 23 h 50, juste à la date limite, et m'a dit ne pas parvenir à joindre le cabinet et son expert-comptable d'alors. Comment s'étonner quand on paie 79 € HT par mois !

Les honoraires doivent aussi rémunérer l'expérience et le savoir-faire. La loi Pacte nous a autorisés à le faire. Il m'est arrivé de récupérer comme client une assez grosse société américaine en expertise comptable. En regardant le compte de résultat, je me suis aperçu en deux minutes qu'elle n'avait pas demandé à

bénéficier du plafonnement sur la valeur ajoutée, ce qui représentait un gain de plus de 100 000 euros pour la première année et autant pour la seconde année. Qu'aurait pensé le client américain si je lui avais facturé 100 ou 200 € d'honoraires pour chaque déclaration ?

Quant aux travaux complémentaires ou gratuits que le client refuse de payer, interrogez-le pour savoir si, au restaurant, il refuse aussi de payer le vin qui n'est pas compris dans le menu...

H2A

PAR ELODIE CASSART,
EXPERT-COMPTABLE

Ah, la H2A, la Haute Autorité de l'Audit ! Imaginez un conseil des sages, drapé de robes, siégeant au sommet d'une montagne de savoir comptable, un lieu où la rigueur se marie à l'intégrité, où chaque mot est pesé avec la minutie d'un horloger suisse.

Dans ce temple du contrôle financier, chaque membre de la H2A est un gardien des portes de la confiance publique. Ils veillent, tels des chevaliers d'antan, à ce que les comptes des entreprises soient aussi clairs et cristallins que l'eau d'un ruisseau alpin. Leur mission est noble et sans faille : garantir que les états financiers ne dissimulent aucun secret, que chaque euro est à sa place, que chaque dépense est justifiée.

Ils sont les super-héros discrets des bilans, ceux qui, dans l'ombre, veillent à la transparence et à la véracité des informations financières.

Mais ne vous y trompez pas, derrière cette image de chevaliers ou de super-héros, se cachent des esprits affûtés et rigoureux. Chaque rapport, chaque vérification est une œuvre d'art de précision et de méthode. Ils jonglent avec les normes comptables internationales comme des acrobates, assurant que tout est en ordre, que la justice financière est rendue.

En résumé, la H2A est la garante de la fiabilité comptable, la gardienne des bonnes pratiques, la poète silencieuse de la transparence financière. C'est la

sentinelle de l'économie, qui, avec passion et rigueur, veille à ce que la confiance règne dans le monde des affaires.

La H2A, c'est un ballet d'intelligence et de vigilance, où chaque pas mène à une économie plus sûre et plus juste.



Illégal

PAR JACQUES MIDALI,
COMMANDANT DE POLICE HONORAIRE

Je pense immédiatement, comme toute la profession du chiffre, à « expert-comptable illégal ». En l'occurrence, une personne qui traite des comptabilités pour des clients à titre indépendant, sans en avoir le droit, car n'étant pas expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre.

Je pense ensuite naturellement à Jean-Pierre Marielle, cet incroyable acteur qui porte littéralement le film *Signes extérieurs de richesse* de Jacques Monnet, sorti en 1983, en jouant le rôle d'un comptable douteux mais néanmoins sympathique. Il y tient la comptabilité d'un vétérinaire joué par Claude Brasseur (Docteur Lestrade), qui fait l'objet d'un contrôle fiscal, l'inspecteur des impôts étant Josiane Balasko. Tout le monde se souvient de la réplique culte de Jérôme Bouvier (l'illégal), qui répond au vétérinaire : « Jérôme, tu es bien expert-comptable ? ». Réponse de Bouvier : « Je ne t'ai jamais dit que j'étais expert-comptable, je suis expert en comptabilité ». Et d'expliquer à la vérificatrice qui n'en croit pas ses oreilles : « À chaque type d'activité correspond une comptabilité particulière ».

Ça, c'est le folklore mais c'était très bien vu, si ce n'est que les illégaux sont aujourd'hui beaucoup moins attachants.

Pour moi « illégal » veut concrètement dire, « jongleur de chiffres » et auteur de comptabilités « créatives », qui ne reflètent absolument pas la réalité économique de l'entreprise mais celle de leurs clients dont certains sont des délinquants d'habitude.

La chasse des manipulateurs comptables me rappelle maints souvenirs. Tout d'abord l'action, avec les filatures à moto, les contacts avec des informateurs et des journalistes dans un bar voisin du siège de l'Ordre francilien. Et puis encore, des constatations photographiques sur le terrain dans les officines illégales, des échanges avec leurs gérants et la participation active à de belles enquêtes policières. C'est encore la création d'une activité professionnelle fictive désignée « Sidex », me permettant la recherche de devis auprès des illégaux, ainsi que l'utilisation simultanée de plusieurs portables.

Sur le plan humain, ce sont les rencontres avec des magistrats passionnés et bien conscients du danger représenté par ces contrefacteurs, dont l'iconique François Molins. Des policiers, avec les chefs successifs de la Brigade Financière, Christian Mirabel à l'heure actuelle, qui ont traqué et qui traquent encore les illégaux les plus toxiques avec pugnacité et professionnalisme.

Beaucoup de souvenirs ont également été accumulés lors de rencontres avec de courageux grands reporters engagés dans la lutte contre la mafia et les groupes criminels, tels que Raphaël Tresanini et Nicolas Vescovacci. Je n'oublierai pas, enfin, les journalistes avec qui j'ai été en contact, qui ont évoqué la question confidentielle de l'exercice illégal sur TF1, France 2, Canal Plus et BFM et dans de nombreux médias écrits tels que *le Monde*, *le Parisien*, *Challenges* et *Capital* et j'en oublie.

Pour conclure, je dirai que le qualificatif « Illégal » parle immédiatement aux experts-comptables, quotidiennement confrontés à ce type de concurrence déloyale, au surplus, mise au service de l'économie souterraine et des fraudes documentaires en tout genre, qui portent une grave atteinte à l'ordre public économique.

Impôt sur la fortune immobilière

PAR GILLES BÖSIGER,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) est l'illustration parfaite qu'en France, vous n'êtes pas totalement propriétaire de vos actifs, mais plutôt copropriétaire avec l'État. L'IFI est une offrande du contribuable pour remercier l'État de l'autoriser à posséder des biens immobiliers, comme des maisons, des appartements ou des parkings, en partageant une partie de cette valeur avec lui.

Son calcul est très simple : plus vous êtes riche, plus vous donnez. Enfin « riche »... Plus la valeur foncière de vos biens flambe du fait de la pénurie de logements issue des politiques publiques désastreuses des cinquante dernières années, plus vous donnez à l'auteur de ces brillantes politiques.

Ainsi, si vous avez un patrimoine immobilier de plus de 1,3 million d'euros, vous devez payer l'IFI. Le montant de l'IFI dépend de la valeur de vos biens : il va de 0,5 % à 1,5 %. Quand on sait que le rendement d'un bien est de l'ordre de 6 %, c'est comme si vous offriez au fisc un trimestre de loyers par an.

Attention, l'IFI n'est pas un impôt sur les revenus, mais sur la valeur. Cela veut dire que même si vous ne gagnez pas d'argent avec vos biens immobiliers, vous devez quand même payer ! Un peu comme si vous louiez votre maison à vous-même et que vous versiez sa quote-part de loyers à votre copropriétaire non occupant : l'État.

Heureusement, il y a quelques astuces pour réduire le montant de l'IFI. Par exemple, vous pouvez déduire de la valeur de vos biens immobiliers toutes les dettes que vous avez contractées pour les acheter ou les rénover. De même, si le bien détenu constitue les locaux de votre entreprise, ils sont exonérés !

Vous pouvez aussi faire des dons à des associations ou à des fondations reconnues d'utilité publique pour bénéficier d'une réduction d'IFI égale à 75 % du montant de vos dons, dans la limite de 50 000 euros. C'est comme si vous faisiez une bonne action et que le fisc vous félicitait.

L'impôt sur la fortune immobilière est donc un impôt qui vise à redistribuer les richesses et à encourager la solidarité. Mais certains le trouvent injuste, car il pénalise les propriétaires immobiliers qui doivent payer deux fois : une fois

l'impôt sur le revenu et une fois l'IFI. Une double taxation qui n'empêchera pas pour autant vos héritiers de payer des droits de succession à votre décès.

Que vous soyez pour ou contre l'IFI, vous devez savoir qu'il existe et qu'il peut avoir un impact sur le rendement de vos placements immobiliers.

Immobilisations

PAR MAX PEUVRIER,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Code de commerce et le Plan comptable général (PCG) distinguent les immobilisations incorporelles, corporelles et financières. Dans tous les cas, il s'agit d'éléments identifiables, porteurs d'avantages économiques futurs dont le coût est évalué avec une fiabilité suffisante, générateurs d'une ressource que l'entité contrôle, et destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise. Elles ne sont pas vouées à être vendues, mais utilisées pour l'exploitation, la production ou pour des besoins administratifs.

Cependant, selon le PCG, certains éléments d'actifs non significatifs ou de faible valeur peuvent être considérés comme entièrement consommés dans l'exercice de leur mise en service et, dès lors, être comptabilisés immédiatement en charges, et non en immobilisations. La définition de « faible valeur » peut varier selon les normes comptables ou les politiques internes de l'entreprise. L'administration fiscale retient la valeur de 500 € HT.

Mais pour exemple, il m'arrive de recommander aux associations de suivre un registre des immobilisations, même de faible valeur, car pour certains biens, la tentation de les soustraire pourrait être grande.

Il y a aussi le cas des brevets : le coût de dépôt est faible et pourtant, ce brevet peut être de grande valeur, surtout si son coût de revient a été passé en charges. Il faudra certainement, pour l'estimer, recourir à une ou des méthodes d'évaluation des actifs immatériels.

Sur la durée d'usage, je me suis posé la question pour un centre de traitement des déchets : quelle est la durée d'amortissement de la membrane d'une

décharge qui, une fois posée et après un début de remplissage, n'a plus de valeur réelle ? Ne doit-elle pas être immobilisée et amortie sur un jour ?

On parle aussi d'immobilisations « sous cocon » pour des biens parfaitement fonctionnels et en bon état qui sont temporairement retirés de l'utilisation active.

Enfin, un des grands principes de gestion financière est de financer des immobilisations par des ressources longues et de bien veiller à ce que les dotations aux amortissements couvrent les besoins de renouvellement des immobilisations.

Ces exemples montrent bien que la gestion des immobilisations est passionnante et que l'expert-comptable ne doit pas simplement calculer les dotations de l'exercice, mais aussi en parler avec son client.

Impôts

PAR JEAN-PIERRE COSSIN,

CONSEILLER MAÎTRE HONORAIRE À LA COUR DES COMPTES

L'impôt est un prélèvement obligatoire, définitif et sans contrepartie, effectué par voie d'autorité sur les ressources des personnes physiques ou morales en vue de couvrir les dépenses de l'État ou des collectivités locales. Il vise aussi à réguler l'activité économique et sociale.

Si l'impôt est obligatoire, c'est parce que les citoyens y ont « consenti » : il faut consentir et ne pas revenir sur son consentement.

Le consentement à l'impôt constitue la pierre angulaire de notre système fiscal. On se souvient qu'en 1789, la décision de transformer les États généraux en Assemblée constituante s'était fondée sur la contestation de la fiscalité de l'Ancien Régime, « déclarée illégale parce que non consentie par la Nation ».

Cette affirmation de l'exigence du consentement à l'impôt ne permettait pas aux constituants de faire fi du rôle premier de l'impôt, consistant à assurer la couverture des dépenses de l'État, et ce d'autant plus que la crise financière avait joué un rôle essentiel dans le déroulement des événements d'alors. Les

constituants ont dû maintenir l'impôt illégal de l'Ancien Régime jusqu'à l'élaboration d'un nouveau système.

Toute l'histoire de l'impôt est résumée dans cette contradiction entre les grandes ambitions affichées dans les principes et le « mur » de la réalité.

Force est de constater que les contribuables français font preuve d'un réel civisme fiscal, tout en exigeant que l'impôt soit le plus juste possible. Il n'y a pas de doute qu'il soit plus facile de consentir à un impôt juste et équitablement réparti, plutôt qu'à un impôt injuste. La difficulté réside dans le fait que personne ne s'accorde sur ce que serait un impôt juste. Il en résulte des débats permanents sur la fiscalité directe, qui serait plus juste que la fiscalité indirecte, ou encore sur l'impôt progressif, qui serait plus juste que l'impôt proportionnel. Ces débats sont utiles et même intéressants, mais ils ne peuvent recevoir de réponses définitives sans tenir compte de leur « temporalité » et de leur inclusion dans un régime fiscal et social global. L'écoute et l'observation nous apprennent que la seule définition la plus largement admise est que « l'impôt juste est celui payé par les autres ».

Au-delà de ces réflexions un peu « théoriques », il est intéressant de souligner que l'impôt est aussi un véritable « terrain de jeu » pour les praticiens du droit et du chiffre. Ils doivent le déterminer avec précision à partir de règles qui ne sont pas toujours claires. Le déclarer en respectant un formalisme, pas toujours indispensable. Assurer et surveiller le paiement. Conseiller et optimiser.

Pour bien pratiquer l'impôt, il faut l'aimer. « Aimer l'impôt » c'est, pour beaucoup, un oxymore. Mais en le côtoyant pendant toute une vie professionnelle, on ne peut que l'aimer au point même d'avoir l'ambition déraisonnable de le faire partager.

En confidence, je puis dire que j'ai eu un véritable et durable grand amour pour l'impôt... et, même que cet amour est devenu de plus en plus réciproque !!!

Indépendance

PAR VIRGINIE ROITMAN
EXPERT-COMPTABLE

Dans la devise des experts-comptables – « science, conscience, indépendance » – l'indépendance occupe une place centrale. Elle transcende la simple impartialité : elle représente la liberté ultime, celle de l'esprit, du jugement et de l'action.

Être indépendant signifie conserver la maîtrise totale de son jugement, rester libre vis-à-vis de ses clients et de toutes les parties prenantes, sans jamais céder aux pressions. Comme le précise l'article 146 du code de déontologie, « les professionnels évitent toute situation qui pourrait faire présumer d'un manque d'indépendance. Elles doivent être libres de tout lien extérieur d'ordre personnel, professionnel ou financier qui pourrait être interprété comme constituant une entrave à leur intégrité ou à leur objectivité. »

Pour rester indépendant, il est essentiel de savoir écouter sa conscience, cette boussole intérieure qui guide chaque décision avec intégrité. Est-ce que ce chiffre, ce bilan, ce conseil résulte bien d'une analyse rigoureuse ? Est-ce qu'il n'a pas été influencé et biaisé par un paramètre extérieur ? Est-ce qu'il respecte mon engagement éthique envers la vérité et la transparence ?

À l'instar de la devise française « liberté, égalité, fraternité », l'indépendance dans notre profession est une valeur fondamentale, un pilier indispensable. Tandis que « liberté » évoque la capacité de choisir sans contrainte, « égalité » se réfère à la justice dans les relations, et « fraternité » à la solidarité humaine, notre devise – « science, conscience, indépendance » – s'articule autour de l'idée que la liberté de jugement et d'action est indissociable de l'intégrité et de la responsabilité.

Pour nous, experts-comptables, l'indépendance constitue un serment sacré. C'est le fondement de la confiance que nous établissons avec les chefs d'entreprise, et plus globalement avec l'Etat et la société. C'est l'essence même de notre vocation, l'âme de notre métier et le cœur de notre mission.

PAR JULIEN TOKARZ,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Peut-être pourrait-on expliquer ce qu'est la dépendance pour en déduire le sens de son exact opposé ?

Que serait la dépendance dans notre métier ? On se déclare indépendant, c'est même l'un des piliers de notre exercice professionnel. Cette déclaration est bien la preuve qu'il y a un risque de dépendance (sinon, on n'aurait pas besoin de déclarer son indépendance, n'est-ce pas ?).

De quoi pourrait-on être dépendant ? Même si je connais certains confrères dépendants des cigares, du bon vin ou des bonnes tables, je ne suis pas persuadé qu'il s'agisse du cœur du problème. On parle bien d'une dépendance qui pourrait poser un problème dans notre exercice professionnel, une dépendance qui pourrait nuire à notre jugement et entraver un autre serment : celui de faire respecter la loi.

Quelle dépendance pourrait nous inciter à enfreindre la loi ? Une dépendance financière ? Une dépendance affective ?

Exemple concret : un client rencontre des difficultés financières, il représente un pourcentage significatif de votre chiffre d'affaires, il souhaite qu'on l'aide à falsifier ses comptes. Que faites-vous ? Êtes-vous assez indépendant pour refuser et risquer de perdre le client avec toutes les conséquences sur l'activité du cabinet ? Si la réponse est affirmative, alors vous pouvez continuer en profitant d'un bon cigare avec vos amis et confrères indépendants !

Institutions

PAR GILLES BÖSIGER,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les institutions sont une espèce typiquement française ! On adore ça ! Il est vrai que nous avons cette culture de l'État-providence qui se mêle de tout, avec plus ou moins de réussite. Elles remplissent généralement une fonction

d'intérêt public : il y a des institutions politiques, comme le Parlement ou le Conseil constitutionnel, des institutions religieuses, comme l'Église catholique, des institutions culturelles, comme l'Académie française, etc.

La profession du chiffre ne pouvait s'exempter d'une telle tradition. Elle fait même mieux que ça ! Elle dispose de deux grandes institutions ! Il y a l'Ordre des experts-comptables d'un côté et la Compagnie des commissaires aux comptes de l'autre, qui représentent, respectivement, les experts-comptables et les commissaires aux comptes en France.

Cela peut (devrait...) prêter à sourire quand on sait que 95 % des commissaires aux comptes sont experts-comptables et que c'est le même diplôme qui permet d'exercer les deux professions. Certains voulaient fusionner les deux institutions pour faciliter la vie des confrères. Mais quelques gros cabinets n'ont pas considéré opportun de partager le pouvoir au sein de la Compagnie des commissaires aux comptes, et ce projet n'a donc jamais vu le jour.

Vous pensez qu'on s'arrêterait là ? Que nenni ! Au sein de notre profession, il existe un Ordre et une Compagnie nationale certes, mais aussi des Ordres et des Compagnies régionales. Il y en a partout ! En région francilienne, on fait même encore mieux : il existe un Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris, une Compagnie des commissaires aux comptes (CRCC) de Paris, mais aussi une CRCC de Versailles ! Bon, c'est plutôt une bonne chose, compte tenu des particularités géographiques de la région : la CRCC de Paris se retrouve à s'occuper des professionnels libéraux, quand la CRCC de Versailles s'occupe des *big*s de la Défense. Pas le même public, pas les mêmes besoins non plus.

La mission régalienne de nos institutions est de gérer et administrer la profession, en relation avec les ministres de tutelle : le ministre des Finances pour les experts-comptables, le Garde des Sceaux pour les commissaires aux comptes.

Les experts-comptables et commissaires aux comptes versent des cotisations à l'Ordre et à la Compagnie, ce qui leur permet de développer des services partagés entre tous les confrères. De nombreux événements sont organisés par les différents Ordres, notamment le Congrès national et les Universités d'été de la région francilienne.

Plus récemment, l'Ordre et la Compagnie de Paris ont créé une école (encore une institution ?) dédiée à la profession du chiffre : Sup'Expertise. C'est un projet d'envergure que seule une mutualisation des moyens a rendu possible.

Ces institutions fonctionnent bien évidemment grâce à de supers équipes de salariés (appelés « permanents »), mais aussi de confrères et consœurs. Certains sont même élus par leurs pairs pour occuper des fonctions statutaires (président, vice-président, trésorier...).

On pourrait croire que ces organisations sont austères et ennuyeuses, mais ce n'est pas le cas ! Elles sont animées par des passionnés de nos professions qui ont envie de les faire évoluer. Les institutions sont donc des acteurs clés de la profession comptable, qui assurent son rayonnement, sa crédibilité et sa solidarité. Elles sont le lien entre les professionnels, les clients, les autorités et la société. Elles sont le reflet de la diversité, de la compétence et de la responsabilité des experts-comptables et des commissaires aux comptes.

Elles sont, en un mot, indispensables.

Intelligence artificielle

PAR FRANÇOIS MILLO,

ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL RÉGIONAL

DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES D'ÎLE-DE-FRANCE

Formulée pour la première fois en 1956 par John McCarthy pour les besoins de la fameuse conférence de Dartmouth, l'Intelligence Artificielle (IA) en a connu des hivers et des étés, sans jamais oublier de croître, à la faveur de la fulgurante expansion de la puissance des processeurs.

Mimant les capacités cognitives des humains, elle est tantôt « symbolique », tantôt « connexionniste » ; chacune ayant ses promoteurs.

« Symbolique » tout d'abord ou tu es o « classique », cette IA-là reproduit le raisonnement de l'homme en s'appuyant sur des représentations explicites de la connaissance sous forme de symboles et de règles logiques pour aboutir à des décisions, transparentes et explicables. Là est son avantage. Elle est à l'origine de nos systèmes experts, utilisés par les cabinets pour les besoins de leur production comptable depuis l'aube des années 1980 jusqu'à aujourd'hui encore. Car la matière comptable s'y prête assurément bien. Naguère dominante, cette conception de l'IA décline au profit de son alter ego « connexionniste »,

un temps délaissé, puis revenu en force dans les années 90 avec l'augmentation exponentielle des puissances de calculs des ordinateurs.

«Connexionniste» donc, cette approche de l'IA s'inspire du fonctionnement du cerveau humain et des réseaux neuronaux biologiques. On la connaît mieux sous la dénomination de «*machine learning*» et de «*deep learning*». Ces technologies permettent à l'ordinateur d'apprendre et de s'améliorer à partir de jeux de données, de manière supervisée ou non, sans être explicitement programmées pour chaque tâche. Et leurs capacités de prédiction de s'étoffer au fur et à mesure de leur apprentissage. Elles sont utilisées de façon croissante dans les cabinets en particulier sous forme d'OCR (*Optical Character Recognition*) permettant de dématérialiser les documents après en avoir reconnu et classifié les caractères, mais également dans les travaux d'imputation automatique.

Et nous n'en sommes qu'aux prémices au regard des promesses de l'IA générative (LLM ou *Large Language Models*). Construite sur des techniques de *deep learning*, elle permet de dialoguer en langage naturel avec ses interlocuteurs humains pour apporter des solutions – probables – aux questions (prompts) posées. Particulièrement adaptée aux cabinets d'expertise-comptable, elle s'apprête donc à s'y inviter pour parfaire l'automatisation des tâches initiée il y a plus de 40 ans.

PAR SOUMIA MALINBAUM,
PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

L'intelligence, étymologiquement, désigne l'action de discerner ou de démêler. Alors l'IA, cette forme de discernement artificiel, peut-elle nous aider à démêler un monde de plus en plus complexe ? Ni poison dangereux ni panacée miraculeuse, l'intelligence artificielle sera ce que nous en ferons. Dans l'environnement de la comptabilité, à la technique croissante, l'IA est un outil élaboré qui simplifie. La rejeter ou l'ignorer, au motif qu'elle chamboule nos habitudes et nos gestes familiers, serait comme repousser, il y a un siècle, le sonar ou le radar au motif qu'ils sont des outils infiniment plus complexes que le compas ou la navigation aux étoiles.

PAR RENÉ RICOL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'intelligence artificielle se définit comme des moyens mis en œuvre pour simuler, voire se substituer à l'intelligence humaine. Cela suppose, notamment, d'utiliser des machines qui sont capables d'apprendre par elles-mêmes. Penser que l'intelligence artificielle vient d'être découverte serait une erreur, car il s'agit d'un processus continu que notre profession de comptable connaît depuis longtemps.

L'ensemble des outils que nous utilisons depuis maintenant près de 50 ans intègre évidemment de l'intelligence artificielle. Par conséquent, nous n'avons pas d'inquiétude particulière à avoir devant le développement exponentiel de celle-ci dans l'exercice de notre métier. Au contraire, ce sera pour nous une aide puissante dans notre rôle premier, qui consiste à établir des comptes, y compris en ESG, et les auditer. L'IA nous permettra aussi de réduire la complexité administrative.

La question clé est plutôt de savoir si les outils d'intelligence artificielle sont susceptibles de manipuler l'information, pour la rendre insincère. Aussi, nous devons veiller à ce que des dispositifs de contrôle interne soient systématiquement déployés.

Cette approche n'est d'ailleurs pas différente pour les sciences de la vie, pour lesquelles ces outils sont utilisés depuis déjà longtemps, l'exemple le plus récent étant le vaccin à ARN messager contre le covid.

Le changement radical que nous allons vivre réside dans la présence systématique, dans toutes les actions de notre vie, de ces outils qui ne sont pas nouveaux, mais de plus en plus performants, ainsi que dans notre capacité à les comprendre et à les maîtriser. Cela nous impose de repenser l'exercice de notre métier, bien sûr, mais surtout de faire évoluer notre formation, tant initiale que continue.

Pour autant, les liens humains ne changeront pas et seront toujours le ciment de la relation entre l'expert-comptable et son client.

Ce qui est préoccupant dans le développement de l'intelligence artificielle, et ce qui doit être notre priorité, c'est la nécessité de lutter pour conserver la confidentialité de nos échanges et la préservation de notre vie privée. Notre

effort principal doit donc se centrer sur la cybersécurité, un danger que nous continuons, j'en ai le sentiment, à sous-estimer.

Le développement rapide de nouvelles technologies ne doit pas nous inquiéter, simplement nous rendre déterminés à en maîtriser les détournements possibles.

Interprofessionalité

PAR ÉRIC HAINAUT,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Un homme rentre dans un bar et commande un cocktail à la fois savoureux et complexe, mais aussi structuré et piquant, tout en restant doux, et surtout avec une bonne dose de chaque ingrédient.

« Pas de problème, répond le barista, je vous propose l'*Interpro*, notre cocktail signature. »

La recette est simple :

- une bonne dose d'expertise comptable et de conseils pour la base,
- un nuage de droit et de contrat pour exhaler la saveur,
- un soupçon de notariat et de gestion de patrimoine pour révéler l'authenticité du goût.

La recette est fabuleuse : un bon dosage de chiffres, de droit et de conseils.

Une alchimie incomparable : c'est cela l'interprofessionnalité !





Journal

PAR MALDOROR DAVIER,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

À la source de toute comptabilité, il y a le journal et ses écritures.

« Les mouvements affectant le patrimoine de l'entreprise sont enregistrés opération par opération, et jour par jour pour le livre-journal », indiquent le Code de Commerce et le Plan comptable général.

Ainsi le comptable retranscrit les opérations de l'entreprise sur un journal. Ce journal comptable se lit comme un quotidien d'actualité ou un roman. Il relève aussi bien du journalisme que de la littérature. Il n'y a pas de journal sans style ni narrateur.

Tout comme le journaliste, le comptable traque les faits, recherche l'information. Puis il l'analyse, l'étudie. Sans le travail méticuleux du comptable qui doit comprendre l'opération économique, il n'y a pas de journal possible. Chaque opération est unique et doit être retranscrite en tant que telle ; il n'est pas permis d'en globaliser plusieurs. Ici, le journal est édité quotidiennement avec des nouvelles fraîches.

Le journal est également un livre auquel il faut un début, une fin, des chapitres et un plan.



Le livre-journal démarre au premier jour et se termine au dernier jour de l'exercice comptable. Il dure douze mois.

L'entreprise fait des opérations de plusieurs natures. Elle achète, elle vend, elle paye, elle est payée. Il y a autant de types de journaux que de natures d'opérations. On les nomme « journaux auxiliaires ». Selon son tempérament, selon les circonstances, le comptable sera prodigue ou parcimonieux avec le nombre d'auxiliaires.

Comment écrire dans le journal ? Certains évoqueront des règles, mais en réalité tout cela relève du style comptable (équivalent du style littéraire). Le comptable est un écrivain. Il choisit son style.

Que faut-il écrire dans le journal ? Il faut commencer par la date de l'opération. Suit après, la nature de l'opération qui se traduit par le compte comptable. C'est la description de l'opération.

Le libellé attaché à l'écriture va nous renseigner sur l'opération. Certains y inscriront peu d'informations, d'autres seront plus prolixes. Pour ma part, j'aime les libellés qui nous renseignent, qui nous disent quelque chose.

Puis vient la partie monétaire. Il faut enregistrer le montant de l'opération et respecter la partie double. Les crédits et débits s'équilibrent. Attention à bien comprendre le sens de l'opération, c'est-à-dire comment elle affecte le patrimoine de l'entreprise.

Enfin, l'écriture dans le journal ne serait pas complète sans le numéro de pièces : numéro qui permet de garder une traçabilité, de retrouver la source de l'écriture.

Un journal bien écrit, c'est l'assurance d'une belle comptabilité, le plus beau compliment pour un comptable.



KBIS

PAR STÉPHANIE LAPORTE,
EXPERT-COMPTABLE

De prime abord, on est en droit de se demander si le mot « Kbis » a vraiment sa place dans un dictionnaire amoureux, et ce qu'on peut bien écrire de poétique sur ce document administratif, qui n'est autre que la « carte d'identité » d'une entreprise.

Mais justement, quand on y pense, une carte d'identité, c'est bien plus qu'un simple document administratif, non ? C'est tout un symbole, un passeport pour la liberté, un précieux sésame, sans lequel on ne peut pas faire grand-chose ni aller nulle part...

Certes, quand tout va bien, quand on l'a obtenu sans difficulté particulière, qu'on le garde bien au chaud dans sa poche ou dans un dossier de son ordinateur, on ne prête pas vraiment attention à sa valeur. Il est même synonyme de paperasse, de démarches bureaucratiques et chronophages : le mettre à jour dès qu'il y a un changement dans l'entreprise, en avoir toujours un sous la main de moins de 3 mois pour attester notre sérieux dans le cadre de la lutte anti-blanchiment, payer chaque fois qu'il faut le télécharger... non vraiment, le KBis n'a rien d'un joli poème.

Mais demandez donc à celui ou celle qui a déjà perdu ses papiers (ou pire qui est « sans papier »...) ou à l'entrepreneur qui n'arrive pas à obtenir son sésame,

et se retrouve trimballé de bureau en bureau, comme dans les parodies d'As-térix, parce qu'il lui manque toujours un formulaire : votre KBis le fera rêver !

C'est le garant de la liberté, la preuve officielle de l'identité de votre entreprise, le pilier sur lequel repose sa crédibilité et son autonomie d'action. Et rien que pour ça, il mériterait d'être encadré, et en tout cas de figurer dans cette anthologie passionnée.



Lettre de mission

PAR ÉRIC FERDJALLAH-CHEREL, DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE MÉTIERS
ET DU DÉPARTEMENT DES ÉTUDES MÉTIERS AU SEIN DU CONSEIL
NATIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Les plus anciennes traces de lettre de mission d'un expert-comptable remontent au 30 avril 1938. C'est en effet la date du « contrat de comptabilité » retrouvé par Bruno Dujonchelle, ancien membre du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, dans les archives de son cabinet¹⁸.

Du haut de ses 85 ans (dépassés !), la lettre de mission se devait d'être abordée dans ce recueil.

La lettre de mission est un document obligatoire qui formalise la relation contractuelle entre l'expert-comptable et son client. Au-delà de son aspect juridique en réponse à l'obligation déontologique consignée dans l'article 151 du Code de déontologie de la profession, elle revêt des qualités vertueuses, parfois méconnues :

- La vertu technique : la lettre de mission permet de définir la mission, en référence aux normes professionnelles, tout en restant dans le périmètre des missions autorisées.

18

DUJONCHELLE (Bruno), « La Lettre de mission à 50 ans »,
Revue française de comptabilité, novembre 1988, n° 195, p. 78-81

- La vertu organisationnelle : en précisant la nature des travaux et leur répartition avec le client, leur fréquence, leurs modalités d'exécution et le budget associé, la lettre de mission, à travers son célèbre « Tableau de répartition des tâches » devient un outil organisationnel au sein du cabinet. Elle permet de répondre aux questions essentielles de la mission : qui ? Quoi ? Quand ? Comment ? Et pour combien ?
- La vertu commerciale : la lettre de mission peut dépasser son statut contractuel. En plus d'être le contrat qui organise les obligations réciproques, elle devient un support de communication qui suscite la relation en présentant les missions réalisables par le cabinet. Eh oui ! La lettre de mission peut aussi être le catalogue de prestations proposées aux clients.

En plus de ces trois vertus, l'établissement de la lettre de mission permet de respecter d'autres obligations professionnelles. À ce titre :

- elle participe à formaliser l'indépendance du professionnel qui accepte la mission ;
- elle met en avant les intervenants et nécessite donc d'identifier les compétences de l'équipe choisie pour réaliser les travaux et leurs disponibilités ;
- elle informe le client et le met en garde contre d'éventuels manquements à ses obligations.

La lettre de mission devient ainsi la pierre angulaire de ces obligations assurant implicitement leur application au sein du cabinet et leur formalisation.

En conclusion, une lettre de mission qui revêt toutes ses qualités constitue un allier de poids pour le cabinet :

- elle est structurante, car elle implique une organisation interne efficace du cabinet ;
- elle est méthodique, car elle définit clairement les obligations du client et de l'expert-comptable ;
- elle est protectrice, car elle circonscrit la responsabilité du professionnel aux seuls contours de la mission et évite qu'un juge, en l'absence de contrat, n'ait une lecture extensive des obligations du professionnel.

Avec de tels atouts, pourquoi s'en priver ? N'est-ce pas, Monsieur Dujonchelle ?

Liberté

PAR DENIS BARBAROSSA,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Quoi de mieux pour une profession libérale que la liberté qu'elle nous offre?! Liberté d'entreprendre, d'essayer, de réussir, d'échouer pour pouvoir rebondir...

La liberté, je l'ai chevillée au corps depuis mes premiers pas (dans le métier, mais pas seulement!). Cette capacité à se lancer et à s'organiser, je l'ai d'abord mise au service d'autrui lors de mon stage avec l'ANECS, puis au service de mon parcours professionnel (CJEC, puis syndicat professionnel et instance). Être libre est profondément enrichissant et épanouissant, surtout au contact des autres.

Grâce à cette liberté et à la richesse de son enseignement, la profession nous offre une grande diversité de missions. Combien d'experts-comptables ont créé ou développé de belles réussites entrepreneuriales dans des secteurs aussi variés que la finance, l'aéronautique, les ESN, l'industrie, l'agriculture et même la politique ?

Certes, la liberté du métier d'expert-comptable et de commissaire aux comptes est une liberté contrainte. Mais c'est le propre d'une profession réglementée : être libre dans un cadre.

Alors, soyons libres d'être des chefs d'entreprise heureux, de rayonner au-delà de nos cabinets grâce à la richesse des rencontres avec nos clients, nos parties prenantes et nos salariés. Au cœur de l'information, au cœur de l'économie, soyons les gardiens de la liberté d'entreprise, en continuant à demander plus de simplification et de sécurité, dans un monde de plus en plus complexe.

La liberté se gagne et se vit.

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

À mes yeux, la liberté, c'est la valeur suprême. Se libérer des contraintes qui entravent notre épanouissement, se détacher des influences de notre environnement, de notre passé, briser les chaînes des croyances limitantes, devraient être l'aspiration ultime, la lumière qui guide notre parcours professionnel, et même au fond, notre vie.

Certes, en tant qu'expert-comptable – profession libérale ET réglementée –, notre liberté est encadrée et nous sommes tenus de respecter un certain nombre d'obligations. Mais globalement, même dans cet équilibre délicat, nous avons la chance d'être très libres : libres de choisir notre mode d'exercice, nos clients, nos secteurs d'activité, nos collaborateurs, les missions que l'on souhaite développer, etc.

Pourtant, coincés dans les urgences du quotidien et les obligations de l'Administration, on a parfois tendance à perdre cela de vue et à avoir l'impression d'être pris au piège. Mais en réalité, nous avons toujours le choix. Pour en (re)prendre conscience, il suffit de temps en temps de s'autoriser un pas de côté et de faire le point sur nos priorités, nos aspirations profondes. Se libérer des barrières que nous nous sommes souvent nous-mêmes imposées commence par une véritable exploration intérieure, un chemin introspectif. C'est le travail d'une vie, la clé pour embrasser pleinement notre potentiel et être authentiquement nous-mêmes.



Loi de finances

PAR JEAN-PIERRE COSSIN,

CONSEILLER MAÎTRE HONORAIRE À LA COUR DES COMPTES

La loi de finances a une définition simple dans la LOLF¹⁹ (article 1, alinéa 1) : « Les lois de finances déterminent, pour un exercice, la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Elles tiennent compte d'un équilibre économique défini, ainsi que des objectifs et des résultats des programmes qu'elles déterminent. »

Quelle belle définition avec des mots forts et précis, qui nous parlent et que nous comprenons ! Et qui pourraient même nous faire rêver !

Pourtant, ces mots nous inquiètent plus qu'ils nous font rêver, tant ils nous semblent éloignés de la réalité budgétaire de notre pays. Mais n'est-ce pas l'intérêt du « verbe » que de pouvoir dépendre comme une réalité ce qui n'est pas réel ? Il suffit de « conceptualiser » et de définir des règles de droit qui peuvent être respectées et alors, tout devient possible : le déficit peut être « un équilibre budgétaire et financier ».

Cela n'empêche pas que notre vie budgétaire et démocratique soit rythmée par cet exercice annuel du vote de la loi de finances, et par l'analyse des nombreux commentaires et critiques des différentes mesures qui y figurent. Ces mesures s'appliquent-elles pour l'avenir ou doivent-elles être considérées comme rétroactives ? Peuvent-elles parfois être entachées de nullité ?

Les professionnels du droit et du chiffre s'en donnent à cœur joie, alors que les contribuables font, eux, le plus souvent, triste mine.

Quant à moi, j'ai modestement limité mon talent à essayer de comprendre, ce qui n'est pas toujours simple, pour commenter chaque année avec passion et le mieux possible, les différentes mesures nouvelles devant les experts-comptables.

Ainsi, les lois de finances ont été pendant de longues années des compagnes exigeantes... sans qu'il me soit possible de m'en détacher !



Management

PAR CHARLES-RENÉ TANDÉ,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Management : quel beau mot « français » !

Est-ce le point fort des experts-comptables ?

À quoi ça sert ?

Durant toute ma vie professionnelle, que ce soit chez nos clients ou dans nos cabinets, j'ai rencontré les rivalités entre les techniciens, les improductifs et ceux qui ramènent le chiffre d'affaires, ou plus globalement les productifs, les administratifs et les commerciaux.

Chacun se considère comme indispensable et critique l'autre.

Le vrai travail du manager est de piloter de manière harmonieuse les équipes aux profils uniques, mais complémentaires, de faire confiance pour que chacun puisse s'épanouir et progresser plus vite, mais aussi de décider, trancher si nécessaire.

La difficulté est également de gérer les différentes générations, les évolutions sociétales, avec aujourd'hui par exemple le développement du télétravail.

Faut-il être directif, au risque de perdre les nouvelles générations qui ne le supportent plus ?

Faut-il être bienveillant, au risque de paraître faible, notamment vis-à-vis des anciens qui y voient du laxisme ?

Faut-il être persuasif, au risque de passer beaucoup de temps avec chacun ?

C'est évidemment un équilibre à trouver, en ayant constamment à l'esprit que déléguer est toujours facteur de croissance, à la condition de pouvoir faire confiance. À partir de là, le management deviendra plus participatif et source d'épanouissement pour chacun, d'harmonie entre vie professionnelle et personnelle, et de réalisation de soi.

Mécénat

PAR LAURENT ARROUASSE,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mécénat, c'est un peu comme la cerise sur le gâteau de la comptabilité, mais sans le sucre ajouté.

C'est cet acte noble par lequel les entreprises ou les individus, animés par une générosité rare (ou peut-être juste pour des réductions d'impôts), décident de soutenir financièrement des projets artistiques, culturels ou sociaux.

Un peu comme jouer les pères Noël toute l'année, mais avec des contrats et des avantages fiscaux à la clé.

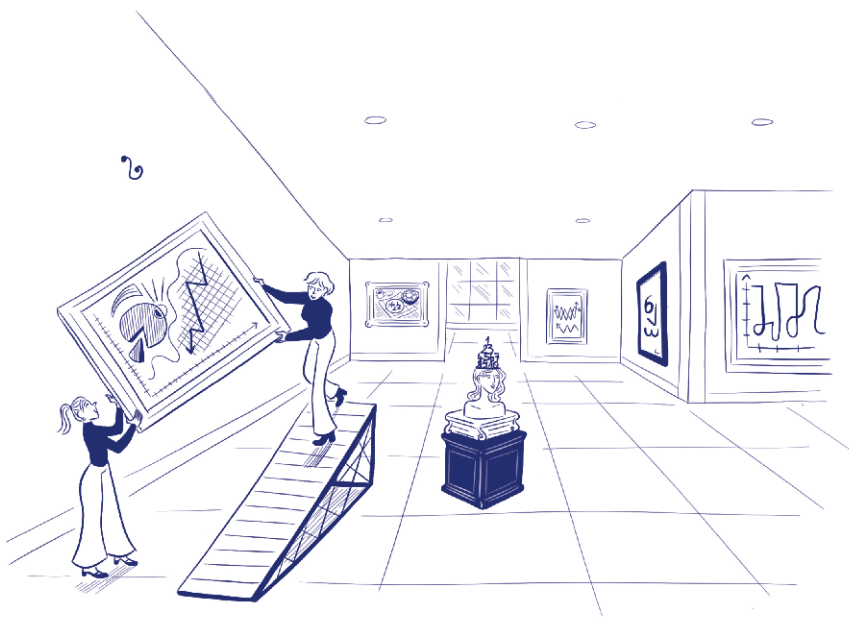
Comme faire un don, mais avec un petit coup de pouce du gouvernement pour rendre ça encore plus tentant.

C'est un mariage improbable entre la philanthropie et les finances où tout le monde est censé être gagnant : les artistes réalisent leurs rêves, les entreprises améliorent leur image de marque, et l'État économise sur les budgets culturels.

En définitive, le mécénat est bien plus qu'une simple transaction financière : c'est un engagement, une passion, un élan du cœur qui transcende les frontières entre l'art et l'argent.

C'est cette étincelle de créativité qui illumine les calculs comptables, cette note de couleur qui égaye les bilans annuels.

C'est, en un mot, l'amour de l'art au service de l'économie, un mariage improbable, mais ô combien fécond !



Mutations

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

C'est peut-être l'un des termes les plus utilisés dans la littérature de la profession ces dernières années. À force de l'entendre et de le répéter, on en oublie quelquefois la profondeur et les implications. Si les mots sont parfois interchangeables dans le langage courant, une mutation ne se résume pas à un simple « changement » ni même à une « transformation ». En biologie, elle désigne une modification de la structure de l'ADN, entraînant souvent un changement fondamental, même s'il peut être minime, dans la composition ou les caractéristiques essentielles d'un organisme.

Lorsque l'on creuse davantage, on découvre que les mutations peuvent survenir naturellement, de manière aléatoire, ou être provoquées par des facteurs externes (comme des radiations ou des produits chimiques). Elles peuvent avoir des effets bénéfiques, négatifs ou neutres, et sont fréquemment associées à des processus d'évolution ou d'adaptation.

Sachant tout cela, il est donc pertinent de dire que le métier d'expert-comptable traverse aujourd'hui de profondes mutations, sous l'effet d'innovations technologiques comme le numérique et l'intelligence artificielle, ainsi que des attentes croissantes en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de transition écologique. Par exemple, l'intelligence artificielle permet d'automatiser des tâches répétitives et d'analyser des données financières avec une précision et une rapidité sans précédent, libérant de la sorte du temps pour se concentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée, telles que le conseil stratégique et l'accompagnement des entreprises. Ces évolutions redéfinissent les compétences requises et les objectifs à accomplir, remodelant ainsi la profession en profondeur.

Pendant, même si l'on assiste à une accélération des innovations, le phénomène n'est pas nouveau pour les experts-comptables. La profession a toujours avancé au rythme des changements réglementaires, économiques et technologiques. Depuis la fin du XIX^e siècle, elle a su embrasser ces transformations, faisant de chaque défi en une occasion d'innover et de croître. En réalité, cette capacité d'adaptation fait partie de l'ADN des experts-comptables depuis toujours.

Loin d'être une profession figée, l'expertise comptable est en constante mutation. Les experts-comptables démontrent que le changement n'est pas une menace, mais une opportunité à saisir. D'un côté, ils s'adaptent aux évolutions technologiques et sociétales en intégrant les nouvelles attentes des entreprises et de la société, de l'autre, ils jouent un rôle de guide en accompagnant les entreprises dans ces transformations. C'est ce double mouvement qui fait d'eux à la fois des suiveurs et des précurseurs, des adaptateurs et des innovateurs.

Alors, même si le mot « mutation » implique un changement d'ADN, il est paradoxal de constater que s'adapter aux mutations est précisément dans l'ADN des experts-comptables. Et cela, finalement, ne changera jamais.



Nomenclature comptable

PAR NICOLAS MAJOR,
EXPERT-COMPTABLE

La nomenclature comptable, voilà un terme qui peut sembler autoritaire à première vue, mais qui recèle pourtant une ressource. Imaginez une chorégraphie où chaque danseur a sa place, où chaque mouvement est exécuté avec précision sur une scène. La nomenclature, c'est ce langage corporel codifié qui permet à la danse « comptable » de s'élever.

Je me souviens encore de mes premiers pas dans l'univers de la comptabilité, face à cette longue liste de comptes, ces numéros qui semblaient défiler telle une histoire sans fin. Chaque numéro, chaque libellé était comme un nouveau mouvement à s'approprier pour tendre vers quelque chose de plus structuré. Avec le temps, cette nomenclature est devenue un lexique, un guide indispensable.

La nomenclature comptable est plus qu'une simple liste. C'est une cartographie détaillée à l'instar d'un tableau de bord, où chaque ligne a pour rôle de raconter une histoire. Elle nous permet de classer, de trier, de retrouver nos chemins dans l'enchevêtrement des transactions. Sans elle, nos éditions comptables seraient des labyrinthes sans issue... , cette fameuse comptabilité créative.

Chaque compte, chaque sous-compte, a son importance, sa raison d'être. Derrière chaque radical, il y a une logique, une intention de transparence et de communication. Ils sont les témoins de notre engagement à rendre des comptes précis, fidèles à la réalité économique.

En utilisant la nomenclature, nous déployons un langage commun qui nous unit et permet de nous faire comprendre par nos pairs, les financiers et autres groupies de la finance. Elle est la preuve que, malgré les différences, nous avons tous les mêmes préoccupations : la clarté et l'exactitude dans nos travaux.

Pour moi, la nomenclature comptable s'est normalisée dans le quotidien, de sorte qu'elle a le pouvoir de donner du sens à ce qui pourrait sembler chaotique.

Ne voyons pas cette nomenclature comme un carcan, mais comme une clé. Apprenons à la maîtriser et elle nous ouvrira les portes d'une comptabilité fluide et compréhensible. Dans ce monde de chiffres et de comptes, elle est une boussole et une langue universelle.

Normes

PAR NICOLAS MAJOR,
EXPERT-COMPTABLE

Ah, les normes! Ces usages invisibles, mais bien présents, qui tracent la route de nos pratiques professionnelles au quotidien. On les évoque souvent avec un soupir, un rictus de désapprobation, comme une obligation rigide qui pèse sur nos épaules.

Pourtant, que seraient nos bilans, nos résultats, voire nos conseils, sans ces repères?

Les normes, ce sont un peu les étoiles dans le ciel de la comptabilité. On les suit, on les contemple, on s'en inspire. Elles sont là pour nous guider, nous assurer que notre navigation à travers les méandres ou les nébuleuses des chiffres reste droite et infallible. Sans elles, nous risquerions de nous égarer dans l'immensité des possibles qui nous sont désormais proposés... La marque expert-comptable perdrait en valeur.

Les normes ne sont pas là pour nous compliquer dans nos pratiques, mais pour en garantir l'impartialité et la rigueur. En effet, derrière chaque règle, il y a une logique.

Comme j'aime à le dire à mes clients pour leur présenter leur comptabilité, les normes racontent une histoire.

Avec le temps, elles cessent d'être des contraintes pour devenir des piliers et apporter une sorte de sérénité. Elles m'ont appris la rigueur, la précision, l'importance de chaque détail.

Alors oui, les normes peuvent parfois sembler être la cage qui nous enferme. Mais en réalité, elles sont là pour nous protéger et pour protéger ceux qui nous font confiance. Elles sont le reflet d'une déontologie, d'une responsabilité. Elles sont le cœur battant de la comptabilité, la garantie que notre métier repose sur des bases solides.

Ne voyons pas les normes comme des ennemies, mais comme des guides précieux.

Avec du recul et de la compréhension, vous verrez que, loin de vous brider, elles vous offriront la liberté de pratiquer en toute confiance.





Ordre des experts-comptables

PAR CÉCILE DE SAINT-MICHEL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Ordre des experts-comptables est le pilier de notre profession, la structure qui nous unit et nous guide. Il est le garant de notre déontologie, veillant à ce que chaque expert-comptable exerce avec rigueur, éthique et compétence. À travers ses actions de formation continue, l'Ordre nous permet de rester à la pointe des évolutions réglementaires et technologiques. Il est également le porte-voix de notre profession, défendant nos intérêts auprès des institutions et du public, et assurant la reconnaissance de notre rôle essentiel dans l'économie.

L'Ordre, c'est la communauté solidaire où chaque membre peut trouver soutien et conseils, un espace de partage et d'amélioration continue. C'est grâce à cette institution que nous pouvons exercer notre métier avec fierté et excellence, au service de nos clients et de la société.

À quoi ça sert ?

Encore un machin obligatoire, inutile, qui fait vivre du monde, qui produit des études que personne ne lit et qui nous contraint plus qu'autre chose ?

C'est la vision de ceux qui parlent sans savoir ou qui n'utilisent pas les services qu'il apporte.

Un Ordre est là pour protéger le consommateur qui s'adresse à un professionnel *a priori* de qualité puisqu'il a suivi une formation longue, qu'il continue à se former toute sa vie professionnelle, qu'il respecte de manière stricte une déontologie imposée par le législateur et qu'il est soumis au contrôle qualité.

L'Ordre des experts-comptables apporte en plus à tous ses membres des services nombreux, utiles dans la conduite des missions diversifiées de l'expert-comptable.

Mais un Ordre est aussi là pour représenter la profession auprès des pouvoirs publics et ce rôle joue dans les deux sens en étant le relais entre l'État et les membres.

Descendant, quand le gouvernement fait passer une réforme, mais régulièrement ascendant, pour faire remonter les remarques et amender les textes, compte tenu du pragmatisme certain des experts-comptables.

L'Ordre est également là pour représenter la profession dans les manifestations publiques, pour attirer les jeunes dans la filière et encadrer le stage de trois ans.

En France, il est souvent de bon ton de critiquer les instances, les corps intermédiaires, mais sans eux, c'est la société qui s'effrite, se délite.

L'instance représentative d'une profession est juste INDISPENSABLE !

P

Pacioli (Luca)

PAR STEFANO VIGNOLI,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES ITALIEN

Luca n'est pas seulement un père de l'Église franciscaine, il est surtout le père de la comptabilité, le père de la partie double !

Il ne l'a pas inventée, mais – plus important ! – il l'a popularisée grâce à son grand ouvrage daté de 1494 : *Summa de arithmetica, geometria, proportioni et proportionalita*, dans lequel il décrit le système en partie double, également appelé « méthode vénitienne » précisément parce qu'il était utilisé par les marchands de Venise, une méthode appliquée aujourd'hui dans le monde entier.

La partie double est l'évolution de la « partie simple » avec laquelle on n'enregistrait que les entrées et les sorties financières.

Dans la *Summa*, Frère Luca souligne la nécessité de faire l'inventaire, de tenir le journal et le grand livre, et nous transmet la méthode de la « partie double ». Voici les six commandements de la bible comptable :

1. tous les créanciers doivent être inscrits dans le livre de la main droite et tous les débiteurs de la main gauche ;
2. tous les éléments que vous inscrivez dans le livre doivent être doubles, c'est-à-dire que si vous inscrivez un créancier, vous devez inscrire un débiteur ;

3. chaque partie, débit ou crédit, doit comporter trois éléments : le jour de l'opération, le montant et la cause ;
4. le jour où le débit est inscrit doit être le même que celui où le crédit est inscrit ;
5. le livre doit toujours être tenu dans une seule et même monnaie, mais à l'intérieur vous pouvez indiquer toutes les monnaies que vous possédez : ducats, florins, scudi, etc. ;
6. on doit commencer et terminer le livre avec la même monnaie.

Luca Pacioli, en plus d'être un ami de Léonard de Vinci dont il fut le « professeur » de mathématiques, était originaire d'Arezzo, tout comme le moine Guido Monaco, dit Guido d'Arezzo, qui a vécu au XI^e siècle et a été l'inventeur du premier système d'écriture diastématique permettant d'indiquer les diverses hauteurs de notes musicales à entonner.

D'Arezzo, ces deux moines, nous ont transmis le langage universel de la musique et le langage universel de la comptabilité. L'expert-comptable a l'honneur et le devoir de continuer à cultiver l'art de la comptabilité. Car même – et surtout ! – à l'époque de la digitalisation, on a besoin de l'expert qui, entonnant les notes de la partie double, doit jouer à l'entrepreneur la musique des bilans et du contrôle de gestion, et l'aider à ne pas perdre le rythme.

Paperasse

DOMINIQUE RESTINO,

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

ET D'INDUSTRIE DE RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

1. *Sc. pol.* Phénomène formalisé par une montagne de formulaires administratifs et autres déclarations sociales ou fiscales, lançant le dirigeant dans l'ascension périlleuse d'un Everest de procédures : passages escarpés d'un site internet à l'ergonomie douteuse aux files d'attente interminables d'un guichet physique, quand celui-ci existe encore; risque de chute au détour d'un Cerfa insoupçonné ou d'une absurdité administrative courtelinesque.

2. *Anthrop.* Véritable rite initiatique au terme duquel la délivrance d'un « laissez-passer A-38 » ouvre au créateur d'entreprise la porte du monde des affaires.

3. *Compta.* Immobilisations, traduites par des tonnes de documents entassés dans des armoires ou des data centers, telles les reliques sacrées d'une déforestation bureaucratique ou d'un réchauffement climatique administratif à faire pâlir d'effroi même le plus fervent des climatosceptiques.

4. *Psychan.* Cauchemar qui implique un monstre tentaculaire de papiers traquant le dirigeant dans les couloirs de l'entreprise, figurant un dédale de formalités clairsemé de culs-de-sac au format « *error 404 page not found* » et autres chausse-trapes « pièce manquante ».

5. *Méd.* Pathologie chronique du chef d'entreprise dont les symptômes, caractérisés par un pensum, peuvent toutefois être pris en charge par un spécialiste : expert-comptable, avocat, chambre de commerce. Un essai clinique « *Simplification de l'environnement réglementaire et administratif des entreprises* » est en cours au sein des laboratoires Bercy depuis 15 ans.



Parité

PAR AGNÈS BRICARD,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Je me suis toujours investie pour la parité « professionnelle » – nos différences sont nos atouts – pour corriger les inégalités salariales et permettre aux femmes d’occuper des postes à responsabilité dans les ComEx ou de siéger dans les conseils d’administration.

Les femmes de ma génération qui ont souhaité des postes de leadership ont dû se comporter comme des hommes ! Cette posture ne peut bien sûr constituer un modèle pour les générations actuelles et à venir, mais elle permet grâce au leadership de commencer à poser les idées, les actions, la prospective, la stratégie...

Je suis convaincue que « mixité » et « parité », issues de la RSE des années 90, apportent des changements positifs et de la performance dans la gouvernance des entreprises, car les femmes ont le sens du « décroisement » et de l’écoute pour favoriser l’innovation.

Une nouvelle gouvernance permet en effet d’adapter la hiérarchie verticale pour développer une nouvelle forme de pouvoir transversal dans les entreprises.

On voit apparaître des changements dans les entreprises dès lors que les femmes intègrent les conseils d’administration. On voit une écoute, une empathie et un partage se mettre en place.

De ces combats, j’ai appris que la parité ne pourrait progresser sans objectifs chiffrés. On ne gère bien que ce que l’on mesure.

PAR CÉCILE DE SAINT-MICHEL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La parité, dans la profession d'expert-comptable, est un enjeu de justice et de performance. Elle représente l'engagement à garantir une égalité des chances entre femmes et hommes, à valoriser les talents sans distinction de genre. Dans un domaine historiquement masculin, promouvoir la parité est essentiel pour enrichir notre profession de perspectives diversifiées et innovantes. C'est encourager les femmes à prendre des postes de responsabilité, à devenir associées ou à diriger des cabinets. La parité, c'est aussi s'assurer que les conditions de travail permettent à chacun de s'épanouir professionnellement tout en conciliant vie personnelle et vie professionnelle. En tant qu'experts-comptables, nous avons le devoir de montrer l'exemple, de faire de nos cabinets des lieux d'inclusion et de respect, où chaque voix compte et contribue à la réussite collective.

Patrimoine

PAR FABRICE LUZU,
NOTAIRE

Étudiant à Dauphine puis à l'ESCP²⁰, le patrimoine a constitué pour moi un choix de vie professionnelle. C'est le patrimoine qui m'a conduit au notariat (pour ma plus grande joie), et non l'inverse. Existe-t-il pourtant notion plus floue ? De quel patrimoine parle-t-on ? À partir de combien faut-il le « gérer » ? Nécessite-t-il toujours de déployer des trésors d'ingénierie pour en organiser sa détention ou sa transmission ?

En premier lieu et parce qu'on l'oublie trop souvent, il convient de rappeler que le patrimoine se compose de tout ce que l'on possède (l'actif), mais aussi ce que l'on doit (le passif). Il doit être appréhendé dans toutes ses composantes, y compris parfois les plus insondables ou immatérielles. Quelles valeurs vais-je transmettre à mes enfants, voire mes petits-enfants, en même temps que mes

20 *École Supérieure de Commerce de Paris*

biens ? Mon patrimoine s'évalue-t-il seulement en argent ? Et si le temps c'est de l'argent, quelle place dois-je réserver à ce capital temps ? Quelle importance a pour moi la valeur des choses ? Ma hiérarchie personnelle me conduit-elle à préférer contempler des plus-values latentes sur un relevé bancaire trimestriel ou une œuvre d'art que je me suis offerte avec la même somme ? Quelle place pour la valeur d'usage attribuée à une résidence principale ou secondaire qui réunira mes proches, comparée à celle financière d'un contrat d'assurance vie ?

Au cours des dernières décennies, on a assisté à une inversion de la « hiérarchie des normes » patrimoniales. Au siècle dernier, les fortunes étaient principalement immobilières ou industrielles. Puis avec la loi sur la copropriété de 1965 et l'essor de l'octroi du crédit, tout un chacun a pu se constituer un patrimoine immobilier en devenant plus aisément propriétaire. Mais aujourd'hui avec l'évolution des prix, la « première marche » pour entrer sur le marché immobilier est devenue quasi infranchissable pour les jeunes, les primo-accédants. Deux solutions simples permettraient de remédier à cette situation grippée :

1. Octroyer des réductions de droits de donation en fonction de l'âge du donataire. Plus il est jeune, plus la réduction est forte. À quoi bon hériter quand on a 60 ou 65 ans et que sa vie professionnelle est accomplie et son patrimoine déjà développé ?
2. Permettre des durées d'emprunt beaucoup plus longues (sur 30 ou 35 ans par exemple, voire viagères) avec des montants ajustables et garantis par une hypothèque transférable en cas de vente du bien financé et achat d'un nouveau bien. À quoi bon en effet emprunter sur 15, 20 ou 25 ans alors que statistiquement, on sait que la rotation des biens acquis à titre de résidence principale est en moyenne de 7 ans ?

Désormais, les patrimoines sont financiarisés et encapsulés dans des contrats d'assurance-vie. Ils se constituent très souvent grâce à l'entreprise ; soit car on en est un fondateur ou un actionnaire important, soit dans des formules de partage de la valeur et d'actionariat salarié (stock-options, actions gratuites, BSPCE²¹, parts de *carried-interest*...)

L'or perd peu à peu sa place de valeur refuge au profit d'autres actifs. L'art contemporain, qui jusque dans les années 2000 faisait figure de placement hautement spéculatif, est devenu pour les initiés un actif sûr, pérenne, aisément déplaçable car par essence mobile. Les cryptomonnaies, puisqu'elles évoluent

dans un mode parallèle à celui des circuits traditionnels de la finance, font aussi, pour certains, office de valeurs refuges.

De nouvelles classes d'actifs ont vu le jour récemment dans les choix et allocations des jeunes générations, car un patrimoine est également fait pour « servir » ou à tout le moins ne pas « desservir ». Un trentenaire startupeur n'hésitera pas à affecter une part importante de son patrimoine à des actions ou projets philanthropiques et, sur le solde de ses investissements, il sera très attentif à ce qu'ils relèvent de la finance verte ou responsable.

On le constate, l'échelle des priorités et valeurs des jeunes générations s'est inversée et les spécialistes du patrimoine doivent y être vigilants s'ils souhaitent continuer à accompagner leurs clients sur l'entièreté de leur patrimoine. À défaut d'un regard et de réflexes à 360 degrés, ils seront marginalisés par des IA apprenantes du patrimoine.

PAR JULIEN TOKARZ,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le patrimoine, c'est l'ensemble des richesses appartenant à un individu ou à une entité disposant d'une existence juridique. Notre déformation professionnelle entraîne notre esprit d'expert-comptable grégaire à penser irrémédiablement : richesses = richesses matérielles. Sans patrimoine matériel, plus d'activité et donc plus d'expert-comptable : le patrimoine matériel est bien au cœur de notre métier.

Mais peut-être peut-on également essayer d'aller chercher au plus profond de soi cette âme de petit enfant rêveur bien enfoui sous la carapace de l'expert-comptable endurci, pour imaginer d'autres aspects du patrimoine. L'esprit enfin libéré des contraintes matérielles, on pourra rêver de patrimoine génétique, de patrimoine intellectuel, de patrimoine mondial de l'humanité (tellement important que l'UNESCO a été créée spécifiquement pour veiller à sa conservation) et tant d'autres encore. Vous l'aurez compris, le patrimoine regorge de richesses infinies !

Passif (et actif)

PAR ANDRÉ-PAUL BAHUON,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amoureux à n'en point douter,
Cupidon a décoché sa flèche,
Transi par un amour nouveau,
Illuminé de tant de beauté,
Fulminant de tant d'ardeur.

Passionné à perdre raison,
Amer dans la rupture,
Souffrant d'être délaissé,
Soufflant pour expirer sa peine,
Irrité de ce gâchis,
Fatigué de toute injustice.

Comme le disait André Reydel, confrère disparu dans sa 99^e année, personnalité parmi les fondateurs de la profession comptable moderne française : « L'essentiel est que l'actif soit égal au passif, et pour le reste, il s'agira de comprendre la complexité du contenu, ce qui peut s'apparenter à la complexité de la vie ! »



Période fiscale

PAR MICHEL JOLLY,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La période fiscale : toute une histoire.

Tandis que certains attendent le début des vendanges, le retour des moissons, le temps des cerises..., nous, les experts-comptables, vivons au rythme annuel de la « période fiscale ».

Certains confrères la redoutent et ont peur du burn-out.

D'autres sont philosophes et la vivent avec sagesse, puisqu'*in fine*, elle revient tous les ans.

Chacun y va alors de sa recette pour garder la tête froide et les idées claires.

La période fiscale, c'est aussi l'heure où l'on s'arrache les cheveux pour trouver des solutions face à des clients qui estiment payer trop d'impôt, et donc le moment de faire preuve de créativité. Pas évident pour des jansénistes comptables!

Il y a quelques années, la période fiscale, c'était un peu la « *fashion week* » du monde comptable : le cabinet grouillait, les journées étaient longues et on sentait l'adrénaline d'envoyer toutes les déclarations à temps à l'administration fiscale.

L'aboutissement du travail comptable de l'année se jouait sur ces quelques mois, entre janvier et mai. Une course contre la montre afin de sortir tous les bilans et de produire les déclarations attendues par l'Administration.

Mais le covid est passé par là. Le télétravail a mis un coup de pied à la tradition, la révolution est en marche... Préservons ce bien commun inestimable!

PAR AMÉLIE RAMARA,
EXPERT-COMPTABLE

La 'PF', comme on aime l'appeler familièrement dans notre jargon, est une période intense et animée pour les cabinets d'expertise comptable. Imaginez une ruche en pleine effervescence, non pas pour produire du miel, mais pour finaliser les comptes annuels. Bien que ces comptes soient essentiels, leur production peut parfois sembler tardive et laborieuse. Cette période, qui pendant un temps n'en finissait pas d'être rallongée, va bientôt s'écourter comme un mauvais rêve disparaissant à la vue du soleil pointant son nez pour dévoiler une belle journée. La nouvelle ère de la « Facture électronique » qui s'annonce viendra clôturer la PF par un Point Final magistral.

Plan comptable

PAR NICOLAS YAKOUBOWITCH,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le plan comptable est un système organisé de catégories numériques utilisé pour enregistrer et classer toutes les transactions financières d'une entreprise. Il permet de suivre et d'analyser les flux monétaires, les actifs, les passifs et les résultats financiers. Chaque compte représente un élément spécifique, facilitant ainsi la gestion et la communication des informations comptables.

Sur un plan plus « out of the box », il peut également s'apparenter au guide mystique des nombres où chaque chiffre a sa propre danse et chaque colonne une personnalité bien trempée. C'est comme une grande fête où les débits et les crédits dansent le tango et où les comptes de bilan se chamaillent avec les comptes de résultats pour savoir qui est le plus important. Mais attention, une erreur de frappe et c'est le chaos financier. C'est comme si Excel devenait soudain le terrain de jeu des dieux de l'arithmétique avec des formules magiques et des cellules capricieuses.

Prérogative d'exercice

PAR PHILIPPE BARRÉ,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La prérogative d'exercice est le terme officiel pour désigner ce que le commun des experts-comptables appelle le monopole.

Le monopole fait partie des sujets qui mettent mal à l'aise. Nombre d'experts-comptables voient dans ce monopole le dernier rempart pour protéger leur activité. Certains considèrent au demeurant que c'est à ce monopole (qui leur est dû) qu'ils doivent leur bonne santé économique et leur pérennité. La principale utilité de l'Ordre des experts-comptables consisterait d'ailleurs à protéger la citadelle contre les assauts des hordes d'illégaux.

Que s'est-il passé dans la profession sur les 30 dernières années ? Si on devait résumer en quelques lignes l'évolution économique de la profession comptable, on pourrait identifier quelques tendances lourdes :

- les cabinets ont fait des progrès technologiques majeurs ;
- la mission traditionnelle de tenue de comptabilité s'est peu à peu banalisée ;
- la concurrence s'est accentuée ;
- les prix ont chuté ;
- la rentabilité des cabinets a baissé.

De nombreux articles, études, ouvrages et congrès ont développé tous ces sujets. Personne ne conteste ces évolutions aujourd'hui.

Dès lors, si l'on prend un peu de recul et que l'on met en parallèle le monopole et la protection qu'il est censé avoir apportée à la profession, qu'il nous soit permis d'être dubitatif sur l'efficacité du dispositif ! Quelle belle protection, en effet, que ce monopole qui a permis une telle évolution ! En fait, en y réfléchissant bien, ce n'est guère surprenant. Le monopole n'est tout simplement pas fait pour protéger la profession... mais les clients !

Pour autant, le monopole n'a pas été sans effet sur la profession. Il a engendré une super spécialisation des cabinets dans le métier traditionnel de tenue et a endormi les experts-comptables. Sereins, ces derniers n'ont pas développé de

nouvelles missions et sont restés sur un cœur de métier qui s'étiole aujourd'hui. Ils y ont consacré leurs moyens, leur temps et leur énergie.

Convaincus depuis plus de 30 ans que c'est le monopole qui les nourrit, les experts-comptables vivent dans l'angoisse permanente de le voir disparaître. Pensez donc ! Devoir se retrouver dans des conditions concurrentielles, comme n'importe quelle entreprise...

Rassurons-nous ! Compte tenu des conditions d'exercice actuelles de la profession (pas d'obligation de recours à un expert-comptable, pas de *numerus clausus*, pas de tarif imposé, liberté d'installation, véritable concurrence sur le marché...) et des nombreux enjeux de la disparition du monopole, il est fort peu probable qu'il disparaisse à court et même à moyen terme.

Cette « bonne » nouvelle est toutefois à relativiser. À quoi bon garder l'exclusivité d'un marché qui va inexorablement poursuivre sa dérive et sa paupérisation ? La belle affaire ! C'est aussi sans compter sur les « nouveaux illégaux », qui seront autrement plus dangereux que les comptables qui fabriquent des bilans dans leur cave. Le monopole des avocats a-t-il permis d'empêcher des sites internet tels que demanderjustice.com, captaincontrat.com ou doctrine.fr de fleurir ? Celui des notaires a-t-il bloqué testamento.fr ?

En fait, pour les cabinets, le monopole a, aujourd'hui, la même utilité que les petites roues arrière d'un vélo que l'on ajoute aux enfants pour leur permettre de garder l'équilibre. Il rassure, il évite les catastrophes, mais empêche de prendre de la vitesse. D'ailleurs, dès qu'un enfant grandit, on s'empresse de les lui retirer pour lui donner une plus grande liberté et lui permettre de s'évader vers de nouveaux horizons.

Est-ce à dire qu'il faudrait supprimer le monopole et, avec lui, supprimer le caractère réglementé de la profession ? Évidemment non. La profession d'expert-comptable est une profession réglementée et il est important qu'elle le reste... mais pour de vraies bonnes raisons telles que l'utilité pour les clients, la création de valeur, la contribution à la croissance et au dynamisme économiques, l'indépendance, la compétence, la déontologie...

La déontologie et les règles professionnelles liées au caractère réglementé de notre profession ne doivent toutefois pas nous faire perdre l'essentiel de vue. Notre seule légitimité doit être d'être utile à nos clients. Démagogie, diront certains ? Non, juste du bon sens. Sans une véritable utilité, la profession va disparaître et aucun monopole n'y changera rien.

Pour autant, chaque confrère doit intégrer la lente disparition des effets du monopole dans ses perspectives à moyen terme. Si la profession ne réagit pas à temps, parions que dans quelques années, un président de l'Ordre signera un édito de SIC sous le titre « *Le monopole nous a tuer.* » (Ceux qui savent savent...)

Prévisionnel

PAR JEAN-PIERRE COSSIN,
CONSEILLER MAÎTRE HONORAIRE À LA COUR DES COMPTES

Le prévisionnel est le résultat de l'action de prévoir, qui, elle, est l'anticipation de ce qui pourrait ou devrait arriver. La prévision n'est pas une prédiction, mais un « pronostic ». Elle s'appuie sur un raisonnement, sur une analyse et sur des études. La prévision est rationnelle. Il y a de l'expertise dans la prévision et celle-ci est d'autant plus fiable que l'analyse repose sur des éléments fiables, non « pronostiqués », et sur des hypothèses réelles. Ce qui – on peut souvent le constater – n'est pas toujours le cas.

La prévision est pourtant utile – et même nécessaire – puisqu'elle annonce et anticipe ce qui devrait ou pourrait arriver. La prévision est l'outil essentiel pour la prise de décision qui permettra d'engager l'action.

Les prévisions budgétaires de l'État, consistant à évaluer ses recettes et ses dépenses pour l'année et les années à venir, sont des obligations non seulement légales et impératives, mais elles constituent des éléments utiles et incontournables pour décider des inflexions nécessaires.

Le budget prévisionnel des entreprises est un outil indispensable à toutes les étapes de leur développement. Il s'agit d'un document financier non normalisé, qui permet d'anticiper les recettes et les dépenses en tenant compte des investissements et des flux financiers. Ce document financier répond à des règles professionnelles qui en font, en principe, un document formalisé, fiable et largement utilisé. Le budget prévisionnel va permettre une meilleure gestion de l'entreprise en assurant mois par mois un suivi de l'évolution de ses résultats. Il rassurera les investisseurs et les banquiers, et les conduira à assurer les financements nécessaires.

Il n'est donc pas inutile d'insister sur le fait que le budget prévisionnel est un document financier essentiel, qui doit être élaboré avec beaucoup de professionnalisme et de rigueur.

Pendant, le budget prévisionnel demeure une conjecture qui peut toujours être déjouée par la réalité. Aussi, dans ce domaine comme dans d'autres, la prudence s'impose, et plus encore lorsqu'il s'agit d'un budget prévisionnel préparé dans le cadre d'une création ou d'un rachat d'entreprises. Les lecteurs de ces budgets prévisionnels les plus clairvoyants ou les plus pessimistes n'hésiteront pas à revoir à la baisse les recettes escomptées et à la hausse les dépenses évaluées.

Productivité

PAR FRANÇOIS MILLO,
ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL RÉGIONAL
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES D'ÎLE-DE-FRANCE

Productivité ? Voici un mot qui sonne double aux oreilles des cabinets d'expertise comptable.

Premier son de cloche : celui de l'accompagnement et du conseil au client. Car c'est à partir des données comptables et financières que sa productivité se mesure. Savamment combinées pour produire de multiples indicateurs (productivité du travail, des capitaux, des matériaux, de l'énergie, etc.), ces données permettent d'évaluer l'efficacité avec laquelle une entreprise ou une organisation transforme ses ressources en biens ou services ; et ainsi, d'identifier les domaines pouvant être optimisés en analysant leurs évolutions et en les comparant aux performances du secteur. Sur ce plan, la généralisation de la facturation électronique porte de nombreuses promesses dont celle de l'acquisition d'informations structurées en temps réel permettant une mesure concomitante et actionnable.

Deuxième son de cloche et non des moindres, c'est celui de l'introspection. Mon cabinet est-il suffisamment productif ? Et, sinon, comment améliorer sa productivité ? Au-delà de la seule mesure, il existe parmi les leviers disponibles celui de l'intelligence artificielle et de l'automatisation, et donc du choix du

meilleur « robot ». Mais lequel choisir ? Celui qui saura automatiser le mieux les tâches d'acquisition et de tenue, et gérer la préparation de la révision et de la restitution au client. Celui qui saura également détecter très en amont les besoins de ce dernier pour en devancer les appels. Bref, celui qui saura accroître la valeur des missions des cabinets, tout en minimisant les coûts de production.

Profession libérale

PAR CHRISTOPHE SANS,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Écrire sur les professions libérales m'oblige à repenser à un des artisans de leur légitimité, le professeur François Luchaire. Le mot « libéral » fait partie du langage courant avec une connotation pas toujours flatteuse.

Pourtant, les professions libérales existent depuis la nuit des temps, sans corpus juridique précis. La littérature française a souvent représenté ces professionnels sous un angle peu séduisant, comme des personnages baroques, bourgeois, nantis avec une moralité fiscale douteuse. Les ouvrages de Labiche, Balzac, Guitry, miroirs de leur temps, fourmillent de ces figures peu recommandables. Cependant, certains auteurs ont mis en avant le prestige des médecins, avocats et architectes, même si la relation entre leur personnalité et leur mode d'exercice n'était pas établie. Labori, défenseur de Dreyfus, le docteur Blanche, psychiatre des vedettes, Niemeyer, inventeur de Brasilia, tenaient leur célébrité fort légitimement de leur talent et de leur profil personnel, sans que personne ne fasse le lien avec leur statut professionnel.

Et pourtant, chacun d'eux était plus ou moins conscient de l'importance du caractère libéral de leur exercice dans leur démarche professionnelle. Au fil du temps, sous la pression des acteurs économiques, l'avènement de la Sécurité sociale, une présence étatique de plus en plus conséquente, chaque profession libérale a réagi en créant des syndicats professionnels forts et apolitiques pour peser face à l'État. L'esprit libéral n'accepte guère l'ingérence publique dans l'exercice.

Ce combat, certes pour de meilleures conditions fiscales et sociales, était avant tout pour la sauvegarde de leur indépendance, responsabilité, éthique et

déontologie. En 1977, les organisations syndicales des professions juridiques, médicales et techniques se sont rassemblées pour créer l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL).

Celle-ci a affirmé sa présence auprès des pouvoirs publics, se battant pour l'équité fiscale et sociale, la défense des structures ordinales, la promotion de l'évolution des professions, notamment en vue de l'exercice en groupe, tout en sauvegardant les valeurs qu'elles représentent, et plus particulièrement l'indépendance.

L'esprit libéral ou la résistance libérale a conduit les professionnels de toutes disciplines, même ceux, comme les notaires ou les experts-comptables, qu'on s'attendait le moins à voir dans cette aventure, à manifester leurs revendications et à montrer leur détermination et leur unité. Ainsi, les professions libérales ont peu à peu pris conscience qu'elles constituaient un véritable secteur socio-économique « à part entière » avec son « profil », ses droits, ses devoirs, et surtout, son rôle et sa fonction spécifique dans la société. Dès lors, l'UNAPL est devenue bien plus qu'un regroupement de syndicats revendicatifs : un vrai « partenaire social ».

Le professeur François Luchaire a rendu un rapport en 1983, définissant pour la première fois la profession libérale comme un secteur socio-économique spécifique. Il recommandait la création d'une délégation aux professions libérales auprès du Premier ministre. Le décret no 83 445 du 2 juin 1983 a officialisé cette structure. Luchaire est devenu l'interlocuteur privilégié des professions libérales.

La profession libérale doit être définie par son indépendance, le libre choix réciproque du professionnel et de l'utilisateur, la responsabilité individuelle et le secret professionnel. Ces concepts ne sont pas simplement des traditions, mais des conditions techniques et des expressions de liberté individuelle. Un professionnel librement choisi est essentiel pour garantir un conseil compétent et secret, indépendamment de l'État ou de toute autre influence.

La profession libérale exerce une mission de service public distincte de la fonction publique, qui repose sur la dépendance et la transparence. La relation entre l'Administration et la profession libérale doit respecter le principe de subsidiarité où l'État s'efface pour permettre à la profession libérale de remplir sa mission.

La nécessité d'un conseil indépendant est plus importante que jamais dans une société complexe et technocratique. La vocation humaniste des professions

libérales est irremplaçable, surtout à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle. Les professionnels doivent pouvoir exercer librement, assurant ainsi un service compétent et secret, non influencé par des forces externes.

Grâce à l'élan donné par François Luchaire, la profession libérale en France a défini sa vocation. L'exercice libéral est un concept universel, représentant un facteur d'équilibre social indispensable. Les professions libérales doivent continuer de jouer ce rôle essentiel dans notre société moderne.

Provision

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

Une provision est une charge inscrite au passif du bilan d'une entreprise, représentant une estimation des obligations ou charges futures probables. Elle est constituée lorsqu'une entreprise anticipe des pertes ou des charges dont le montant ou la date d'exigibilité ne sont pas encore fixés, mais jugés probables à la date de clôture des comptes. Ainsi, la provision est un outil pour respecter le principe de prudence, en anticipant les pertes ou charges potentielles.

Finalement une provision, c'est comme les courses que l'on fait pour anticiper les imprévus : on stocke un peu plus, juste au cas où. L'enjeu est de bien doser cette prudence sans tomber dans l'excès. Souvenez-vous de ces personnes qui, au début de la pandémie, ont acheté 100 rouleaux de papier toilette ou 100 kg de riz par peur de manquer ! Un excès de précaution peut alourdir inutilement les comptes... et les placards !

Tout l'art des experts-comptables réside dans la juste évaluation de ces « au cas où ». Trop de provisions peuvent sous-évaluer la performance réelle de l'entreprise, tandis que trop peu risquent de la laisser vulnérable face à des difficultés inattendues. Chaque arbitrage demande également d'être dûment étayé : en cas de contrôle fiscal, les provisions sont passées au crible et il vous faudra montrer des preuves justifiant chaque décision (courrier de relance pour les créances douteuses par exemple). Autrement dit, si vous rentrez à la maison avec 100 kg de riz, préparez-vous à devoir vous expliquer.



Qualité de vie au travail

PAR DELPHINE LUBRANI,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La qualité de vie au travail est ce sentiment de bien-être, perçu collectivement et individuellement dans le cadre de l'entreprise. Elle englobe plusieurs dimensions, telles que l'ambiance et la culture de l'organisation, l'intérêt et les conditions de travail, le degré d'autonomie et de responsabilisation, la reconnaissance et la valorisation des tâches effectuées.

Ces différentes dimensions ne sont pas uniquement des aspects humains à considérer, mais également des leviers essentiels de performance pour les organisations. En effet, des employés épanouis et motivés sont plus engagés et plus productifs, ce qui se traduit inévitablement par une meilleure performance globale de l'entreprise.

En tant qu'expert-comptable, la qualité de vie au travail revêt une importance particulière. D'une part, pour nos propres cabinets, car des collaborateurs heureux sont garants de la qualité des services que nous offrons. D'autre part, en tant que conseillers, nous avons un rôle à jouer auprès de nos clients pour les aider à mettre en place des politiques et des pratiques favorables à la qualité de vie au travail.

R

Rapprochement

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

Dans le domaine de la comptabilité, le mot « rapprochement » peut revêtir plusieurs sens, chacun aussi important que l'autre.

La première idée qui vient à l'esprit d'un expert-comptable est souvent celle de « rapprochement bancaire ». Souvent considéré comme la colonne vertébrale de la comptabilité, ce processus consiste à comparer les écritures bancaires avec les enregistrements comptables pour s'assurer de leur concordance. Autrefois, c'était comme une chasse au trésor sans carte ou une interminable partie de *Où est Charlie ?* : les experts-comptables passaient des heures à chercher les différences, ligne par ligne. Heureusement, les outils numériques d'aujourd'hui rendent cette tâche beaucoup plus simple, voire quasi automatique, réduisant le risque d'erreurs et libérant du temps précieux. Maintenant, il ne reste plus qu'à vérifier que tout est en ordre et à résoudre les quelques lignes qui ne s'alignent pas. Avec cette charge de travail allégée, les experts-comptables peuvent se concentrer sur des missions plus stratégiques et gratifiantes, là où leur expertise brille vraiment.

Mais le mot « rapprochement » évoque aussi, dans la profession comptable, les associations, les groupements, les fusions et les fonds d'investissement.

Dans ce sens, les experts-comptables jouent un double rôle. D'abord, ils accompagnent leurs clients lors de ces opérations cruciales et stratégiques, leur fournissant conseils, chiffres clés et analyses pour prendre les meilleures décisions. Mais ils peuvent également être eux-mêmes acteurs de ces rapprochements lorsqu'il s'agit de la stratégie de leur propre cabinet. Dans un marché comptable en constante consolidation, ces opérations sont de plus en plus fréquentes et permettent souvent de mutualiser les ressources et d'élargir l'offre de services. C'est d'ailleurs pour cela que l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France a lancé BBuyBye, une plateforme qui facilite les contacts entre cabinets, favorise la recherche d'associés, simplifie les transactions et désamorce les blocages émotionnels que ces rapprochements peuvent susciter. L'objectif est de guider chaque étape, d'assurer la sécurité juridique et de maintenir un soutien professionnel constant, afin que personne ne se sente isolé dans ce processus.

Enfin, et non des moindres, il y a le rapprochement de nos institutions qui, au niveau régional, se sont unies pour travailler ensemble à de grands projets structurants. À l'instar de la création de la première école de la profession : Sup'Expertise. Fruit d'une entente entre les deux Compagnies régionales et l'Ordre francilien, Sup'Expertise accueille désormais sur son campus de Courbevoie près de 700 étudiants destinés à rejoindre nos cabinets et forme plus de 4 000 experts-comptables stagiaires. Voici un exemple concret du résultat que peut engendrer un rapprochement stratégique au sein de notre profession.

Recrutement

PAR STÉPHANIE LAPORTE,
EXPERT-COMPTABLE

Dans le monde des experts-comptables, quand on parle de recrutement, les mots « casse-tête », « bête noire », voire « cauchemar » ne sont jamais très loin. Les cabinets ont du mal à recruter, on dit même souvent que c'est le problème n° 1 de la profession comptable.

Dans les secteurs en crise, certains entrepreneurs jaloux pourraient ironiser en disant qu'avoir plus de mal à trouver des collaborateurs que des clients est vraiment un problème de riches. Il n'empêche que se sentir constamment

débordés (noyés même) parce que l'on n'arrive pas à recruter les profils dont on a besoin est profondément frustrant. Tout serait plus simple si l'équipe était enfin au complet !

Défaitistes, les experts-comptables ont souvent tendance à penser que le problème vient des autres : de la génération d'avant, qui n'aurait rien fait pour arranger l'image ringarde de la profession – costume gris, mine sérieuse et interminable pile de dossiers sur le bureau – et de la génération d'après, ces jeunes qui ne veulent plus travailler, veulent tous devenir « tik-tokeur », partir tous les jours à 17 h et avoir un bon équilibre « vie pro-vie perso » (quelle idée !).

Et si on se remettait aussi un peu en question et qu'on acceptait d'investir vraiment du temps sur notre recrutement ? Il faut bien l'admettre, quand on regarde le site internet de certains cabinets (ou pire, l'absence de site internet !), les offres d'emploi désincarnées rédigées au kilomètre, les processus de recrutement impersonnels et froids, on se dit parfois que le dicton populaire « On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre » n'est pas arrivé jusqu'à nous.

Pour changer la donne, un processus de recrutement ne devrait-il pas être envisagé avec autant de soin, d'attention, de poésie même, qu'une rencontre amoureuse ?

On commencerait par rédiger nos annonces comme un célibataire en mal d'amour prépare son profil *Tinder*, passant des heures à choisir les photos qui le mettent le plus en valeur (mais sans trop abuser des filtres, pour éviter les déceptions) et à écrire une bio sincère et originale, qui reflète sa personnalité et puisse le faire sortir du lot dans la centaine de profils disponibles...

Puis, le premier contact amorcé, on se donnerait du mal pour accueillir le candidat et lui consacrer vraiment du temps, comme un prétendant s'investit pour choisir la tenue la plus seyante, repérer le resto le plus sympa, et le soir venu, se montrer attentionné, curieux, disponible... Nous viendrait-il à l'esprit d'inviter notre « *date* » dans un fast-food, sous prétexte qu'on est un peu débordé ? Ou d'attendre deux semaines pour lui envoyer un message, si l'on a passé une bonne soirée ?

Cela dit, tout dépend de ce que vous recherchez, et c'est bien sûr la première question à se poser. Si vous avez envie d'une relation éphémère, vite commencée, vite oubliée, peut-être pouvez-vous continuer à improviser ? Mais si vous rêvez d'une histoire solide, de confiance, dans laquelle chacun s'épanouisse dans la durée, ça vaut sûrement le coup de prendre quelques heures pour y réfléchir vraiment. Quelles sont les qualités, les valeurs que vous voulez

absolument partager ? Les facteurs clés qui feront de votre relation un succès ? Et au contraire, les « *Red Flag* », les signaux qui doivent à tout prix vous faire fuir ?

Alors certes, tout cela prend du temps, et du temps justement, vous en manquez cruellement. Mais enchaîner les « dates » décevants à cause d'une annonce trop approximative, ou vous faire planter du jour au lendemain par une recrue pour qui vous n'avez pas eu dès le début assez d'égards (le fameux « *onboarding* »), vous coûtera assurément encore plus de temps et d'argent.



Autrefois, il était facile de recruter et de former aux métiers de la comptabilité. Il y a 30 ans, l'audit était considéré comme un métier d'avenir ; l'expertise comptable faisait partie de la formation, ce qui permettait à de nombreux jeunes de découvrir ce métier passionnant. Dans les grandes écoles de commerce, chaque promotion comptait un nombre important d'étudiants choisissant la voie de l'expertise comptable et de l'audit.

Dans les discussions que nous pouvons avoir aujourd'hui avec les jeunes promotions, les maîtres-mots sont : banque d'affaires, fusion et acquisition, droit des affaires.

Je vois à la difficulté que nous avons à recruter, plusieurs raisons :

- d'abord, nos études sont trop longues. Pour devenir expert-comptable, il faut plus de 10 ans ;
- ensuite, les études sont de plus en plus compliquées et les examens difficiles ;
- enfin, notre métier a évolué, et je ne suis pas certain que la voie école de commerce ou études en finances soit toujours la plus appropriée.

Beaucoup d'avocats d'affaires, mais également de dirigeants d'entreprises connaissent les règles comptables aussi bien que les experts-comptables eux-mêmes. Ces derniers possèdent, de la même façon, une connaissance du droit – en matière fiscale, sociale ou pénale – indispensable à l'exercice de leur métier. Nous pourrions imaginer un nouveau cursus de formation court, en continu ou à temps partiel, permettant au plus grand nombre d'acquérir les connaissances nécessaires en comptabilité, fiscalité, droit des sociétés ou droit pénal, quel que soit leur métier actuel ou futur.

Ce cursus commun ouvert offrirait la possibilité d'obtenir un diplôme commun et de créer un vaste réseau d'albumnis. Chacun pourrait ensuite choisir de poursuivre sa carrière dans des métiers variés tels qu'ingénieur, technicien, avocat, responsable des ressources humaines ou expert-comptable. Tous bénéficieraient ainsi d'un socle commun facilitant le dialogue et la compréhension mutuelle entre les professions !

En résumé, mon message est de ne pas garder jalousement nos formations techniques, mais de les partager largement. Cela non seulement dans un souci d'intérêt général, mais aussi pour ouvrir de nouvelles perspectives à un vaste éventail de personnes venant d'horizons différents, qui pourraient enrichir notre métier.

Résultat

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

Le mot « résultat » résonne comme une conclusion, le point final d'un voyage comptable. En comptabilité, le résultat est la différence entre les revenus et les charges d'une entreprise sur une période donnée. C'est la photographie d'un instant, le bilan d'une année de labeur. Mais au-delà des chiffres, des colonnes et des lignes, le résultat raconte une histoire : celle d'une entreprise, de ses réussites, de ses défis, de ses ambitions et de ses rêves.

Pour un expert-comptable, c'est l'aboutissement d'une analyse minutieuse, le fruit d'un travail rigoureux, l'écho d'une multitude de décisions prises, de stratégies déployées, de marchés conquis ou perdus. Chaque résultat porte en lui la marque des efforts fournis, des choix audacieux, des investissements judicieux ou des erreurs commises. Comme le jardinier qui récolte les fruits de son travail après une longue saison, l'expert-comptable voit dans le résultat la moisson d'une année passée à semer, arroser et veiller sur les finances de l'entreprise.

Le résultat est une sorte de miroir qui reflète la santé financière de l'entreprise, sa capacité à générer des profits ou à supporter des pertes. Mais c'est aussi un guide, une boussole pour l'avenir. Positif, il est source de fierté et de motivation, encourageant à poursuivre sur la même voie ou à investir davantage. Négatif, il devient un signal d'alerte, une invitation à se réinventer, à repenser les stratégies et à corriger le cap.

Pour l'expert-comptable, le résultat est la quintessence de son travail, l'aboutissement d'une mission, mais également le point de départ d'une nouvelle quête, celle de toujours mieux accompagner l'entreprise dans son développement et sa réussite.

Rentabilité

PAR SANDRINE COHEN-SOLAL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La rentabilité est un voyage économique, où chaque décision est un carrefour. Vous partez de la terre ferme des investissements, naviguant à travers les eaux troubles des dépenses, pour atteindre les produits, dont l'horizon est le rivage doré des bénéfices.

Parfois, c'est une croisière tranquille, d'autres fois une traversée agitée. Vous ajustez votre cap, évitant les récifs des pertes, cherchant sans relâche le vent favorable de la croissance. C'est une exploration constante, où la prudence est votre boussole et l'audace votre voile. Alors, gardez bien le cap au nord, visez toujours plus haut. Enfin, vous passez le col du point mort, déjà le ciel s'éclaircit et les rayons dorés remplissent votre trésorerie. Vous êtes sur le bon chemin, poursuivez vos efforts. Au bout du périple, vous trouverez la destination.

La rentabilité, c'est une aventure dont les chiffres sont les héros, les graphiques les décors. Alors, naviguez avec sérieux et humour dans cet océan financier, car même les nombres ont leur côté théâtral !



PAR SERGE ANOUCHIAN,
EXPERT-COMPTABLE

La rentabilité, c'est la capacité d'un investissement à produire un bénéfice.

Selon la plupart des définitions, c'est « le rapport qu'il y a entre un revenu obtenu ou prévu et les ressources employées pour l'obtenir. » Cette notion s'appliquerait notamment aux entreprises, mais, évidemment, pas seulement.

Dans le monde de la finance, la rentabilité est souvent associée au « seuil de rentabilité », qui représente le point à partir duquel une entreprise commence à être profitable. Si ce seuil n'est pas atteint, l'entreprise subit des pertes.

Cette notion comporte un certain nombre de contradictions. Certains estiment que ce qui ne peut pas être mesuré ne peut pas être géré. D'autres vont encore plus loin en affirmant que ce qui ne se mesure pas n'existe pas.

Pourtant, tout ce qui se mesure ne compte pas forcément et à l'inverse, ce qui compte ne se mesure pas obligatoirement. En dehors du monde des entreprises, un investissement peut ne pas être rentable financièrement sans pour autant être inutile.

Par exemple, une ligne de chemin de fer desservant des zones reculées, utilisée par un faible nombre de voyageurs, peut sembler non rentable financièrement. Mais pour les habitants de ces régions, elle est indispensable. Ainsi, un investissement peut être crucial sans être rentable selon les stricts critères financiers.

Ce dilemme représente un formidable défi pour les experts-comptables, qui doivent mesurer les effets d'une entreprise sur l'environnement, la qualité de vie ou le bien-être au travail.

En fin de compte, la rentabilité ne s'accorde pas toujours avec l'utilité, et c'est sans doute bien ainsi !

Retraites

PAR BRUNO CHRÉTIEN,

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT DE LA PROTECTION SOCIALE

La réforme des retraites : à peine la saison 6 achevée, mise en scène par Élisabeth Borne, de nouveaux épisodes se préparent déjà. La saison 7, attendue dans les prochains mois (la date n'est pas encore officiellement connue) s'annonce palpitante.

Le récent teaser du Conseil d'orientation des retraites révèle une nouvelle étourdissante : les hypothèses de calcul utilisées jusqu'à présent pour l'analyse des comptes étaient erronées. Bien que ces épisodes à venir soient inquiétants, ils seront, sans aucun doute, captivants.

Dans cette série interminable de la réforme des retraites en France, les experts-comptables sont aux premières loges. Ils doivent expliquer sans relâche aux chefs d'entreprise les tenants et aboutissants des dernières évolutions. Ils les conseillent sur les meilleures stratégies à adopter malgré la complexité et les modifications permanentes des règles.

Ils ont fort à faire avec les régimes obligatoires : anomalies dans la plupart des relevés individuels de situation, retraites obligatoires liquidées avec près de 15 % d'erreurs, délais incommensurables de liquidation des pensions...

Tout serait pourtant plus simple si l'État s'inspirait de la CAVEC²². En appliquant les préceptes de rigueur de la profession, cette caisse de retraite obligatoire a bâti au fil des années le meilleur rendement parmi nos régimes obligatoires. Nul doute que si les régimes des salariés et des fonctionnaires avaient employé la même rigueur, les comptes de nos retraites seraient plus proches de la Suisse que de l'Argentine.

Robot comptable

PAR ÉRIC HAINAUT,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour qui se prend-il celui-là ?

Il nous évoque le futur, les films de science-fiction, où l'humain n'existe plus, parfois supprimé à la suite d'une révolte de machines présentées comme supérieures à l'homme et capables de le supplanter.

En réalité, ce n'est qu'une usurpation d'identité manigancée par des marketeurs avides de sensation.

Examinons la définition de robot : « Un robot est un dispositif mécatronique (alliant mécanique, électronique et informatique), conçu pour accomplir automatiquement des tâches imitant ou reproduisant, dans un domaine précis, des actions humaines. La conception de ces systèmes est l'objet d'une discipline scientifique, branche de l'automatisme nommée robotique. »

Le rêve (ou le cauchemar) de tout expert-comptable serait, s'il s'agissait de vrais robots, d'ouvrir son ordinateur le matin pour constater que toutes les comptabilités sont à jour (sans aucune intervention humaine !)... Or que nenni !

Ce petit prétentieux de robot n'exécute que des demandes préalables, par imitation, et il lui arrive de faire des erreurs !

Surtout, dénué d'intelligence, il reste incapable de prendre des décisions, d'avoir de l'empathie ou de conseiller les clients.

Pour conclure : selon certains linguistes, le mot « robot » viendrait du slave « rabot » qui signifie esclave... alors petit robot, on fait moins le malin, hein ?

PAR FRANÇOIS MILLO,
ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL RÉGIONAL
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES D'ÎLE-DE-FRANCE

L'étymologie du mot « robot » est éloquente. Introduit en 1920 par l'écrivain tchèque Karel Čapek dans sa pièce de théâtre *Rossum's Universal Robots*, il est le dérivé de « *robota* » signifiant le travail, la besogne, la corvée. Et voici désigné sa destination : une machine pour nous soulager des tâches les plus rébarbatives. Mais – car il y a un mais – à force de sophistication, le robot n'est-il pas en voie de nous effacer totalement ? En d'autres termes, doit-on se résoudre au déclassement et à l'oisiveté ? Nous y reviendrons.

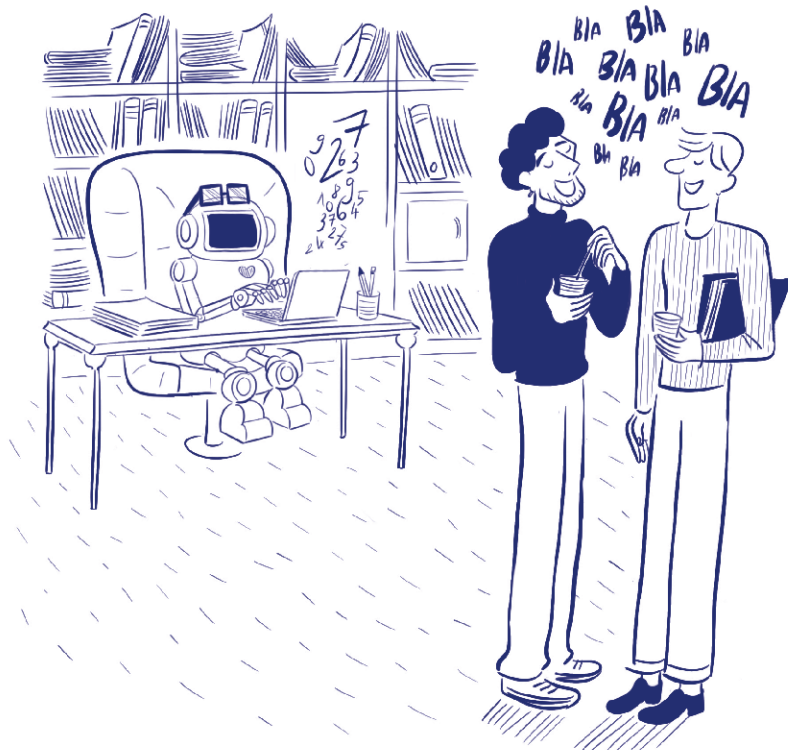
En 1920, aurait-on imaginé accoler « comptable » à « robot » ? Dans un pur imaginaire, oui sans doute ; mais dans la réalité d'alors, certainement non. Puisque le robot de cette époque n'intervenait que dans les domaines mécaniques, soulageant les humains, dans les secteurs essentiellement primaires et secondaires, d'efforts physiques répétitifs et éreintants. Souvent et étonnamment à contrecœur, si l'on s'en réfère au luddisme : ces révoltes des tisseurs anglais devant l'avènement des métiers à tisser. Cette angoisse ancestrale et viscérale du « grand remplacement ».

Et voilà désormais que notre robot débarque – la faute de Turing – dans les métiers du tertiaire, expertise comptable en tête, mécanisant à la volée nos facultés intellectuelles : collecte, saisie, imputation, révision, restitution... Que nous laissera-t-il à la fin ?

À l'instar des robots industriels, il nous gardera l'essentiel de tout ce qu'il n'est pas : notre humanité, notre singularité. Car si chaque homme ou femme comptable, « l'*homo rationarius* », ne ressemble à aucun autre, un logiciel comptable n'a d'autre singularité que celle de son éditeur et de ses intentions. Libérant l'expert et ses collaborateurs de travaux fastidieux et répétitifs, il a donc vocation à leur permettre de s'adonner à l'essentiel : la relation client et cette itération unique, nourrie de confidences, qu'il aura soin d'aider à préparer, IA générative oblige. En somme, le robot comptable est là pour magnifier la profession et pour la prémunir d'un déclassement et d'une oisiveté conséquente, dont certains aimeraient l'y cantonner (nous y voilà revenus).

À moins que le robot – son éditeur et sa marque – ne s’imagine prendre la place de son utilisateur pour en capter toute la valeur. Une folle menace que contribue à nourrir le récent exemple australien.

Le R2D2 de *La Guerre des étoiles* n’a jamais été le héros du film. Il a simplement contribué à ce que le Jedi Skywalker devienne meilleur et reste en vie pour vaincre ! Que la force soit avec vous !



RSE

PAR KARIM BANGOURA,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), également appelée Responsabilité Sociale des Entreprises, est définie par la Commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et à leurs relations avec les parties prenantes. En d'autres termes, la RSE, c'est la contribution aux enjeux du développement durable de la part des entreprises, qui cherchent à avoir un impact positif sur la société, tout en étant économiquement viables.

La norme ISO 26000 encadre la RSE autour de sept thématiques centrales : gouvernance de l'organisation, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, communautés et développement local.

En France, le cadre législatif et réglementaire s'est progressivement renforcé pour intégrer la responsabilité sociétale des entreprises, notamment avec la loi PACTE de 2019 et la mise en place de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) au 1^{er} janvier 2024. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, peuvent s'engager dans une démarche RSE, et les experts-comptables jouent un rôle clé dans la construction et la fiabilisation des données nécessaires à cette approche.

Les experts-comptables, gardiens des chiffres et des bilans, deviennent alors les artisans d'un monde meilleur. En accompagnant les entreprises dans leur engagement RSE, ils tissent les fils d'une économie plus juste et plus respectueuse de l'environnement. Chaque rapport, chaque conseil, chaque analyse devient une pierre à l'édifice d'une société où la prospérité rime avec la durabilité. S'engager dans la RSE, c'est s'engager dans une aventure humaine où la rentabilité se conjugue avec l'éthique, et où les entreprises, guidées par leurs experts-comptables, dessinent un avenir harmonieux et durable.



Serment

PAR SERGE ANOUCHIAN,
EXPERT-COMPTABLE

L'écrivain français Georges Darien disait : « Je crois qu'il ne faut se laisser lier par rien, surtout pas par les serments qu'on se fait à soi-même, ils coûtent toujours trop cher. »

Le serment, selon le Robert, c'est « une affirmation ou une promesse faite en invoquant un objet sacré, une valeur morale reconnue. »

Les plus jeunes disent souvent : « Je te donne ma parole d'honneur, je le jure. »

Le serment invoque aussi une notion du sacré, bien que celle-ci ait perdu de sa consistance. Historiquement, prêter serment impliquait être prêt à sacrifier sa vie. Aujourd'hui, l'adage des jeunes, souvent précédé de « Sur la vie de ma mère », a perdu cette gravité.

Quelle est la valeur d'un serment ?

Autrefois, trahir son serment pouvait se solder par la mort, tandis que d'autres préféreraient sacrifier leur vie plutôt que de rompre un serment.

Le serment que prêtent les experts-comptables est relativement classique et tous les jeunes inscrits le prononcent d'une seule voix en disant « Je jure d'exercer ma profession avec conscience et probité, de respecter et faire respecter les lois dans mes travaux. »

Le serment d'Hippocrate, beaucoup plus connu et lointain, particulièrement long et assez souvent remanié, date de l'Athènes antique.

Il commence presque comme le serment d'expert-comptable, puisque le praticien promet et jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité, mais il se termine plus gravement : « que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses. Que je sois déshonoré et méprisé si j'y manque. »

Un autre exemple emblématique est le « serment du Jeu de Paume ». Le 20 juin 1789, les députés français jurèrent de ne pas se séparer avant d'avoir donné à la France une constitution.

Même si cette pratique peut paraître désuète, toutes les professions qui s'y prêtent y attachent une grande importance, au moins sur le plan moral.

Pourvu que ça dure !

Simplification

PAR LAURENT BENOUDIZ,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Objectif partagé par tous, mais absolument impossible à atteindre dans la vraie vie. Depuis 50 ans, tous les gouvernements ont tenté, sans aucun succès réel, de réduire l'inflation législative et normative. En 1974, Jacques Chirac, alors Premier ministre, annonçait dans son discours de politique générale : « Nous ne sommes pas parvenus à maîtriser l'envahissement paperassier, qui est une forme d'aliénation moderne » et promettait des « actions radicales »... Autant dire que depuis 50 ans, la France est devenue un asile d'aliénés modernes, malgré les « Commissions pour la simplification », les « Assises nationales de la simplification », le « Choc de simplification » et autres « Grenelles de la simplification ».

Selon Caroline Sordet, directrice du pôle édition de Lefebvre Dalloz, citée par *Le Point* : « Depuis 1980, le Code du travail s'est étoffé de 2 281 pages, le Code pénal de 2 467 pages et celui de l'urbanisme de 3 030 pages. »

Si jusqu'à ce jour, personne n'a réussi à endiguer la marée montante des lois, décrets, règlements et autres tracasseries administratives, peut-être ne s'est-on jamais interrogé sur les vraies raisons de la complexité ?

La première raison est que nous vivons dans un monde de plus en plus complexe, avec une accélération des changements de mode de vie qui créent de nouvelles situations laissant le législateur démuni. Celui-ci n'a donc comme recours que d'appliquer des patchs à des textes désuets, faute d'organiser un grand big bang de la fiscalité. Les exemples ne manquent pas : location meublée avec l'explosion du modèle *Airbnb*, déplacements avec *Blablacar* ou *Uber*, échanges de biens et de services transfrontaliers délocalisant la création de valeur à l'étranger... Chaque innovation impacte les ressources budgétaires, contraignant l'Administration à réagir : documentation des prix de transfert, impôt minimum, réforme de l'imposition des LMP/LMNP²³... On complexifie car les situations sont elles-mêmes complexes ; les situations sont complexes car la vie est complexe. Comment ne pas tenir compte des personnes en situation de handicap dans la construction et l'accès aux logements et aux services publics ? Est-il sérieusement possible de ne pas normaliser ou réglementer les externalités négatives en matière environnementale ? À chaque situation spécifique, à chaque problème, une réglementation s'impose, au risque le cas échéant pour les politiques de se voir accusé de ne rien faire !

La deuxième raison est la poussée des intérêts catégoriels, qui se transforment instantanément en niches fiscales, exonérations ciblées, taxations particulières... Le mal est connu depuis longtemps ! Quiconque a vu une déclaration 2042-RICI de 12 pages pour recenser les différentes réductions et crédits d'impôt sur le revenu comprend immédiatement le problème !

Troisième raison : la réforme de l'État et la construction d'un marché commun européen réalisent un transfert de la charge administrative sur les entreprises. La suppression des douanes oblige les entreprises à établir des déclarations d'échanges de biens (DEB) et de services (DES). Alors qu'il suffisait il y a 20 ans d'adresser une première déclaration de TVA sur un imprimé vierge, l'Administration se débrouillant pour en tenir compte, il faut désormais s'assurer d'avoir le bon code, les bons identifiants pour télétransmettre sous peine de

rejet automatique par la machine... *Le Point* reprend le témoignage de Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État chargé des PME du gouvernement Sarkozy et à la tête des « Assises de la simplification » : « Je me suis vite rendu compte que les directeurs de l'Administration centrale freinaient des quatre fers, déplore-t-il. Car simplifier la vie des Français, c'est complexifier la leur. Ces hauts fonctionnaires disent oui à tout et ne font rien jusqu'à notre départ. Et ça marche presque à tous les coups ».



Enfin, le législateur navigue en permanence entre deux périls : les effets d'aubaine (création d'un avantage fiscal indu destiné à d'autres) et les effets pervers (taxation non désirée de certains alors qu'on en visait d'autres). La loi doit donc prévoir tous les cas de figure! Prenons un exemple parmi tant d'autres : le dispositif de réduction d'impôt Madelin pour la souscription au capital des PME. Créé en 1994, l'article 199 terdecies-0 A faisait 487 mots. En 2024, il compte désormais 4 106 mots pour le même objectif, soit une inflation de 750 %! Entre-temps, il a fallu respecter la règle des minimas, s'assurer qu'il s'agisse d'une véritable entreprise en exigeant la présence de salarié, gérer le cas d'une liquidation de l'entreprise, prévoir l'hypothèse des sociétés interposées, interdire les investissements dans les métaux précieux, chevaux de courses, voitures de collection, vins et alcools, etc. Bref, jongler avec les cas particuliers et l'imagination débordante des contribuables véreux, qui cherchent à détourner un texte initialement conçu pour encourager la création d'entreprise afin de se constituer une cave à vins!

Alors, comment simplifier?

Il n'y a en vérité que deux pistes, faute de pouvoir agir véritablement sur les causes de la complexité :

- Pour la simplification administrative, l'espoir est dans la numérisation totale des échanges. L'arrivée de la facture électronique doit faire en sorte qu'à terme, l'État dispose directement des informations nécessaires : plus de déclarations de TVA, de DEB et de DES à la charge des entreprises! La numérisation des flux et l'intelligence artificielle vont considérablement simplifier la complexité administrative.
- Pour la simplification de la loi, l'externalisation de la complexité à des tiers (experts-comptables, avocats...) ou à travers la relation de confiance semble la seule solution en réalité. C'est ce qu'affirmait déjà Gérard Darmanin, alors ministre de l'Action et des Comptes publics, le 14 mars 2019 : « Dans un environnement juridique complexe et changeant, [l'administration fiscale] est la seule capable d'apporter de la prévisibilité aux entreprises sur la manière dont les textes en vigueur s'appliquent à leur situation. »

Bref, automatiser la complexité administrative et renvoyer la complexité législative à l'Administration – à travers la relation de confiance – et aux experts-comptables. Et si d'ici là, un peu d'IA peut nous simplifier la vie, n'hésitons pas!

PAR CÉCILE DE SAINT-MICHEL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La simplification est une quête permanente pour l'expert-comptable, un art délicat qui consiste à transformer la complexité en clarté. C'est notre capacité à déchiffrer les labyrinthes de la fiscalité, de la comptabilité et de la réglementation, pour offrir à nos clients des solutions compréhensibles et applicables. En simplifiant, nous permettons aux entreprises de se concentrer sur leur cœur de métier, en leur évitant les pièges des procédures administratives et légales. La simplification, c'est aussi l'innovation par l'utilisation d'outils numériques et de logiciels de gestion, rendant les processus plus fluides et efficaces. C'est notre engagement à faciliter l'accès à l'information financière, à éduquer nos clients et à les accompagner dans une gestion sereine et optimisée de leurs affaires. Simplifier, c'est offrir un service où la rigueur et la transparence sont les maîtres mots, pour que chaque entrepreneur puisse naviguer avec confiance dans un environnement souvent perçu comme complexe.

Start-up

PAR GILLES BÖSIGER,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Une start-up est une société qui brûle du cash comme un bûcheron brûle des calories, mais dont on ne sait pas si à la fin, elle produira un joli tas de bûches ou de cendres.

Son objectif numéro 1 est de séduire des investisseurs assez fous pour croire qu'elle peut devenir le prochain *Google* ou *Facebook*, alors qu'elle n'a même pas de produit, et encore moins de clients. Créer une start-up, c'est vendre du rêve en échange d'un chèque en blanc. Parfois, le rêve devient réalité. Parfois seulement.

Ce qui est fascinant avec les start-ups, c'est que les valorisations auxquelles leurs actions se vendent sont proportionnelles au montant de leurs pertes : plus elles perdent de l'argent, plus elles valent cher ! Vous avez peut-être déjà regardé l'émission de télé *Qui veut être mon associé?*, dans laquelle vous voyez arriver de jeunes gens présentant trois morceaux de bois peints en fluo et quémandant des centaines de milliers d'euros à des investisseurs venus se confronter les uns aux autres pour savoir qui a le plus de flair (spoiler : aucun).

En fait, on estime les bénéfices potentiels de demain d'une start-up en fonction du montant de ses dépenses certaines d'aujourd'hui. Malheureusement, il ne suffit pas de dépenser de l'argent pour produire un business florissant et certaines start-ups oublient qu'il vaut mieux « bien » dépenser que « beaucoup » dépenser.

Finalement, créer une start-up, c'est se lancer dans une aventure incertaine, stressante et compétitive, tout en se faisant croire qu'on va révolutionner le monde avec son idée de génie. C'est adopter un jargon anglophone, truffé de mots à la mode et d'abréviations, pour impressionner les clients, les partenaires et les médias. C'est enfin s'entourer d'une équipe de jeunes diplômés, souvent issus des mêmes écoles, qui partagent la même vision et la même culture, basée sur le travail acharné, la créativité et le baby-foot.

Certaines start-ups réussissent à décoller et à devenir des entreprises rentables, voire des leaders sur leur marché. D'autres s'écrasent ou disparaissent, faute de trouver leur public, de se différencier de la concurrence ou de convaincre les investisseurs de continuer à les arroser.

Syndicat

PAR CHRISTOPHE SANS,

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bannis par la société, déconsidérés par l'État, les syndicats salariés et les organisations professionnelles patronales sont pourtant un lien essentiel dans la relation humaine.

J'ai épousé tôt la cause du syndicalisme : comme de nombreux jeunes experts-comptables stagiaires, j'ai œuvré à l'Association des experts-comptables stagiaires (ANECs), puis – par la rencontre de professionnels –, j'ai poursuivi le chemin vers l'un des deux syndicats professionnels, en l'occurrence Experts-Comptables de France (ECF).

Quel bonheur de se remémorer toutes ces rencontres, le partage de réflexion et de convivialité ! Je repense à tous ces moments joyeux que nous avons lors des séminaires de réflexion, stratégie et management organisés à la fin juillet durant les fêtes de Bayonne. Certains lecteurs se souviendront peut-être de ces moments d'échange autour de l'avenir de nos cabinets, principalement libéraux, et de ces soirées de plaisir.

Les rencontres, réflexions et moments conviviaux comme ceux des séminaires de Bayonne, sont pour moi la quintessence d'un syndicat professionnel. Ces congrès, riches en échange et en joies partagées, montrent la communion de femmes et d'hommes déterminés à ne pas se laisser emporter par le flot de la vie professionnelle.

Outre la défense de la cause libérale, le dialogue social de notre branche est primordial. Nous jouons un rôle essentiel pour l'amélioration et l'attractivité de la profession, en faisant preuve de beaucoup de patience, de tolérance, de sens de l'écoute et de persuasion. Je veux pour cela rendre hommage aux membres des délégations patronales et salariales, souvent oubliés ou critiqués malgré leur dévouement.

Libre de toute tutelle publique, le syndicat permet à ses membres d'agir avec audace et détermination. Ce n'est pas les joutes politiciennes qui m'animent, mais la volonté de servir l'exercice libéral. Œuvrons à toujours préserver notre indépendance, notre rempart contre toutes les velléités publiques ou financières. La diversité syndicale est cruciale, malgré les différences, pour défendre nos métiers.

Malheureusement, peu de jeunes diplômés se syndiquent. S'ils franchissaient cette porte, ils trouveraient une famille prête à les accueillir. Être libéral n'est pas être seul. Le syndicat protège contre l'isolement et offre des moments de plaisir partagé. Chaque jeune membre renforce le syndicat, stimulant le mouvement et évitant la stagnation. Sans syndicat fort, nos professions et leurs causes risquent de disparaître. J'appelle les jeunes à s'investir, surtout face aux mutations numériques et à l'intelligence artificielle qui impacteront profondément nos cabinets.

Agir en syndicaliste, c'est mettre la cause avant sa personne ; essentiel pour conserver la flamme du travail. Albert Camus disait : « Mon métier est de me tenir auprès de tous ces hommes silencieux qui ne supportent dans le monde la vie qui leur est faite que par le souvenir de brefs bonheurs. » Ce travail intellectuel, indissociable de l'engagement, demande rigueur et effort de connaissance : il faut prendre le temps de lire les textes, de comprendre les faits, de douter, bref de chercher l'argumentation critique sans céder à la posture critique. Ce travail suppose aussi le souci de faire entendre les voix silencieuses, les données enfouies, de mettre à jour la véritable réalité au lieu de dénoncer sans relâche des ennemis imaginaires. C'est la différence de nos syndicats professionnels avec certains syndicats ouvriers aux postures de révolutionnaire. Nous devons rester des révoltés, mais pas des révolutionnaires.

Mon parcours syndical, plus de vingt ans, reste animé par la même passion pour le travail collectif au service de tous. Chaque profession libérale doit réagir avec une action syndicale forte, apolitique, pour contrer les entreprises du pouvoir.

Libre et révolté...



Stock

PAR ÉRIC HAINAUT,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Une gigantesque quincaillerie pour l'homme du chiffre !

Voilà comment résumer ce que sont les stocks dans la vie d'un expert-comptable et d'un entrepreneur :

- toutes les références, tous les prix, toutes les quantités ; des éléments physiques distincts, fongibles, identiques, mais aux références différentes ;
- des produits neufs, vieux, usagés, obsolètes ;
- des matières premières, des marchandises, des en-cours, des produits finis et même des stocks immatériels ;
- un comptage comptable et physique par un inventaire ;
- des prix de revient ou des coûts de production ;
- une future richesse cachée ou une charge en devenir ;
- un apurement et/ou remplissage par des retours ;
- des vols parfois.

Bref, définir le mot « stock » équivaut sensiblement à imaginer un dictionnaire personnalisé, tant le vocabulaire, les process, les réglementations et les écritures comptables sont divers et variés.

Bête noire des entrepreneurs, son évocation enflamme souvent la passion des experts-comptables, qui y sécurisent les marges et ventes dissimulées permettant d'influencer le résultat d'une entreprise.





Tableau

PAR SERGE ANOUCHIAN,
EXPERT-COMPTABLE

Henri Matisse, cité par Aragon, disait : « On laisse toujours trop de tableaux. Un peintre n'a vraiment d'ennemis sérieux que ses mauvais tableaux ! »

On peut être diplômé d'expertise comptable, sans pourtant être expert-comptable. En effet, un expert-comptable non inscrit au Tableau ne peut utiliser ce titre.

Tout ceci est parfaitement codifié, avec un Tableau de l'Ordre qui comporte trois sections, suivies de onze listes. Preuve de plus qu'en France, il est très compliqué de faire simple, alors qu'il est tellement simple de faire compliqué.

Pour juger le talent d'un peintre, on peut regarder ses tableaux au Louvre. Pour savoir si un expert-comptable est digne de confiance et apte à exercer cette mission, il suffit de regarder LE Tableau

Pour un mauvais peintre, la sanction du mauvais tableau est de rester dans l'anonymat le plus total. Pour un expert-comptable, la sanction de la

non-inscription au Tableau peut s'avérer lourde de conséquences, notamment sur le plan des sanctions civiles et pénales.

Alors convenons-en : si le Tableau de l'Ordre n'est pas très artistique, il est pourtant incontestablement très utile. Et même si ce Tableau-là ne finira jamais au Louvre, il n'en est pas moins un vrai chef-d'œuvre !

Taxes

PAR VIRGINIE ROITMAN,
EXPERT-COMPTABLE

Les taxes, ces contributions financières versées par les entreprises et les citoyens à l'État, sont essentielles au bon fonctionnement de notre société. Parmi elles, la TVA représente près de 45 % du budget de l'État, soulignant son rôle vital dans le financement des services publics et des infrastructures.

Les experts-comptables ont un rôle déterminant pour garantir et sécuriser la collecte de l'impôt. Ils veillent non seulement à la précision des déclarations fiscales, mais aussi à la conformité des calculs, protégeant ainsi leurs clients des erreurs coûteuses et des risques de redressement.

Pour exercer cette mission efficacement, les experts-comptables ont besoin de règles fiscales stables et prévisibles. Les changements fréquents et le flou législatif compliquent leur travail et engendrent des incertitudes pour les entreprises qui peuvent se traduire par un stress accru et une inertie dommageable pour les affaires.

Fort de cette conviction, l'Ordre des experts-comptables milite activement auprès des pouvoirs publics pour promouvoir la stabilité fiscale. En défendant les intérêts de la profession, il œuvre ainsi pour un cadre clair et constant, permettant dès lors aux experts-comptables de mieux soutenir leurs clients et de contribuer à un système fiscal transparent, compréhensible et solidaire.

Tiers de confiance

PAR ÉRIC FERDJALLAH-CHEREL, DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE MÉTIERS
ET DU DÉPARTEMENT DES ÉTUDES MÉTIERS AU SEIN DU CONSEIL
NATIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Historiquement, le statut de tiers de confiance a été attribué aux experts-comptables, comme aux avocats et aux notaires, par la loi de finances rectificative de 2010 qui a créé l'article 170 ter du Code général des impôts (CGI), complété par les articles 95 ZA à 95 ZN de l'annexe II du CGI.

Ce dispositif autorise le contribuable, assujéti à l'obligation de dépôt d'une déclaration annuelle de revenus, qui sollicite le bénéfice de déductions, de réductions ou de crédits d'impôt, à remettre les pièces justificatives des charges correspondantes à un tiers de confiance avec qui il a contractualisé et duquel il a reçu un mandat.

La mission du tiers de confiance consiste alors, sur la base d'un contrat conclu avec le contribuable, à :

- réceptionner les pièces justificatives déposées et présentées par le contribuable à l'appui de chacune des déductions du revenu global, réductions ou crédits d'impôt;
- établir la liste de ces pièces, ainsi que les montants y figurant;
- attester l'exécution de ces opérations;
- assurer la conservation de ces pièces jusqu'à l'extinction du délai de reprise de l'Administration;
- les transmettre à l'Administration sur sa demande.

En 2024, après la succession des crises sanitaires et énergétiques, le statut de tiers de confiance a évolué et est souvent associé à la profession d'expert-comptable dans les textes qui prévoient son intervention : fonds de solidarité, aides « coûts fixes », aides « énergies », etc.

Les textes confirment ainsi le statut de tiers de confiance de l'expert-comptable sans que ce dernier ait à remplir des formalités particulières.

Le marché n'a pas attendu le législateur pour reconnaître l'expert-comptable en tant que véritable partenaire (tiers) de confiance, comme le montre la dernière enquête réalisée auprès des TPE-PME et des associations²⁴ :

- 88 % des dirigeants d'entreprise qualifient l'expert-comptable de professionnel de confiance ;
- 82 % des dirigeants d'associations qualifient l'expert-comptable de professionnel de confiance.

Ainsi, le titre d'expert-comptable et le statut de tiers de confiance sont, s'il était besoin de le démontrer, intimement liés.

TNS

PAR BRUNO CHRÉTIEN,
PRÉSIDENT DE L'INSTITUT DE LA PROTECTION SOCIALE

TNS ? Un mot étrange, dont les cabinets d'expertise comptable n'ignorent pourtant aucune des subtilités.

Qu'il s'agisse de l'affiliation, des cotisations ou des prestations sociales, les TNS sont le quotidien des experts-comptables et de leurs équipes. D'ailleurs, quiconque n'a pas sué sur les ajustements et les régularisations des cotisations TNS, n'a probablement jamais travaillé au sein d'un cabinet d'expertise comptable.

Le TNS, c'est à cela que l'on reconnaît le type d'expertise d'un collaborateur : s'il est responsable des paies des salariés, il s'occupe du social, s'il a en charge les TNS, il s'occupe de comptabilité.

Mais que signifie exactement ce terme ?

Le TNS regroupe la majorité des clients des cabinets, qu'ils soient commerçants, artisans libéraux et parfois même dirigeants de sociétés. Leur seul critère commun est leur affiliation aux régimes des « non salariés ». En réalité, le terme

complet devrait être « TNSNA » : Travailleurs Non Salariés Non Agricoles, pour différencier les agriculteurs affiliés à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Ce mot, popularisé après la Seconde Guerre mondiale, révèle l'orientation politique dominante de notre protection sociale, pensée essentiellement par l'Administration comme celle des salariés. Vision incroyablement étriquée pour désigner les « indépendants ». En effet, quand on n'est ni salarié ni agricole, c'est qu'on prend tout simplement la responsabilité d'être un entrepreneur, acceptant tous les risques pour le développement de son affaire.

Une bonne nouvelle toutefois : heureusement que ces chefs d'entreprises « TNS » sont accompagnés au quotidien par les experts-comptables. Sans leur aide, ils seraient plutôt des TNS2A : les Travailleurs Non Salariés Administrativement Abandonnés.

Trésorerie

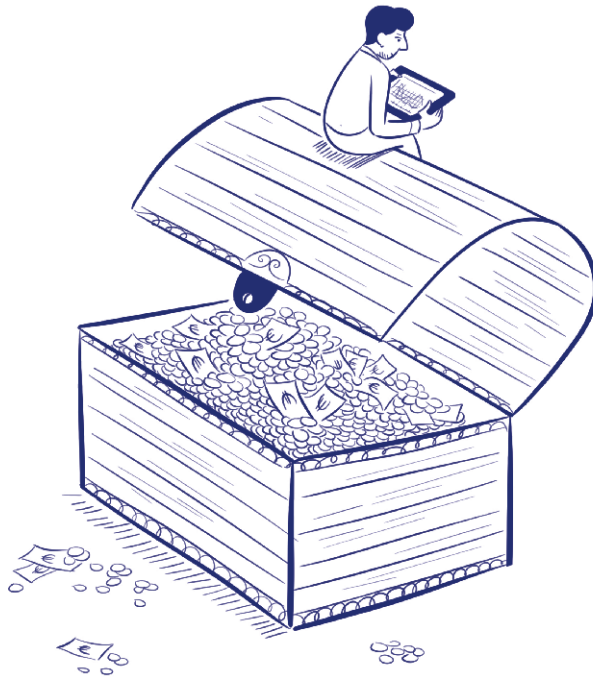
PAR STÉPHANIE LAPORTE,
EXPERT-COMPTABLE

La trésorerie, c'est le nerf de la guerre, le carburant qui permet aux entreprises de recruter, d'investir et de se développer, l'oxygène sans lequel toute activité s'étouffe.

La capacité à générer de la trésorerie est d'ailleurs l'un des premiers indicateurs que regardent les investisseurs. Une entreprise peut avoir le meilleur business modèle qui soit, elle ne vaut pas grand-chose sans une solide trésorerie.

Et c'est là justement que les experts-comptables jouent un rôle essentiel, en aidant leurs clients à anticiper les besoins et en leur évitant de se brûler les ailes. Ils mettent en place des outils pour surveiller le niveau de trésorerie en temps réel, maintenir un bon équilibre et détecter bien en amont la nécessité d'agir pour prévenir la cessation de paiement. À l'inverse, lorsqu'une entreprise dispose d'une trésorerie excédentaire, nous avons aussi la responsabilité de conseiller les dirigeants sur les meilleurs placements pour optimiser les résultats et préparer l'avenir.

Bref, bien plus qu'une simple ligne sur un bilan, la trésorerie est le cœur battant de l'entreprise, le carburant sans lequel elle ne peut pas avancer. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que dans le mot « trésorerie », on entend le mot « trésor ». Les experts-comptables en sont les gardiens, qui veillent à ce qu'il reste bien à l'abri et continue à fructifier.



Tutelle

PAR SERGE ANOUCHIAN,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous sommes une profession sous tutelle ! Quelle joie et quel honneur !

Il faut tout de même rappeler que la tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts !

Ainsi donc, le rôle du tuteur est de veiller au bien-être de la personne sous tutelle. À ce titre, il faut bien reconnaître que la surabondance de textes, décrets, commentaires, instructions semble conduire au bonheur des experts-comptables, en imposant à tous les chefs d'entreprise des déclarations et formalités fort complexes, transformant peu à peu les experts-comptables en bras désarmé de l'administration fiscale.

Pourquoi cette tutelle pour une profession dont les origines remontent à la Mésopotamie, plus de 2000 ans avant Jésus-Christ !

Il faut attendre 1494 pour voir paraître un premier traité sur la comptabilité à partie double, rédigé par l'éminent Luca Pacioli.

L'Ordre des experts-comptables, placé sous la tutelle du ministre des Finances, a été institué par la loi du 3 avril 1942, une époque que l'on préférerait oublier rapidement !

La profession n'étant ni mineure, ni incapable, pourra-t-elle un jour s'engager sur la voie de l'émancipation ?

Peut-être pour la 50^e édition de ce dictionnaire !

PAR RENÉ RICOL,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

La tutelle des experts-comptables et du conseil national est exercée par le ministère de l'Économie représenté par un commissaire du gouvernement. Cette tutelle historique permet des relations fluides et continues avec l'État.

J'ai régulièrement entendu certains confrères regretter que nous ne soyons pas affranchis de ce lien gouvernemental et que nous ne puissions pas gérer librement, à la fois notre profession et son diplôme dont l'organisation relève du ministère de l'Éducation nationale.

De mon côté, j'ai toujours été favorable au lien privilégié avec le ministère de l'Économie. Il favorise d'ailleurs l'interaction avec d'autres ministères, qu'il s'agisse du ministère du Travail et de l'Emploi ou d'autres structures gouvernementales avec lesquelles nous sommes amenés à collaborer. En effet, le dialogue permanent entre le gouvernement et la profession est extrêmement utile à l'ensemble du tissu économique. Ce lien nous permet bien entendu de servir de relais d'information, pour que les structures – qu'elles soient privées ou associatives – puissent connaître de manière pédagogique toutes les informations législatives et réglementaires qui leur sont nécessaires. À l'inverse, nous pouvons très facilement faire remonter les difficultés et complexités auxquelles ces mêmes organisations sont confrontées. Nous sommes souvent consultés sur les projets de loi ou de règlement. En ce sens, les experts-comptables dans leur ensemble, leur conseil national et les conseils régionaux représentent un corps intermédiaire, indispensable au bon fonctionnement de notre pays.

Je n'ai pas le même sentiment concernant la tutelle du diplôme d'expertise comptable pour lequel, à la différence de nombreux autres pays, nous ne disposons pas d'une totale liberté de manœuvre.

Cette situation ralentit de fait les évolutions du diplôme. Certes, elles finissent par se faire, mais souvent avec un temps de décalage trop long. Cela nous interdit également de passer des accords avec des professions étrangères qui pourraient proposer aux étudiants des formations communes, leur permettant en particulier d'exercer dans plusieurs pays. C'est un handicap pour nos étudiants quand nous regardons ce qui se passe notamment dans les pays

anglo-saxons. C'est aussi un handicap pour notre pays qui perd ainsi une capacité d'influence dans les pays en voie de développement.

Si je devais résumer notre objectif, ce serait de maintenir et développer la coopération avec le gouvernement dans l'exercice de notre métier. Et inversement, avoir une liberté totale dans l'élaboration et la délivrance de notre diplôme.

Je voudrais ajouter deux observations complémentaires.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer dans ma définition du mot « recrutement », je souhaite la création d'un diplôme multidisciplinaire de trois ans maximum, ouvert à des étudiants en formation initiale ou continue, donnant un socle commun et permettant la fondation d'une très vaste fédération d'alumnis. Ensuite, chacun pourrait poursuivre ou choisir une spécialité et je suis certain que beaucoup découvrirait à cette occasion l'intérêt de se spécialiser dans les métiers d'expert-comptable.

L'un des grands défauts de notre pays est de se penser souvent supérieur aux autres. Ce n'est évidemment pas le cas et cela fait sourire les autres pays qui nous moquent. Nous ne pouvons pas avoir pour ambition de changer la France, mais nous pouvons donner l'exemple en collaborant mieux et plus efficacement avec des pays qui, dans notre domaine, ont fait leurs preuves.

TVA

PAR SERGE ANOUCHIAN,
EXPERT-COMPTABLE

Cocorico! Voilà une invention bien française que le monde entier nous envie, d'une complexité folle, en tous les cas en France, et qui pourtant nous échappe totalement dans sa conception, puisque toutes ces règles sont aujourd'hui décidées au niveau de la Commission européenne.

En tout cas, hélas, 3 fois hélas, TVA ne veut pas dire Tendresse Volupté Amour.

Ou peut-être que si, mais très indirectement, puisque c'est un impôt pour lequel le fisc développe un amour inconsidéré, en contemplant avec volupté son rendement, et avec un soupçon de tendresse cet impôt généralement présenté comme indolore.

Véritable casse-tête, générant une armada de conseils plus ou moins spécialisés, occasionnant une fraude dont personne, ou très peu de monde, n'arrive à déterminer le montant ni à en circonscrire les effets.

Il faut savoir tout d'abord si on est dans le champ de la TVA ou hors champ, même quand on n'est pas agriculteur!

Puis s'intéresser au fait de savoir si, par miracle, on ne serait pas exonéré!

Même entre 2 sociétés assujetties, une erreur de facturation quant à l'assiette ou au taux peut se solder par une double peine pour celui qui facture mal, et pour celui qui récupère une TVA indûment mentionnée.

Et plus que tout, il faut être attentif à toutes les tentatives de simplification qui se terminent inmanquablement par des imbroglios législatifs sans fin, des commentaires contradictoires.

Ce qui a au moins le mérite de donner du grain à moudre à tous les spécialistes, les organismes de formation, mais aussi hélas source de très nombreux litiges fiscaux.

Bref, la TVA serait malheureusement plutôt une Taxe à Vocation Alambiquée.

U

Usufruit

PAR FABRICE LUZU,
NOTAIRE

C'est le droit de jouir d'un bien dont un autre a la propriété (« Comme l'adultère ! » aurait immédiatement ajouté avec humour et malice mon ami Serge Anouchian). Plus sérieusement, parmi les techniques d'organisation patrimoniale, le recours au démembrement de propriété s'est beaucoup développé ces quinze dernières années. Ce succès tient au fait que l'usufruit satisfait de nombreux objectifs : transmettre tout en conservant des prérogatives financières ou de décision, sécuriser son détenteur en lui octroyant la jouissance d'un bien ou en maximisant ses revenus... Détachable de la pleine propriété pour satisfaire les stratégies patrimoniales les plus abouties, par essence temporaire même lorsqu'il est viager, l'usufruit est malgré tout voué à disparaître puisqu'il s'éteindra un jour : le jour de son terme.

D'une affaire de juristes, l'usufruit est aussi devenu celle de financiers agueris qui y voient matière à modélisation, à détermination de séries de flux futurs. Pour en fixer la valeur, l'administration fiscale a pourtant défini un barème qui s'applique dans la majorité des cas, tandis que, dans d'autres hypothèses, les spécialistes vont se déchirer sur la formule à retenir, sur le choix du taux de capitalisation des revenus ou encore d'actualisation des flux. L'usufruit a donc toute sa place dans ce recueil : *La Passion du chiffre*, mais aussi « du droit »,

serait-on tenté d'ajouter. Car l'usufruit est à la croisée des chemins. Il nécessite les expertises conjointes du juriste et du financier. Mais quand on aime la matière patrimoniale, que l'on soit notaire, expert-comptable ou commissaire aux comptes, on a nécessairement le goût de cette transversalité.

Le démembrement de propriété est une illustration de la richesse de nos métiers. Le Doyen Aulagnier a, par exemple, le premier, redécouvert dans le code civil cette vieille institution qu'est l'usufruit pour en faire un outil moderne qui réponde aux aspirations et attentes actuelles de nos clients (et que dire du quasi usufruit ?). Je considère que le rôle du juriste est celui-ci : utiliser le droit au service des projets patrimoniaux de ses clients, autrement dit imaginer et concevoir des solutions. Et dans ce registre, le domaine de conseil et d'authenticité conféré par le notaire est quasi illimité.

J'avais choisi pour thème de mémoire pour obtenir le diplôme de notaire, celui de la valorisation des droits démembreés, donc de l'usufruit. C'était sans doute aussi une manière d'exprimer, pour le juriste que je suis, ma « passion du chiffre ».

Contribution rédigée par Fabrice LUZU (Comme LUZUfruit? aurait pu ajouter un étudiant en droit un peu lourdaud)

PAR JULIEN TOKARZ,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Littéralement « utiliser le fruit ». Un bien est-il divisible ? Prenons l'exemple d'un bien immobilier, un appartement : dans le cas d'une succession, lorsqu'il y a plusieurs héritiers, le bien n'est pas divisé, ils deviennent tous co-propriétaires ou indivisaires du même bien. Sauf cas exceptionnel, la propriété est difficilement divisible. En revanche, on peut scinder la pleine propriété en deux droits distincts, celui de détenir (la nue-propriété) et celui de bénéficier des fruits (l'usufruit). L'usufruitier pourra exploiter le bien et en tirer les fruits (en l'occurrence les revenus locatifs dans notre exemple). Le nu-propriétaire, quant à lui, récupérera la pleine propriété du bien à l'extinction de l'usufruit. Cependant, une question de taille se pose : peut-on scinder cette propriété sur un bien consommable ? Des bouteilles de vin par exemple : pour utiliser le fruit, il faudra les boire ! Mais alors que reste-t-il au nu-propriétaire, à l'extinction

de l'usufruit ? Rien, si ce n'est la tristesse de récupérer des bouteilles vides. On parlera dans ce cas de quasi-usufruit : à l'extinction de l'usufruit, l'usufruitier devra, non pas restituer les bouteilles (même vides), mais une somme équivalente à la valeur des bouteilles. C'est ce qu'on appelle la dette de restitution.



Valeur ajoutée

PAR PHILIPPE BARRÉ,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Expliquer la valeur ajoutée à un expert-comptable est évidemment une gageure à la limite de la provocation ! Les experts-comptables sont des experts en matière d'assujettissement, de territorialité, de déductibilité, de prorata et de tant d'autres joyeusetés.

Ce n'est bien entendu pas de cette valeur ajoutée là dont nous allons parler.

Au cours des 20 dernières années, la profession comptable s'est concentrée sur les missions de production. Sans revenir en détail sur les raisons d'un tel choix, de nombreux facteurs expliquent cette situation : marché captif, incontinence légale et réglementaire, peur du gendarme, industrialisation et rentabilité des métiers de production...

Résultat ? L'essentiel de l'activité des cabinets relève aujourd'hui de travaux historiques. Avec le temps, les experts-comptables sont devenus des orfèvres du passé. Pris en otage par une réglementation comptable, fiscale et sociale de plus en plus complexe, les experts-comptables ont répondu à l'attente de conformité de leurs clients, oubliant ainsi leur véritable raison d'être : l'accompagnement des entreprises.

Or désormais, aucun expert-comptable en état de marche n'ose encore nier que la «révolution numérique» et son cortège de conséquences collatérales rendent nécessaire la mutation du modèle des cabinets : chiffre d'affaires de la mission traditionnelle en baisse, nouvelles attentes des clients, automatisation des process, prochaine arrivée de l'IA et bien sûr de la facture électronique... Tout ce qui va pouvoir être traité par les machines va l'être, et ce dans un avenir (très) proche.

Dès lors, face à cette automatisation inéluctable de la production et, par ricochet, à sa banalisation, il y a urgence à travailler sur l'offre, afin de réinventer le rôle des cabinets auprès de leurs clients.

Au-delà du changement de métier, qui est plus facile à conseiller qu'à faire, il faut changer de mentalité, de posture clients. Les cabinets vont devoir abandonner le modèle de l'économie de la demande, pour un modèle d'économie de l'offre, dans lequel le prestataire doit apporter de la valeur ajoutée à ses clients et prospects.

Ceci étant posé, concrètement qu'est-ce qu'est cette fameuse «valeur ajoutée». Elle correspond à l'utilité de la prestation perçue par le client. Autrement dit, c'est ce qui intéresse le client, ce qu'il est prêt à payer, ce qu'il achète véritablement.

Aujourd'hui, la plupart des clients vont chez un expert-comptable, car ils n'ont pas le choix tant la réglementation est complexe et les logiciels inadaptés aux néophytes. Peu à peu, une grande part du travail réalisé par le cabinet sera assumée par le client équipé d'un logiciel de nouvelle génération.

Demain, le client achètera des missions qu'il considérera comme utiles, c'est-à-dire qui lui rapporteront plus qu'elles ne lui coûtent (en argent, bien sûr, mais aussi en temps, en stress, en qualité de vie...). Tout le reste n'est que baratin.

L'expert-comptable ne sera plus un producteur de données (cette tâche sera accomplie par les outils), mais un créateur de valeur à partir de ces données. Son rôle sera de les interpréter et de les transformer en supports d'aide à la décision. Le centre de gravité des missions ne sera plus la comptabilité, mais l'entreprise et son dirigeant.

Grâce à la disparition de travaux de production aussi inutiles pour le client que chronophages pour le cabinet, nous allons au bout du compte pouvoir nous

consacrer à notre vrai métier, et ce pour deux raisons principales : nous aurons plus de temps et nous aurons enfin des outils pour le faire.

C'est à cette seule condition de l'utilité apportée (la fameuse valeur ajoutée) que les clients seront prêts à payer.

Alors que faire ?

Concrètement, pour développer des « missions à forte valeur ajoutée », il faut savoir ce qui intéresse vraiment les clients et... le leur proposer ! Les experts-comptables vont donc devoir écouter leurs clients s'ils veulent leur apporter de nouvelles prestations susceptibles de les convaincre.

Or, tous les chefs d'entreprise n'ont pas les mêmes besoins qui, par ailleurs, évoluent dans le temps. En d'autres termes, non seulement les experts-comptables vont devoir interroger leurs clients pour décrypter les demandes spécifiques de chacun, mais ils vont également devoir le faire régulièrement (pour ne pas dire en permanence) pour être en mesure de répondre à ces besoins.

PAR JULIEN TOKARZ,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

À quoi peut-on ajouter de la valeur ?

Sur le plan comptable, tout le monde connaît la définition de la valeur ajoutée : c'est la richesse brute créée par l'entreprise. D'ailleurs le fameux PIB, dont on parle tant pour expliquer notre dette publique (110 % du PIB en 2023), c'est la somme des valeurs ajoutées produites par l'ensemble des entreprises françaises.

Même si nos têtes bien pensantes de Bercy imaginaient taxer 100 % de la valeur ajoutée de la totalité des entreprises du pays, on n'arriverait pas à rembourser l'intégralité de la dette. En revanche, on ferait chuter l'intégralité de l'activité économique.

Pour le reste, la raison d'être de notre métier, c'est bien entendu d'apporter de la valeur ajoutée à nos clients pour faire progresser la valeur ajoutée de leur entreprise. Comment ajouter cette valeur à nos missions ?

Certaines mauvaises langues rétorqueront que tout ce qu'elles peuvent faire, c'est rendre une comptabilité propre et préparer les déclarations justes, en temps et en heure.

C'est déjà un bel objectif, mais sans aucune valeur ajoutée perçue par le client. Pour ajouter de la valeur, il y a la notion de proactivité, de participation et d'aide au développement de l'activité de son client. Bref, de passer de la production au conseil !

Ventilation

PAR PASCALE ESTIVAUX,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ah, la ventilation ! Non, ne vous méprenez pas, ce n'est pas une question de ventilateur dans le bureau pour éviter que l'expert-comptable ne transpire trop pendant la saison fiscale. La ventilation, c'est ce terme pompeux qui fait frissonner de plaisir (ou d'angoisse) tout expert en comptabilité. Imaginez, c'est un peu comme la discipline de l'art martial financier : une technique subtile pour découper votre masse de chiffres en petits morceaux bien rangés. Tel un ninja des colonnes Excel, l'expert-comptable pratique la ventilation avec une précision chirurgicale.

La ventilation comptable est ce concept mystérieux et pourtant omniprésent dans les bureaux des comptables, où les chiffres dansent et leurs colonnes chantent des sérénades de précision. Imaginez un bal masqué où chaque montant se déguise en catégorie bien précise, se faufilant discrètement dans les sections « revenus » ou « dépenses », tout en essayant de ne pas se faire attraper par l'impitoyable œil de l'auditeur.

Dans ce festin numérique, la ventilation comptable est l'art délicat de répartir les charges et les produits dans les bonnes cases. C'est la danse des chiffres, où chaque euro doit trouver sa place exacte pour que le grand livre ressemble à une symphonie bien orchestrée. Il est inimaginable qu'un coût d'électricité atterrisse dans le compte « honoraires » !

Bref, la ventilation comptable, c'est un peu comme si les chiffres avaient leur propre GPS et qu'il fallait constamment vérifier qu'ils ne se trompent pas

de chemin. C'est un exercice de haute précision, une danse complexe où chaque pas doit être parfaitement exécuté pour que le grand ballet de la comptabilité puisse se terminer sans fausse note.

Mais pourquoi tout détailler ? Parce que la ventilation permet une vision d'ensemble plus précise de la santé financière de l'entreprise. C'est comme passer du brouillard londonien à la clarté ensoleillée des tropiques.

Alors, la prochaine fois que l'on vous évoquera la ventilation, pensez à l'expert-comptable comme à un maestro orchestrant une symphonie de chiffres, où chaque note trouve sa juste place. Et qui sait, peut-être finirez-vous par trouver cela aussi fascinant que lui. Ou au moins, vous aurez appris qu'il s'agit de bien plus que de faire circuler de l'air frais dans les bureaux !

Vocation

PAR SERGE ANOUCHIAN,
EXPERT-COMPTABLE

« Vu ses principes, le patron pouvait pas le donner à la police, il a accepté de régler lui-même les dégâts. Résultat : Jean est resté ici 3 mois au pair comme larbin pour régler la petite note, et puis la vocation lui est venue, le style aussi, peut-être également la sagesse. Dans le fond, nourri, logé, blanchi, 2 costumes par an pour un type qui passait la moitié de sa vie en prison. »

Voilà comment naissent les vocations, du moins pour ceux qui sont des aficionados du film culte *Les Tontons flingueurs*.

C'est quoi la vocation ?

En évitant toutes les voies bibliques, c'est l'inclination ou le penchant pour une profession ou un état.

Les principaux synonymes présentés par les dictionnaires parlent de but, destination, mission, objectif, rôle.

Un débat assez récent sur le média digital *Compta Online* abordait le sujet de l'absence de vocation comptable chez les jeunes enfants sur le thème : « Je n'ai jamais vu de jeunes enfants dire qu'ils voulaient devenir experts-comptables.

Ils souhaitent en général tous être pompiers, avocats, sportifs ou hommes politiques.»

Mais à l'instar de Jean, dans *Les Tontons flingueurs*, la vocation peut venir à l'usage, et notamment dans une profession comme celle d'expert-comptable, qui se trouve à l'antipode de l'image triste et routinière qu'elle véhicule encore parfois.

L'immense Louis Jouvét disait : « Une vocation est un miracle qu'il faut faire avec soi-même. »

Je connais un nombre infini de consœurs ou de confrères, qui ont embrassé cette voie par choix stratégique ou économique, et qui se félicitent aujourd'hui qu'elle permette de remplir parfaitement la plupart des éléments indispensables de satisfaction identifiés par Maslow dans sa célèbre pyramide des besoins (besoin matériel, besoin relationnel et besoin intellectuel).

Présenté de la sorte, il est indéniable que le métier d'expert-comptable, même sans vocation initiale, parvient à remplir tous ces critères et souffre sans doute d'un déficit de communication pour mieux attirer les jeunes talents vers ce métier passionnant.

Et c'est assurément la vocation première du programme de formation « Profession Comptable 2030 » !



Work in progress

PAR CYRIL THOUMYRE,
EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Work in progress ! Ce mot semble être sur toutes les lèvres, dans tous les e-mails et réunions de travail. Mais qu'est-ce que c'est exactement, me demanderez-vous ? Eh bien, accrochez-vous à vos claviers et préparez-vous à une plongée hilarante dans le monde du travail en cours de fabrication !

Imaginez ceci : vous êtes assis à votre bureau, entouré de piles de dossiers, de tasses de café vides et d'un chat en peluche qui vous lance des regards désapprobateurs. Vous avez une mission : accomplir une tâche aussi mystérieuse que frustrante. Et voilà, c'est là que le *work in progress* entre en jeu, comme un chevalier en armure scintillante, prêt à défendre votre honneur... ou du moins à justifier pourquoi vous n'avez pas encore terminé votre travail !

Alors, qu'est-ce que ce *work in progress* ? Eh bien, c'est comme une œuvre d'art en construction, un chef-d'œuvre en devenir, ou plus précisément, une excuse parfaite pour expliquer pourquoi votre projet n'est pas encore terminé. C'est comme dire à votre patron : « Attends, patron, ne me renvoie pas encore ! Mon chef-d'œuvre n'est pas encore tout à fait prêt ! »

Le *work in progress* est comme un chantier de construction perpétuel, où chaque jour apporte son lot de nouveaux défis, d'obstacles et de retards. C'est comme essayer de construire une maison en utilisant uniquement des Lego et un manuel d'instructions écrit en mandarin – ça prend du temps, de la patience et une bonne dose de créativité (et peut-être quelques larmes de frustration).

Mais ne vous méprenez pas, mes amis, le *work in progress* n'est pas seulement une excuse pour procrastiner ou éviter les responsabilités. Non, non, c'est bien plus que ça ! C'est une philosophie de vie, une façon de voir le monde comme une toile vierge, prête à être peinte avec les couleurs les plus éclatantes et les plus étonnantes. C'est comme dire au monde : « Je suis en train de devenir quelque chose de génial, mais pour l'instant, je suis juste un brouillon maladroit en train de trouver mon chemin. »

Maintenant, pour vraiment comprendre le *work in progress*, il faut plonger dans les profondeurs insondables de l'esprit créatif. C'est comme explorer une jungle dense et mystérieuse, où chaque virage révèle une découverte, une nouvelle idée à explorer. C'est comme être un explorateur intrépide dans le monde sauvage et imprévisible du travail en cours de réalisation – vous ne savez jamais ce que vous allez trouver, mais vous savez que ça va être passionnant !

Et alors que vous naviguez à travers les méandres tumultueux du *work in progress*, n'oubliez pas de garder le moral haut et le café coulant. Car même si le chemin peut être semé d'embûches et de délais, chaque petit pas vous rapproche un peu plus de votre destination, que ce soit la réussite éclatante ou le soulagement d'avoir enfin achevé cette tâche qui semblait interminable.

Alors, mes amis, la prochaine fois que vous vous retrouverez plongé dans le monde tourbillonnant du *work in progress*, souvenez-vous de ces mots inspirants : « Rome ne s'est pas construite en un jour, mais elle s'est construite avec beaucoup de travail en cours ! » Et avec un peu de chance, beaucoup de café et une bonne dose d'humour, vous finirez par accomplir des choses incroyables, même si ça prend un peu plus de temps que prévu.



Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cet ouvrage, *La Passion du chiffre*, qui n'aurait pu voir le jour sans l'enthousiasme et la générosité de chacun.

Je remercie tout d'abord mes chers consœurs et confrères, experts-comptables et élus de la profession, d'hier et aujourd'hui, qui ont répondu présents pour rédiger des définitions, partager leurs réflexions et prendre sur leur temps précieux pour enrichir cet ouvrage. Vos idées, votre créativité et votre engagement ont permis d'illustrer toute la richesse de notre métier.

Un grand merci également aux partenaires et amis de la profession – avocats, notaires, représentants des institutions... – qui ont eux aussi accepté de se prêter à cet exercice. Vos contributions témoignent de la force de nos liens et de la complémentarité des regards qui nourrissent notre écosystème.

Je n'oublie pas bien sûr Mickaël Brun, secrétaire général du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, épaulé par l'équipe du pôle Communication et par Raphaële Bortolin dont le travail minutieux de coordination et de relecture a été essentiel.

À toutes et à tous, un immense merci. Grâce à vous, *La Passion du chiffre* est le reflet d'un travail collectif, un témoignage vibrant de notre passion partagée pour ce métier.

Avec toute ma reconnaissance,

Virginie Roitman,

PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES D'ÎLE-DE-FRANCE

Index des contributrices et contributeurs

Aïcha Amejjoud

Expert-comptable
Présidente de la commission Parité, diversité
et inclusion du Conseil régional de l'Ordre
des experts-comptables d'Île-de-France

DIVERSITÉ 81

Serge Anouchian

Expert-comptable
Président d'honneur de la Compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris
Président d'honneur du syndicat ECF
Fondateur du Club Expert Patrimoine

AFFECTATION 13

CAPITAL 39

CONSCIENCE 66

CONSEIL 67

ÉCART 88

RENTABILITÉ 182

SERMENT 188

TABLEAU 200

TUTELLE 206

TVA 209

VOCATION 217

Laurent Arrouasse

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Assesseur et président de la commission
Mécénat du Conseil régional de l'Ordre
des experts-comptables d'Île-de-France

MÉCÉNAT 144

André-Paul Bahuon

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Président de la commission Formation des
professionnels de la Compagnie nationale des
commissaires aux comptes
Président d'honneur du Conseil régional de
l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France

AUDIT 24

BALANCE 26

COMMISSAIRE AUX COMPTES 49

FORMATION 109

PASSIF (ET ACTIF) 162

Karim Bangoura

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Président du comité Associations du Conseil
régional de l'Ordre des experts-comptables
d'Île-de-France

RSE 187

Denis Barbarossa

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Élu du Conseil régional de l'Ordre
des experts-comptables d'Île-de-France
Président d'honneur du syndicat IFEC

LIBERTÉ 139

Philippe Barré

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Fondateur du think tank Les Moulins

ACCOMPAGNEMENT 10

ATTRACTIVITÉ 21

COÛTS 70

PRÉROGATIVE D'EXERCICE 166

VALEUR AJOUTÉE 213

Laurent Benoudiz

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Vice-président du Conseil national
de l'Ordre des experts-comptables
Président du Centre de formation
de la profession comptable

ALLO IMPÔT 14

FORMATION 110

SIMPLIFICATION 189

Rodrigue Bodo

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Élu du Conseil régional de l'Ordre
des experts-comptables d'Île-de-France

DISPONIBILITÉS 80

Gilles Bösigler

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Président d'Ensemble pour agir
Secrétaire de la Compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

| | |
|---------------------|-----|
| IFI | 120 |
| INSTITUTIONS | 125 |
| START-UP | 194 |

Vanessa Bousardo

Avocate au Barreau de Paris
Vice-bâtonnière du Barreau de Paris

| | |
|---------------|----|
| AVOCAT | 25 |
|---------------|----|

Agnès Bricard

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Ambassadrice à l'intéressement
et à la participation auprès du Gouvernement
Vice-Présidente Pacte PME
Présidente d'honneur du Conseil national
de l'Ordre des experts-comptables
Présidente fondatrice de la Fédération
des Femmes Administratrices

| | |
|-----------------------|-----|
| ACCOMPAGNEMENT | 8 |
| ASSOCIÉS | 18 |
| CAPITAL | 41 |
| COLLABORATEURS | 52 |
| PARITÉ | 158 |

Mickaël Brun

Secrétaire général du Conseil régional de l'Ordre
des experts-comptables d'Île-de-France

| | |
|---------------------|----|
| CALCULATRICE | 38 |
|---------------------|----|

Élodie Cassart

Expert-comptable
Présidente de la commission Stage et Prestation
de serment du Conseil régional de l'Ordre des
experts-comptables d'Île-de-France

| | |
|--------------|-----|
| DÉBIT | 78 |
| H2A | 116 |

Olivier Cerf

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Élu du Conseil régional de l'Ordre
des experts-comptables d'Île-de-France

| | |
|-------------------------|----|
| COMPTE D'ATTENTE | 56 |
|-------------------------|----|

Sandrine Cohen-Solal

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Élue et assesseur du Conseil régional de l'Ordre
des experts-comptables d'Île-de-France
Présidente du syndicat IFEC Île-de-France

| | |
|----------------------------------|-----|
| ANALYTIQUE (COMPTABILITÉ) | 16 |
| BILAN | 29 |
| RENTABILITÉ | 180 |

Bruno Chrétien

Président de l'Institut de la Protection Sociale
Fondateur de Factorielles et de Previsissima

| | |
|-----------------------------|-----|
| COTISATIONS SOCIALES | 69 |
| RETRAITES | 183 |
| TNS | 203 |

Jean-Pierre Cossin

Conseiller maître honoraire à la Cour
des comptes
Ancien secrétaire général du Conseil des impôts
et du Conseil des prélèvements obligatoires
Membre du Comité de l'Abus de droit fiscal

| | |
|------------------------|-----|
| FISCALITÉ | 106 |
| FRAUDE | 112 |
| IMPÔTS | 122 |
| LOI DE FINANCES | 142 |
| PRÉVISIONNEL | 168 |

Gilles Dauriac

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Élu du Conseil régional de l'Ordre des
experts-comptables de Nouvelle Aquitaine
Président du comité des assurances du Conseil
national de l'Ordre des experts-comptables
Administrateur et correspondant Infores

| | |
|-----------------------------|-----|
| BILAN | 30 |
| COMPTES | 54 |
| COMPTABILITÉ | 56 |
| ÉCRITURES COMPTABLES | 92 |
| EXPERT-COMPTABLE | 100 |

Maldoror Davier

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Élu du Conseil régional de l'Ordre des
experts-comptables d'Île-de-France

| | |
|---------------------|-----|
| BFR | 28 |
| EXCEPTIONNEL | 99 |
| JOURNAL | 132 |

Pascale Estivaux

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Élu du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France

VENTILATION 216

Éric Ferdjallah-Cherel

Directeur de la Stratégie métiers et du département des Études métiers du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables

COHÉRENCE 47

CSR 73

FULL SERVICE 113

LETTRE DE MISSION 137

TIERS DE CONFIANCE 202

Éric Hainaut

Expert-comptable et commissaire aux comptes

BOÎTE À CHAUSSURES 37

EXCEL 98

INTERPROFESSIONNALITÉ 130

ROBOT COMPTABLE 184

STOCK 198

Fabrice Heuvrard

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Président du comité Simplification du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France

BITCOIN 32

CHATGPT 42

Michel Jolly

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Élu du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France

PÉRIODE FISCALE 164

Stéphanie Laporte

Expert-comptable
Vice-présidente du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France
Présidente de la commission Attractivité
Co-présidente du Club DAF externalisé

DAF EXTERNALISÉ 77

KBIS 135

RECRUTEMENT 175

TRÉSORERIE 204

Ugo Lopez

Directeur de Sup'Expertise, l'école supérieure de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil

ÉCHÉANCES 89

EUROPE 96

Delphine Lubrani

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Présidente du comité Durabilité du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France

DOUBLE MATÉRIALITÉ 82

CSR 75

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL 173

Fabrice Luzu

Notaire

FISCALITÉ 107

PATRIMOINE 159

USUFRUIT 210

Nicolas Major

Expert-comptable
Élu du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France

NOMENCLATURE COMPTABLE 148

NORMES 149

Soumia Malinbaum

Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

CHATGPT 43

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE 128

Jacques Midali

Commandant de police honoraire
Ancien délégué à la lutte contre l'exercice illégal et les fraudes auprès du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France
Ancien consultant auprès du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables

ILLÉGAL 118

François Millo

Ancien secrétaire général du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France

| | |
|----------------------------------|-----|
| DROIT COMPTABLE | 83 |
| ÉDITEUR | 93 |
| INTELLIGENCE ARTIFICIELLE | 127 |
| PRODUCTIVITÉ | 169 |
| ROBOT COMPTABLE | 185 |

William Nahum

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Président d'honneur du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France et de la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris
Président d'honneur Conseil national de l'Ordre des experts-comptables

| | |
|---------------------|----|
| COMPTABILITÉ | 64 |
|---------------------|----|

Max Peuvrier

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Élu du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France
Président d'honneur de la Faculté des Métiers de l'Essonne

| | |
|------------------------|-----|
| HONORAIRES | 115 |
| IMMOBILISATIONS | 121 |

Amélie Ramara

Expert-comptable
Élue du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France

| | |
|------------------------|-----|
| PÉRIODE FISCALE | 165 |
|------------------------|-----|

Dominique Restino

Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France

| | |
|------------------------|-----|
| ENTREPRENEURIAT | 94 |
| PAPERASSE | 156 |

Vincent Reynier

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Président de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris

| | |
|------------|----|
| CAC | 39 |
|------------|----|

René Ricol

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Ancien président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, de la Fédération internationale des experts-comptables, de l'Agence pour la création d'entreprise et du Conseil d'orientation de France Investissement

| | |
|----------------------------------|-----|
| COMPTABILITÉ | 61 |
| DURABILITÉ | 85 |
| INTELLIGENCE ARTIFICIELLE | 129 |
| RECRUTEMENT | 178 |
| TUTELLE | 207 |

Virginie Roitman

Expert-comptable
Présidente du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France
Vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables

| | |
|-------------------------|-----|
| CLIENT | 46 |
| CRÉANCES | 72 |
| CYBERCRIMINALITÉ | 76 |
| DETTES | 79 |
| DURABILITÉ | 86 |
| ENTREPRENEURIAT | 95 |
| ÉVALUATION | 97 |
| FEC | 105 |
| INDÉPENDANCE | 124 |
| LIBERTÉ | 140 |
| MUTATIONS | 146 |
| PROVISION | 172 |
| RAPPROCHEMENT | 174 |
| RÉSULTAT | 179 |
| TAXES | 201 |

Cécile de Saint-Michel

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Présidente du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables

| | |
|-------------------------------------|-----|
| ACCOMPAGNEMENT | 12 |
| ATTRACTIVITÉ | 20 |
| DURABILITÉ | 84 |
| ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES | 152 |
| PARITÉ | 159 |
| SIMPLIFICATION | 193 |

Christophe Sans

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Administrateur URSSAF national
Président de l'UNAPL

| | |
|----------------------------|-----|
| PROFESSION LIBÉRALE | 170 |
| SYNDICAT | 195 |

Jean-Claude Spitz

Expert-comptable honoraire
Président d'honneur du Conseil régional de
l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France
Président d'honneur de la CAVEC

| | |
|---------------------|----|
| CHIFFRE | 44 |
| COMPTABILITÉ | 57 |

Charles-René Tandé

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Président d'honneur du Conseil national de
l'Ordre des experts-comptables

| | |
|-------------------------------------|-----|
| FACTURE ÉLECTRONIQUE | 104 |
| MANAGEMENT | 143 |
| ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES | 153 |

Cyril Thoumyre

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Président de la commission Innovation
du Conseil régional de l'Ordre des experts-
comptables d'Île-de-France

| | |
|-------------------------|-----|
| BLANCHIMENT | 34 |
| WORK IN PROGRESS | 219 |

Julien Tokarz

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Président de Sup'Expertise, l'école supérieure de
l'expertise comptable, de l'audit et du conseil
Président d'honneur du Conseil régional de
l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France

| | |
|-----------------------|-----|
| CONFIANCE | 65 |
| INDÉPENDANCE | 125 |
| PATRIMOINE | 161 |
| USUFRUIT | 211 |
| VALEUR AJOUTÉE | 215 |

Stefano Vignoli

Expert-comptable et commissaire aux comptes
italien

| | |
|-----------------------------|-----|
| COMPTABILITÉ | 62 |
| FACTURE ÉLECTRONIQUE | 103 |
| LUCA PACIOLI | 154 |

Nicolas Yakoubowitch

Expert-comptable et commissaire aux comptes
Président de la commission Prévention
du Conseil régional de l'Ordre des experts-
comptables d'Île-de-France
Président du CIP Île-de-France

| | |
|-----------------------|-----|
| PLAN COMPTABLE | 165 |
|-----------------------|-----|

Index

A

| | |
|---------------------------|----|
| ACCOMPAGNEMENT | 8 |
| AFFECTATION | 13 |
| ALLO IMPÔT | 14 |
| ANALYTIQUE (COMPTABILITÉ) | 16 |
| ASSOCIÉS | 18 |
| ATTRACTIVITÉ | 20 |
| AUDIT | 24 |
| AVOCAT | 25 |

B

| | |
|--------------------|----|
| BALANCE | 26 |
| BFR | 28 |
| BILAN | 29 |
| BITCOIN | 32 |
| BLANCHIMENT | 34 |
| BOÎTE À CHAUSSURES | 37 |

C

| | |
|-------------------------|----|
| CALCULATRICE | 38 |
| CAC | 39 |
| CAPITAL | 39 |
| CHATGPT | 42 |
| CHIFFRE | 44 |
| CLIENT | 46 |
| COHÉRENCE | 47 |
| COMMISSAIRE AUX COMPTES | 49 |
| COLLABORATEURS | 52 |
| COMPTES | 54 |
| COMPTABILITÉ | 56 |

| | |
|----------------------|----|
| COMPTE D'ATTENTE | 56 |
| CONFIANCE | 65 |
| CONSCIENCE | 66 |
| CONSEIL | 67 |
| COTISATIONS SOCIALES | 69 |
| COÛTS | 70 |
| CRÉANCES | 72 |
| CSRD | 73 |
| CYBERCRIMINALITÉ | 76 |

D

| | |
|--------------------|----|
| DAF EXTERNALISÉ | 77 |
| DÉBIT | 78 |
| DETTES | 79 |
| DISPONIBILITÉS | 80 |
| DIVERSITÉ | 81 |
| DOUBLE MATÉRIALITÉ | 82 |
| DROIT COMPTABLE | 83 |
| DURABILITÉ | 84 |

E

| | |
|----------------------|-----|
| ÉCART | 88 |
| ÉCHÉANCES | 89 |
| ÉCRITURES COMPTABLES | 92 |
| ÉDITEUR | 93 |
| ENTREPRENEURIAT | 94 |
| EUROPE | 96 |
| ÉVALUATION | 97 |
| EXCEL | 98 |
| EXCEPTIONNEL | 99 |
| EXPERT-COMPTABLE | 100 |

F

| | |
|----------------------|-----|
| FACTURE ÉLECTRONIQUE | 103 |
| FEC | 105 |
| FISCALITÉ | 106 |
| FORMATION | 109 |
| FRAUDE | 112 |
| FULL SERVICE | 113 |

H

| | |
|------------|-----|
| H2A | 116 |
| HONORAIRES | 115 |

I

| | |
|----------------------------------|-----|
| ILLÉGAL | 118 |
| IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE | 120 |
| IMMOBILISATIONS | 121 |
| IMPÔTS | 122 |
| INDÉPENDANCE | 124 |
| INSTITUTIONS | 125 |
| INTELLIGENCE ARTIFICIELLE | 127 |
| INTERPROFESSIONALITÉ | 130 |

J

| | |
|---------|-----|
| JOURNAL | 132 |
|---------|-----|

K

| | |
|------|-----|
| KBIS | 135 |
|------|-----|

L

| | |
|-------------------|-----|
| LETTRE DE MISSION | 137 |
| LIBERTÉ | 139 |
| LOI DE FINANCES | 142 |

M

| | |
|------------|-----|
| MANAGEMENT | 143 |
| MÉCÉNAT | 144 |
| MUTATIONS | 146 |

N

| | |
|------------------------|-----|
| NOMENCLATURE COMPTABLE | 148 |
| NORMES | 149 |

O

| | |
|------------------------------|-----|
| ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES | 152 |
|------------------------------|-----|

P

| | |
|------------------------|-----|
| PACIOLI (LUCA) | 154 |
| PAPERASSE | 156 |
| PARITÉ | 158 |
| PATRIMOINE | 159 |
| PASSIF (ET ACTIF) | 162 |
| PÉRIODE FISCALE | 164 |
| PLAN COMPTABLE | 165 |
| PRÉROGATIVE D'EXERCICE | 166 |
| PRÉVISIONNEL | 168 |
| PRODUCTIVITÉ | 169 |
| PROFESSION LIBÉRALE | 170 |
| PROVISION | 172 |

Q

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL 173

R

RAPPROCHEMENT 174

RECRUTEMENT 175

RÉSULTAT 179

RENTABILITÉ 180

RETRAITES 183

ROBOT COMPTABLE 184

RSE 187

S

SERMENT 188

SIMPLIFICATION 189

START-UP 194

STOCK 198

SYNDICAT 195

T

TABLEAU 200

TAXES 201

TIERS DE CONFIANCE 202

TNS 203

TRÉSORERIE 204

TUTELLE 206

TVA 209

U

USUFRUIT 210

V

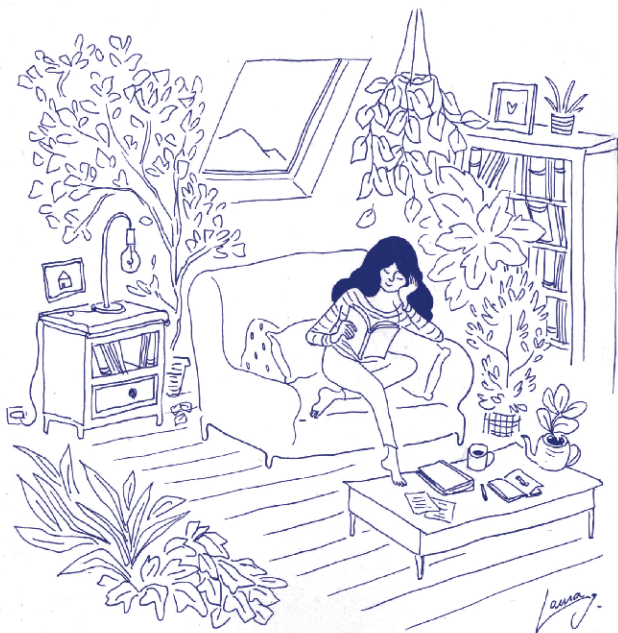
VALEUR AJOUTÉE 213

VENTILATION 216

VOCATION 217

W

WORK IN PROGRESS 219



L'illustratrice : Laura Giraud

Laura a grandi au sommet des montagnes, la tête dans les nuages et le nez dans la neige. Après trois années d'études à l'ENAAI de Chambéry, elle développe un univers sensible et profond qui lui ouvre les portes de l'édition jeunesse puis de la bande dessinée. Entre 2019 et 2024, elle publie plusieurs albums et un roman graphique (Éditions Glénat, Les 400 coups, Alice Jeunesse, Bayard...).

Elle répond aussi en parallèle à plusieurs projets de commandes illustrées pour des structures culturelles et des événements. Si son travail semblait de prime abord assez éloigné de celui des chiffres et des bilans, elle a pourtant accueilli avec beaucoup d'enthousiasme notre proposition de collaboration et s'est plongée dans chaque définition avec une grande curiosité.

« Le dessin, c'est le **langage des muets**.

Avec un trait, on **peut tout raconter même l'impossible**. »

C'est avec cette conviction que Laura a vulgarisé la poésie des définitions comptables du dictionnaire amoureux *La Passion du chiffre*. Avec son regard neuf, elle a su capter l'essence de chaque terme, apportant une touche de légèreté et de créativité à des concepts parfois perçus comme austères.

À travers son univers doux et onirique, elle habille chaque mot de rêves, tout en plaçant l'humain et la passion du métier comptable au centre de chacune de ses créations.

Retrouvez le travail de Laura Giraud :

 [lauragiraud_illustration](https://www.instagram.com/lauragiraud_illustration)  lauragiraud.com

La Passion du chiffre

La Passion du chiffre,

édité par Actions-Experts

EURL au capital de 350 000 €

RCS N° Paris : B417 494 739 APE 741C

Achevé d'imprimé en octobre 2024

par **Parmentier Imprimeurs**

F67610 La Wantzenau – France

Coordination éditoriale : **Raphaële Bortolin**

Direction artistique & maquette : **Julie Marie**

Illustration : **Laura Giraud**

Relecture & correction : **Marion Gasté**

*Le papier utilisé pour ce livre est issu de forêts gérées durablement,
l'imprimerie est labellisée Imprim'vert et les encres sont 100% végétales.*

*Tous droits réservés pour tous pays. Il est strictement interdit, sauf accord préalable
et écrit de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, de reproduire partiellement
ou totalement le présent ouvrage, de le stocker sur une banque de données ou de
le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.*

La Passion du chiffre

La comptabilité, souvent perçue comme purement technique, et même un peu austère, cache pourtant un univers foisonnant et tout à fait fascinant. Ce dictionnaire poétique, qui en revisite les mots et notions incontournables, en est la preuve.

À travers les contributions d'experts-comptables, commissaires aux comptes, partenaires de la profession comptable, et les illustrations de Laura Giraud, cet ouvrage collectif dévoile la beauté insoupçonnée des chiffres, ainsi que la créativité et l'engagement de celles et ceux qui savent si bien leur donner du sens. Avec pédagogie, humour ou philosophie, mais toujours avec enthousiasme, chaque définition révèle l'une des multiples facettes de la comptabilité, tout en montrant l'impact profond que les métiers du chiffre ont sur l'économie, l'entrepreneuriat et la société dans son ensemble.

Que vous soyez professionnel du chiffre, entrepreneur ou simplement curieux, vous ne verrez plus jamais les chiffres comme avant.